

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(53<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du lundi 5 novembre 1990**

***www.luratech.com***

## SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4739).

## ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

## Enseignement scolaire (suite)

Réponses de M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, aux questions de : MM. Dominique Gambier, Martin Malvy, Yves Dollo, Jacques Guyard, Guy Lordinot.

Les crédits concernant l'enseignement scolaire inscrits à la ligne « Education nationale, enseignements scolaire et supérieur » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

## Article 86 (p. 4742)

Amendement n° 100 du Gouvernement : MM. le ministre, Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement scolaire ; Maurice Dousset. - Réserve du vote sur l'amendement n° 100 et sur l'article 86.

## Article 87 (p. 4743)

Amendements de suppression n° 91 de M. Lequiller, 96 de M. Jacques Barrot et 98 de M. Bourg-Broc : MM. Pierre Lequiller, Yves Fréville, Bruno Bourg-Broc, le rapporteur spécial, le ministre. - Réserve du vote sur les amendements de suppression et sur l'article 87.

## ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS (suite)

## Enseignement supérieur

M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M<sup>me</sup> Nicole Catala,  
MM. René Carpentier,  
Jean-Pierre Foucher,  
Roland Carraz,  
Francis Saint-Ellier.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

Réponses de M. le ministre et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de : MM. René André, Bruno Bourg-Broc, Georges Hage, Jean-Pierre Foucher, Louis Mexandeau, Dominique Gambier, Jacques Guyard, Denis Jacquat, Francis Saint-Ellier, Jean-Yves Haby, Eric Raoult, Jean-Pierre Sœur, Jean-Christophe Cambadélis, Maurice Ligot, Guy Bèche, Jean Proveux, Michel Fromet.

ÉDUCATION NATIONALE,  
ENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR

## Etat B

Titres III et IV (p. 4775)

## Etat C

Titres V et VI (p. 4775)

M. le ministre.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, enseignements scolaire et supérieur ».

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 4776).3. **Ordre du jour** (p. 4776).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE M. MICHEL COFFINEAU,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

### ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, concernant l'enseignement scolaire.

Dans la phase des questions, pour le groupe socialiste, la parole est à M. Dominique Gambier.

**M. Dominique Gambier.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, ma question concerne la place des chefs d'établissement dans notre système éducatif. Chacun d'entre nous a pu mesurer dans sa circonscription le lien étroit qui existe entre la qualité et le dynamisme d'un établissement, et les qualités de ses responsables. Depuis la décentralisation, les personnels de direction assurent à la tête de plus de 8 000 établissements des fonctions d'encadrement et de responsabilité avec des marges d'initiative élargies. Représentants de l'Etat au sein de l'établissement, ces personnels sont les premiers à conduire les transformations. Responsables administratifs, financiers, ils assurent aussi l'animation des établissements. Ils sont chargés d'animer un vrai dialogue avec les élèves.

Animateurs, gestionnaires, garants de la légalité, leur tâche est lourde. Ils ont un véritable métier, distinct de celui d'enseignant. Pour cette raison, vous avez été conduit, monsieur le ministre d'Etat, à redéfinir les modalités de leur recrutement, de leur formation et de leur gestion. Pour autant, des difficultés demeurent pour recruter tant ces responsables que leurs adjoints.

Quel bilan tirez-vous de ces nouvelles modalités de recrutement ? Comment comptez-vous faire face aux difficultés qui demeurent ?

La revalorisation que vous avez engagée, et qui s'est traduite par un protocole signé au mois de mars 1990, est un premier pas. Comment envisagez-vous de poursuivre cette action, notamment en faveur des responsables débutants ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Lionel Joepin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, si j'ai adressé un message aux chefs d'établissement des lycées qui sont dans la situation que vous décrivez, c'est parce que je mesure l'importance et la difficulté de leur tâche, c'est parce que je sais qu'aux côtés du ministre, des recteurs, des inspecteurs d'académie, les chefs d'établissement jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du système éducatif,

non seulement dans les lycées, mais aussi dans les collèges. J'ai d'ailleurs été en contact avec eux, soit en recevant leurs représentants, soit en les rencontrant eux-mêmes au cours de réunions comme celle qui s'est tenue à l'échelle de toute l'académie de Créteil, il y a quelques mois. Nous savons tous que la même équipe pédagogique est plus ou moins efficace selon la qualité du chef d'établissement. Nous savons tous qu'un établissement fragile, incertain, peut tout à coup, grâce à un bon chef d'établissement, se redresser, retrouver de la force, son unité et du courage, même s'il existe des exemples en sens inverse.

J'ai poursuivi l'action entreprise par mon prédécesseur en faveur de la réforme du statut des chefs d'établissement et la mise en œuvre du premier plan de revalorisation des carrières.

D'après certaines indications inquiétantes, les concours de 1990 semblaient avoir été caractérisés par une baisse sensible du nombre de candidats. Cette baisse était due, sans doute, au fait que divers problèmes n'avaient pas été totalement maîtrisés, relatifs au statut des chefs d'établissement ou encore à la notation, à la formation ou à l'organisation elle-même des concours. Quand je suis arrivé au ministère, c'est peu de dire qu'ils n'étaient absolument pas réglés : ils faisaient l'objet de contestations de la part des chefs d'établissement.

Or les inscriptions pour les concours de 1991 viennent d'être closes et j'ai eu plaisir de constater qu'elles font apparaître une reprise sensible du nombre des candidats : 2 500, au lieu de 1 500 l'an passé. J'ajoute que les modalités des épreuves ont été réexaminées après concertation avec les chefs d'établissement dans le sens d'une plus grande professionnalisation. Les problèmes maîtrisés, ces concours ont maintenant atteint un certain point d'équilibre. Bref, je suis à l'écoute de ces personnels, je leur ai témoigné la confiance que j'avais en eux, dans la situation actuelle, pour faire vivre les institutions du dialogue, les conseils de délégués des élèves, pour agir, le cas échéant, auprès des inspecteurs d'académie ou des recteurs, pour veiller avec les collectivités locales, les associations, les comités d'environnement, notamment, à dégager des solutions appropriées.

Dans ces conditions, cette catégorie de personnel, dont le statut a été revalorisé, dont les perspectives de carrière ont été améliorées et qui a la confiance du ministre, peut, dans cette période, accomplir sa mission avec la certitude qu'elle sert bien l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** Monsieur le ministre d'Etat, le projet éducatif tel que nous le concevons a toujours eu pour préoccupation la plus large diffusion possible de la connaissance. Ce fut l'affirmation selon laquelle chaque commune devait avoir son école, puis la volonté d'établir un lycée, une école normale par département. Bref, à une époque où ces perspectives paraissaient révolutionnaires à certains, pour le moins ambitieuses à tous, la recherche d'un développement harmonieux de l'espace et du meilleur accès à l'éducation animaient déjà ceux qui soutenaient ce projet.

Notre société s'est transformée. Je ne reviendrai pas sur les exigences de la formation dans cette dernière décennie ni sur la nécessité de maintenir dans le milieu rural un nombre d'instituteurs qui tiennent compte de la dispersion de l'habitat. Notre collègue Bonrepaux s'est exprimé sur ce point tout à l'heure.

Je veux insister sur la permanence des enjeux, même si ma question s'inscrit peut-être davantage dans le débat qui suit. Ces enjeux ne se nomment plus, en effet, certificat d'études ou C.A.P., mais B.T.S. ou diplômes universitaires. Les contraintes qui s'attachaient à la plus équitable répartition des structures d'enseignement pour les premiers, il y a encore dix ou quinze ans, se reportent aujourd'hui sur les seconds.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, votre souci de rétablir l'équilibre entre les régions et vos engagements pour la création d'antennes universitaires, d'I.U.T. : 11 départements nouveaux en 1990 et 13 en 1991.

Mais, et il en va ici comme en d'autres domaines, les mouvements naturels drainent vers les métropoles régionales et quelques grandes villes l'essentiel des équipements. Il ne s'agit ni de contester leur vocation ni l'intérêt qui s'attache pour l'Université et la recherche à ce que se développent en France des pôles d'excellence à la dimension européenne. Mais sans poursuite et accélération des efforts, sans répartition équilibrée à l'intérieur des espaces régionaux, il n'y a pas de politique de l'aménagement du territoire possible, et vous en êtes d'ailleurs convaincu, je le sais.

Si le nombre des étudiants progresse, si les installations dans les grands centres coûtent de plus en plus cher à la collectivité - et trop cher aux familles lorsqu'elles sont éloignées des lieux d'enseignement -, il faut aussi savoir que, dans certains bassins d'emplois, compte tenu des mutations technologiques, les employeurs ne trouvent plus de personnel répondant aux qualifications dont ils ont besoin. Ils recrutent des jeunes avec un C.A.P. ou un B.E.P. il y a dix ans. En 1990, ils exigent baccalauréat, « bac-pro », B.T.S. ou D.U.T. Lorsqu'ils trouvent des jeunes ouvriers qui ont obtenu leur qualification trop au loin, ces derniers ne pensent, le plus souvent, qu'à repartir vers les lieux où ils ont été formés, au point que pèse sur les entreprises elles-mêmes la menace de la délocalisation. Il y a là, je le conçois, un problème sérieux et difficile à résoudre, et sur lequel je souhaiterais connaître votre projet pour les années qui viennent.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, j'ai effectivement répondu tout à l'heure à une question posée par votre collègue M. Bonrepaux à propos des problèmes de la ruralité, notamment dans l'enseignement primaire et secondaire.

Il est vrai que votre question, comme vous l'avez indiqué vous-même, pourrait prendre sa place dans le débat que nous aurons tout à l'heure sur le projet de budget pour l'enseignement supérieur. Mais, en même temps, pour ce qui concerne les sections de techniciens supérieurs qui appartiennent aux premiers cycles de l'enseignement supérieur on peut, dans la mesure où elles sont implantées dans les lycées, trouver une raison de répondre maintenant à votre question.

J'aurai sans doute l'occasion de m'expliquer plus tard dans le débat sur la politique universitaire, notamment dans le cadre du plan Universités 2000 et de l'élaboration de la carte universitaire. Cette carte va résulter des travaux accomplis dans chacune des académies par les groupes de travail que président les recteurs et les préfets, lesquels rassemblent les propositions émanant des universités, des établissements d'enseignement supérieur, voire des collectivités territoriales.

Ce schéma, élaboré, fait sans précédent, après concertation avec tous les acteurs concernés, va bénéficier de sommes très importantes : plus de 16 milliards de francs, accordés par l'Etat pour les constructions universitaires. Il va redessiner, grâce à l'action, notamment, des représentants de collectivités locales que vous êtes, notre réseau universitaire. Ainsi, tout en faisant en sorte que soient respectées les grandes universités - par exemple toulousaine, dans notre région - qui rassemblent un potentiel de recherche, de création et de diffusion du savoir qu'il ne faut pas amoindrir, nous allons veiller à ce que, dans cette région Midi-Pyrénées, comme dans d'autres régions, se développent des antennes universitaires contrôlées, maîtrisées, point trop nombreuses, liées aux universités-mères, dotées d'un minimum de garanties, qui restent bien des structures universitaires, et non pas des collèges universitaires.

Nous avons intérêt à développer aussi ces antennes : elles rapprochent, dans un premier stade et pour les premiers cycles, les lieux d'études des nouveaux publics d'étudiants qui ne feraient pas toujours le déplacement vers la grande ville, dans un premier temps elles peuvent parfois fournir, par l'intermédiaire soit des sections de techniciens supérieurs, soit des départements d'I.U.T., soit même de tel ou tel premier cycle universitaire, des approches de formation, des qualifications dont ont besoin les entreprises du bassin d'emplois considéré.

Sachez donc que c'est par un souci d'équilibre que nous répondrons au problème que vous posez.

Sachez aussi qu'il y a un terme que je récusé, que vous avez repris, je pense, parce qu'il a été parfois utilisé par d'autres, mais qui ne correspond en aucun cas à ma pensée. J'ai dit à plusieurs reprises que de très grands centres universitaires ou de recherche - comme par exemple les universités toulousaines, les universités grenobloises ou encore l'Ecole centrale, l'Ecole polytechnique, les grands laboratoires de recherche réunis autour d'Orsay - avaient pour vocation de devenir des pôles européens dans la compétition européennes, voire internationale de la connaissance et du savoir. En aucun cas, je n'ai parlé, à leur propos, de pôles d'excellence. Je considère en effet que toutes les universités françaises ont vocation à être des universités d'excellence et à développer en leur sein des filières d'excellence.

L'expression « pôle européen » est une manière de définir la masse critique nécessaire pour affronter la dimension de la compétition, alors que l'excellence doit être l'objectif à viser pour chacune de nos formations d'enseignement supérieur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yves Dollo.

**M. Yves Dollo.** Monsieur le ministre d'Etat, sujet pendant longtemps d'interminables discussions, le bilinguisme précoce se voit aujourd'hui reconnaître des vertus, autrefois discutées. Jusqu'avant 1960 des théories avançant le rôle nocif du bilinguisme sur le développement intellectuel de l'enfant ont même connu une certaine audience !

Depuis une vingtaine d'années, heureusement, des expériences plus affinées, dûment contrôlées, ont permis de vérifier plus précisément la relation entre l'intelligence et la bilinguisme. Il en ressort l'idée, aujourd'hui communément admise, que le bilinguisme est un facteur stimulant de développement intellectuel.

Il en découle aussi la certitude, expérimentalement prouvée, que le bilinguisme précoce constitue un avantage de départ pour l'apprentissage d'autres langues. Ainsi, un enfant formé au bilinguisme par apprentissage simultané, dès l'école primaire, du français et de sa langue régionale, apprendra plus facilement la ou les langues étrangères qui lui seront utiles dans sa vie d'homme.

Les langues ne sont jamais en concurrence. Plus on en apprend et plus tôt, plus l'apprentissage de nouvelles langues est facilité. L'enracinement bilingue français-breton, français-basque, français-corse, etc. - pardonnez-moi de ne pas faire le tour de l'Hexagone - est une base précieuse pour l'apprentissage, le moment venu, d'une langue étrangère.

Cette constatation relègue quelque peu à l'arrière-plan la fausse querelle entre langue territoriale et langue utilitaire qui entraîne des parents à préférer l'apprentissage précoce de l'anglais, par exemple, à celui d'une langue régionale implantée dans le milieu naturel de l'enfant. Le choix utilitariste n'est pas, en définitive, celui qu'on pense.

Vous en êtes convaincu, monsieur le ministre d'Etat, puisque vous avez donné, depuis deux ans, plus de moyens aux classes bilingues de l'enseignement public et apporté des solutions aux problèmes intéressant l'enseignement associatif. En qualité de Breton, je pense bien entendu à la convention passée avec Diwan.

Les efforts en faveur des classes bilingues de l'enseignement public ont été appréciés. Vous étonnerais-je en vous disant qu'ils doivent être intensifiés ? Dans votre région du Sud-Ouest on dirait, monsieur le ministre d'Etat, que l'essai doit être transformé, d'où ma question : quels moyens supplémentaires envisagez-vous de mettre à disposition de l'enseignement bilingue ? Je pense bien entendu aux créations de postes indispensables, mais aussi à la mise en place dans les I.U.F.M. des formations nécessaires.

A cette question, j'ajoute une demande complémentaire. Depuis 1983, aucun tableau statistique général relatif à l'enseignement des langues régionales n'a été publié. Seules des statistiques à l'échelon de quelques académies sont disponibles.

Pourrions-nous avoir, dans les meilleurs délais, un bilan fiable qui permettrait notamment d'éviter des discussions sur le nombre réel d'élèves concernés par cet enseignement ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, l'une des possibilités offertes par la circulaire de juin 1982 sur l'enseignement des langues et cultures régionales prise à l'initiative d'un de mes prédécesseurs, Alain Savary, a été la création de classes bilingues, notamment en Bretagne, au Pays basque et en Alsace. L'enseignement est alors assuré moitié en Français et moitié en langue régionale dans des disciplines comme la géographie, les enseignements artistiques, les mathématiques, l'éducation physique et sportive.

Nous ferons en sorte que ces classes bilingues puissent être normalement développées en fonction des besoins qui seront effectivement exprimés, en particulier au vu des demandes formulées par les parents.

Par ailleurs, il n'y a aucune raison de freiner le mouvement, qui a été bien accueilli, d'initiation aux langues étrangères dans le primaire. Vous-même ne le souhaitez pas. Vous avez d'ailleurs souligné que le fait d'être initié au bilinguisme pouvait être une façon d'ouvrir l'esprit des enfants au désir de connaître d'autres langues. Nous verrons s'il en va bien ainsi, comme je le crois intuitivement.

Vous savez également qu'à la suite de décisions ayant conféré le statut d'association culturelle à certains mouvements comme Seas'za, les Calandrektas, la Bressola, Arrels et Lingua di Corsa, une convention sollicitée par Diwan a pu être signée, après discussion, entre cette association et le recteur de Rennes le 27 juillet 1990. Elle permettra à Diwan de bénéficier de nouvelles modalités de fonctionnement et de percevoir une participation financière de l'Etat pour son fonctionnement.

Depuis la rentrée de 1990, Diwan est devenue une association culturelle au même titre que celles que je viens de citer et elle pourra participer à une réflexion consacrée aux moyens pédagogiques utilisés pour l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes. Les enseignants pourront devenir par contrat agents publics et se présenter au concours interne d'instituteurs.

Par ailleurs - c'est une donnée de l'accord - les collectivités territoriales ont donné leur agrément au remboursement des dettes contractées avant la passation de la convention et aux contrats individuels qui en découlent.

Enfin, votre suggestion que soit établi un bilan fiable de ce qui est réalisé en matière de développement des langues et cultures régionales est une exigence naturelle que je m'efforcerai de satisfaire par le travail de mes services.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur le cadre le plus adapté à la concertation entre les différents acteurs de l'action pédagogique : enseignants, chefs d'établissement, personnels, parents d'élèves et élèves eux-mêmes. Elle est tout à fait d'actualité.

S'il faut évidemment négocier avec les organisations représentatives au niveau national ainsi que cela a été fait souvent, aujourd'hui encore, nous pensons que le cadre le plus adapté à la concertation est celui situé au plus près du terrain, c'est-à-dire l'établissement. De ce point de vue, les projets d'établissement que vous avez mis au cœur même de la loi d'orientation, s'avèrent, de l'école jusqu'au lycée, d'excellents cadres de mobilisation des acteurs de l'action pédagogique. En effet, la qualité de ces projets et l'imagination qu'ils traduisent ont permis aux établissements de trouver, au-delà même du budget de l'éducation nationale, des ressources supplémentaires auprès des communes, des départements ou des entreprises les plus proches.

Certains projets étant anciens, un premier bilan permet de constater qu'ils ont souvent permis de réduire les taux de redoublement, d'améliorer l'orientation vers les sections dont notre économie a le plus besoin, de faire progresser les résultats au C.A.P., au B.E.P. et aux différents baccalauréats.

Comment encouragez-vous, dans ce projet de budget et au-delà, la multiplication de ces projets d'établissement ? Comment les validez-vous sur le plan pédagogique ? En effet, il n'appartient pas aux collectivités territoriales de juger de la valeur pédagogique de ces projets. Cela est d'abord l'affaire de l'administration de l'éducation nationale.

Enfin, comment envisagez-vous de rendre aux établissements dont les résultats se sont sensiblement améliorés une partie des moyens qu'ils économisent sur le budget de l'éducation nationale ? Même si la notion de productivité n'a pas

une grande réputation dans les milieux de l'éducation nationale, il ne paraîtrait pas absurde qu'un établissement qui a consenti des efforts et obtenu des résultats réels sur les taux de redoublement en retire un certain bénéfice dans sa vie quotidienne.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, au moment où certains s'interrogent sur la capacité de l'éducation nationale à déconcentrer, à s'assouplir, à éviter l'uniformité tout en respectant l'égalité des chances, à développer les initiatives, les projets d'établissement sont là pour montrer que des cadres existent pour rendre possible une telle évolution.

Ces projets d'établissement sont d'ailleurs la généralisation d'initiatives souvent prises par les équipes pédagogiques les plus dynamiques, les plus avancées, les plus soucieuses d'adapter leur enseignement - dans le cadre des programmes nationaux qu'elles respectent et des orientations fixées par le ministre - à leur environnement, au public particulier d'élèves qu'elles accueillent ou à telle ou telle circonstance qui le justifie.

Quand on examine ces projets d'établissement tels qu'ils ont été développés, on constate qu'ils ont souvent été centrés sur la lutte contre l'échec scolaire, sur la volonté de réduire les redoublements, sur le désir d'accorder des formes de soutien plus efficaces pour les élèves, sur les apprentissages fondamentaux, parfois sur l'accueil des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement.

C'est donc à la fois dans l'enracinement sur la mission même de l'école - les apprentissages, les savoirs - et dans l'accueil des nouvelles méthodes que ces projets d'établissements sont fondés.

La démarche du ministère, qui consiste à les favoriser et à les généraliser, doit être accueillie avec faveur par ceux qui veulent que l'éducation nationale montre sa capacité d'innovation. C'est justement en utilisant le fonds d'innovation que l'on peut aider ces projets d'établissement, même s'il est vrai - je le précise - que c'est au niveau du rectorat, donc toujours dans la déconcentration, que ces projets d'établissement sont évalués et non pas à celui du ministre et de l'administration centrale.

Vous m'avez demandé comment pourraient être favorisés ceux qui sont efficaces, qui diminuent les taux de redoublement. Une première réponse vient à l'esprit : s'ils réduisent les taux de redoublement, ils auront moins d'élèves par division et ils trouveront en eux-mêmes leur récompense. Cela dit il est tout à fait possible aux recteurs, dans le cadre des fonds déconcentrés, de dégager des moyens pour encourager les performances collectives réalisées par les équipes éducatives. Cette possibilité est en effet ouverte à ces administrateurs de l'éducation nationale que sont mes représentants dans les académies. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Guy Lordinot.

**M. Guy Lordinot.** Monsieur le ministre d'Etat, l'éducation a été érigée en première priorité nationale par M. le président de la République. A l'évidence, le Gouvernement a donné à ce choix sa traduction budgétaire, en proportion naturelle des moyens du pays. Il n'en demeure pas moins que les moyens matériels, pédagogiques et en personnel sont actuellement insuffisants.

Aucun apprentissage ne peut se concevoir sans effort individuel ni sans contrainte, qu'elle soit imposée ou volontairement consentie. Or il existe de nombreux consommateurs du service public de l'éducation. En revanche, qu'il s'agisse des enseignants, des personnels administratifs, des parents d'élèves ou des élèves eux-mêmes, les acteurs sont peu nombreux. Telle est la réalité à partir de laquelle nous devons prendre conscience du fait qu'il faut nous remettre au travail avec détermination, retrouver le goût de l'effort et l'enseigner à tous nos jeunes.

Quels investissements non budgétaires êtes-vous prêt à réaliser, monsieur le ministre d'Etat, pour atteindre ce but ? Quelles recettes non budgétaires pouvez-vous utiliser pour élaborer un projet de société grâce auquel nos jeunes pourront se tracer un avenir correspondant à des souhaits qu'ils ont du mal à formuler eux-mêmes ?

Le goût de l'effort, il faut l'enseigner également dans les départements d'outre-mer. Il s'agit, pour nous, d'une question de survie. Monsieur le ministre d'Etat, vous voudrez bien rappeler les moyens que vous mettez en place pour ces régions, notamment la Martinique. S'ils améliorent les conditions de l'enseignement, ils ne suffisent pas à créer la dynamique de l'effort sans lequel aucun succès n'est possible. Quels investissements et quelles recettes non budgétaires pouvez-vous mobiliser, afin d'engager tous vos agents dans une dynamique de succès de l'école pour une société plus responsable d'elle-même ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, j'ai répondu tout à l'heure au député de La Réunion, sur la politique de rattrapage que conduit le Gouvernement depuis deux ans en faveur des départements et territoires d'outre-mer. Aux Antilles, notamment en Martinique, la question se pose désormais plus au niveau qualitatif que sur le plan quantitatif. La formulation de votre question l'a d'ailleurs montré.

La Martinique dispose de moyens lui permettant d'assurer l'accueil dans des conditions qui se rapprochent de celles de la métropole. Cependant, il est indéniable que ce département est encore en retard sur certains départements métropolitains, même s'il est tout à fait encourageant de constater qu'en matière de performances scolaires de ses élèves, elle recolle au peloton. Cela doit nous motiver.

Des mesures concernant la qualification des maîtres ont été prises : maintien de moyens importants de remplacement dans le primaire permettant un programme ambitieux de formation des instituteurs, moyens substantiels accordés à la M.A.F.P.E.N., budget équivalent à celui d'académies cinq fois plus importantes par leurs effectifs, mise en place d'un centre de formation académique des professeurs de l'enseignement technique. A la dernière rentrée, l'académie des Antilles et de la Guyane s'est vue attribuer 116 emplois d'enseignants. Enfin, comme les autres régions d'outre-mer, la Martinique bénéficiera de crédits spécifiques : 55 millions de francs sur cinq ans pour abonder la participation de l'Etat à l'effort de construction des lycées et 5 millions de francs consacrés aux constructions scolaires.

En ce qui concerne ce projet que vous souhaitez voir élaboré par les enseignants, par les personnels - en Martinique, comme dans les autres départements des Antilles-Guyane - je compte beaucoup sur vous, mesdames et messieurs les élus de ces départements et sur les collectivités territoriales, régions ou départements, qui sont dotées de nouvelles responsabilités, pour nous aider, à le réaliser au sein du service public, dans son unité, mais aussi dans sa spécificité.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits concernant l'enseignement scolaire inscrits à la ligne « Education nationale, enseignements scolaire et supérieur » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

J'appelle les articles 86 et 87 rattachés aux crédits de l'enseignement scolaire.

#### Article 86

**M. le président.** Je donne lecture de l'article 86 :

#### ÉDUCATION NATIONALE

« Art. 86. - Les maîtres en service à l'école maternelle Henri-Bergasse de Marseille (Bouches-du-Rhône), intégrés dans l'enseignement public en application de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, qui justifient au 1<sup>er</sup> janvier 1991 de services effectifs d'une durée équivalente à un an au moins de services à temps complet, pourront, à compter de cette date, sur leur demande, dans la limite des emplois budgétaires créés à cet effet, être nommés puis titularisés dans les cadres de la fonction publique relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

« Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'intégration, de vérification d'aptitude professionnelle et de classement des intéressés. »

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 100, ainsi rédigé :

« Compléter l'article 86 par l'alinéa suivant :

« Les maîtres titularisés seront admis au bénéfice des dispositions de la loi n° 85-489 du 9 mai 1985 relative aux conditions de cessation d'activité des maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés. »

La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** L'article 86 du projet de loi de finances pour 1991 prévoit les conditions de la titularisation, dans les cadres de la fonction publique, des maîtres exerçant à l'école Henri-Bergasse de Marseille intégrée dans l'enseignement public.

Par ailleurs il y a lieu de prévoir que les maîtres de cet établissement seront admis au bénéfice de la loi n° 85-489 du 9 mai 1985 relative aux conditions de cessation d'activité de maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés, ce qui justifie l'amendement qui vous est présenté.

Monsieur le président, je vous informe dès maintenant qu'en application de l'article 95 du règlement le Gouvernement demande la réserve du vote sur cet amendement, ainsi que sur l'article 86, sur l'article 87 et sur les amendements qui s'y rapportent. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Bruno Bourg-Broc.** A quoi sert le Parlement ?

**M. René André.** Il ne peut plus s'exprimer !

**M. Charles Millon.** Il n'existe plus !

**M. le président.** La réserve est de droit.

Nous allons, cependant, poursuivre la discussion des amendements et des articles dont le vote est réservé.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle ces votes devront avoir lieu.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 100 ?

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** La commission des finances avait examiné l'article 86 avant que l'amendement n° 100 ne soit déposé. C'est au cours de la discussion en commission que nous avons rappelé au Gouvernement que l'oubli de cet élément explicite pouvait être relevé.

La commission s'étant prononcée favorablement à l'adoption de l'article 86, elle ne peut qu'approuver l'amendement n° 100.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Dousset, contre l'amendement.

**M. Maurice Dousset.** Ce n'est pas tout à fait contre, monsieur le président.

Il s'agit d'un amendement de régularisation d'une situation particulière et, par conséquent, je le voterai.

En effet, je voudrais profiter de cette occasion, monsieur le président, pour interroger M. le ministre d'Etat sur des propos qu'il a tenus cet après-midi.

Vous avez dit, monsieur le ministre d'Etat, que le moment était venu de la concertation des lycéens avec vous-même, avec les académies et avec les régions.

**M. le président.** Monsieur Dousset, vous êtes largement en dehors de l'objet de l'amendement !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Si on ne peut plus voter, si on ne peut plus parler, à quoi sert-on ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René André.** On n'a qu'à s'en aller ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Raoult.** Ce sont les godillots qui ne veulent pas qu'on parle !

**M. Maurice Dousset.** Le Président de la République lui-même a demandé qu'on entende les lycéens. C'est aussi mon avis en tant que président de région, et j'avais pris l'initiative, la semaine dernière, de réunir les délégués des élèves aux conseils d'administration des établissements de la région Centre, pour qu'ils puissent m'exposer leurs problèmes, en dehors des heures scolaires, monsieur le ministre d'Etat, je vous le précise. Quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre

ce matin, ici, que des instructions avaient été données aux proviseurs pour interdire aux élèves d'assister à cette rencontre.

Monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous m'assurer que cette interdiction ne vient pas de vos services, ni de vous même, et me confirmer que vous souhaitez que les présidents de région entendent les délégués des élèves pour s'entretenir avec eux des problèmes qui se posent dans leurs établissements ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. René André.** Quand je pense qu'on voulait empêcher que cette question soit posée !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Ils veulent le dialogue à condition de parler seuls !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Comme cette interruption est décevante, monsieur Bourg-Broc !

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les lycéens dans leur mouvement, outre un malaise global, général qu'ils ont exprimé, ont évoqué un certain nombre de problèmes précis, dont les uns concernent l'Etat, notamment pour la politique des personnels, et les autres, à l'évidence, les régions pour ce qui est de la construction, de la rénovation et de l'entretien des établissements.

Depuis le début, nous souhaitons, sans polémique, que les parents, comme les jeunes, surtout les jeunes, sachent qui sont leurs interlocuteurs et nous proposons des cadres de dialogue : conseils des délégués des élèves qui vont maintenant être mis en place dans les établissements pour que précisément ils puissent dialoguer avec les chefs d'établissement ; conseils de la vie lycéenne au niveau des académies dans lesquels le recteur convie officiellement les représentants de la région pour que les lycéens, les inspecteurs d'académie, les chefs d'établissement, quand ils constatent des problèmes, des urgences, puissent discuter avec les présidents de région. Par exemple, dans la région Ile-de-France, une programmation de priorités a été modifiée pour tenir compte de certains problèmes qu'avait mis en lumière le mouvement des lycéens dans le Nord ou l'Est de cette région. La même nécessité d'ajuster des programmations, de réaliser des travaux d'urgence peut apparaître dans la région Centre, monsieur le président de région, comme dans celle dont je suis élu, Midi-Pyrénées.

Je suis donc très favorable à d'éventuelles concertations, qu'elles aient lieu à votre initiative, sur la demande des représentants des lycéens ou, mieux encore, dans un cadre organisé où l'autorité académique, en la personne du recteur, et le président de région ou ses collaborateurs, pourraient accueillir, dialoguer, discuter et proposer des réponses.

Vous vous doutez bien que, dans ce contexte, et avec l'état d'esprit qui m'anime, ni moi, ni mes représentants dans les rectorats n'avons donné l'instruction à aucun chef d'établissement de ne pas vous rencontrer.

Si vous avez des informations précises, donnez-les moi. Si vous ne ressentez qu'une crainte vague, j'espère l'avoir levée ce soir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Maurice Doussat.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 100 est réservé, de même que le vote sur l'article 86.

### Article 87

**M. le président.** « Art. 87. - L'article 62 de la loi n° 64-1279 du 23 décembre 1964 portant loi de finances pour 1965 et le deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés sont abrogés.

« Aucun versement de l'Etat ne sera effectué à ce titre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991. »

Je suis saisi de trois amendements identiques, n° 91, 96 et 98.

L'amendement n° 91 est présenté par M. Lequiller ; l'amendement n° 96 est présenté par M. Jacques Barrot et M. Fréville et les membres du groupe de l'Union du centre ; l'amendement n° 98 est présenté par M. Bourg-Broc et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Supprimer l'article 87. »

La parole est à M. Pierre Lequiller, pour soutenir l'amendement n° 91.

**M. Pierre Lequiller.** Monsieur le ministre, l'article 87 tend, en fait, à supprimer les crédits Barangé. Nous vous avons déjà posé des questions à ce sujet cet après-midi. Mais je voudrais insister sur le fait que cette suppression aboutit à un nouveau transfert de charges sur les départements et les communes, transfert qui défavorisera surtout les petits établissements et les petites communes.

Vous avez proposé de supprimer ces crédits qui s'élevaient à 406 millions de francs d'abord en prétextant de la crise du Golfe, ensuite en arguant du caractère obsolète de la loi Barangé.

J'ajoute que si les crédits Barangé bénéficiaient à l'enseignement public et à l'enseignement privé, leur suppression porte surtout atteinte aux établissements privés. Je rappelle que, adoptée sous le gouvernement de M. Plevin, le 28 septembre 1951, la loi Barangé instituait une aide forfaitaire accordée aux familles des élèves scolarisés dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé. Elle avait d'ailleurs constitué un apaisement des tensions fortes qui, à l'époque, se manifestaient au sujet du pluralisme scolaire.

L'enseignement privé bénéficiait, au titre de cette loi, de 60 millions de francs. Leur suppression sera très dure pour de très nombreux petits établissements.

Ajoutée aux différents éléments que j'ai évoqués ce matin - déficit de postes, refus de toute modification de la loi Falloux, atteintes à la formation des maîtres et aussi à l'enseignement supérieur privé - la suppression des crédits Barangé, apparaît comme une attaque de plus contre l'enseignement privé.

Pour être en contact avec les responsables des parents d'élèves, les responsables de l'enseignement privé, je crains, monsieur le ministre d'Etat, que l'accumulation de ces attaques contre l'enseignement privé ne fasse inutilement renaître certains problèmes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville, pour soutenir l'amendement n° 96.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre d'Etat, lorsque M. Charasse a lancé la chasse aux dépenses désuètes - et c'est une très bonne idée - vous n'avez trouvé dans votre budget de 227 milliards de francs que ce fonds Barangé de 400 millions de francs à supprimer.

Dépense désuète de 400 millions ? L'enseignement, nous l'avons bien vu au cours de ce débat, en a fort besoin !

Dépense désuète à cause de son mode de répartition qui serait très compliqué ? Mais les conseils régionaux ont la possibilité de le simplifier. Dans mon département, par exemple, nous avons soin d'accorder ces crédits Barangé essentiellement aux petites écoles rurales.

**M. Charles Millon.** Très bien !

**M. Yves Fréville.** Dépense désuète alors qu'elle traite à égalité les enfants des écoles privées et des écoles publiques : 60 millions de francs pour les uns et 340 millions de francs pour les autres ? En ce domaine, vous prenez une décision assez grave, parce que vous n'allez pas donner aux conseils généraux la possibilité juridique d'opérer un versement compensatoire. En effet, d'après la loi, les conseils généraux ne peuvent actuellement verser aucune subvention aux écoles privées.

**M. Eric Raoult.** Tout à fait !

**M. Yves Fréville.** C'est en cela que vous biaisez la parité. Si les conseils généraux n'auront aucune difficulté pour compenser la suppression des crédits Barangé pour les écoles publiques en accroissant leurs subventions à l'investissement, ils ne pourront le faire, même s'ils le souhaitent, pour les écoles privées.

De plus, l'article 87 du projet de loi de finances est très mauvais parce qu'il prévoit une recette de substitution : une extension de l'assiette de la taxe locale d'équipement. Il est quand même assez curieux d'espérer pouvoir rétablir certains crédits pour l'enseignement en accroissant la pression fiscale alors que l'effort de construction doit être développé à

l'heure actuelle. Et qui peut bénéficier de cette taxe locale d'équipement ? Ce sont - vous le savez très bien - les collectivités en croissance. Or les fonds Barangé permettaient d'aider les communes rurales qui ne bénéficieraient pas de cette taxe locale d'équipement.

Dès lors, monsieur le ministre d'Etat, je pense que la meilleure solution est de renoncer dans votre projet à la suppression de ces crédits Barangé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, pour soutenir l'amendement n° 98.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Monsieur le président, mes deux collègues ont fort bien montré les graves conséquences de cet article. La suppression de l'allocation prévue par la loi Barangé - 13 francs par trimestre et par élève -, qui est versée depuis 1951 aux écoles et aux collèges, revient en moyenne à opérer une ponction de 32 000 francs sur le budget annuel d'un établissement scolaire.

En présentant cette mesure, prise sans l'ombre d'une concertation préalable, comme la contribution de l'éducation nationale aux restrictions budgétaires requises par la crise du Golfe, vous utilisez une argumentation totalement inacceptable et hypocrite. Cette mesure, qui contribuera, si elle est adoptée par la majorité de cette assemblée, à limiter dans les faits le principe de la liberté scolaire, relève de la politique du garrot à l'égard de l'enseignement privé que je dénonçais cet après-midi. Car, comme vient de fort bien le démontrer M. Fréville, les écoles de l'enseignement privé, pour des raisons juridiques, n'ont aucune possibilité d'obtenir une compensation.

Je constate enfin que si M. Charasse et M. Jospin trouvent la loi Barangé désuète ou archaïque - c'est le terme qui a été employé cet après-midi - parce qu'elle date de 1951, ils estiment en revanche que la loi Falloux, de 1850, qui limite nos possibilités d'intervention dans le domaine des investissements pour les établissements d'enseignement privés, n'est, elle, ni archaïque ni obsolète ! Il y a deux poids, deux mesures, comme toujours au détriment de l'enseignement privé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas eu à se prononcer sur ces amendements de suppression, puisqu'ils viennent d'être déposés. En revanche, sur l'article lui-même, elle est prononcée favorablement.

Je suis quand même très étonné d'entendre mes collègues de l'opposition pousser des cris d'orfraie dès qu'il s'agit de supprimer telle ou telle ligne budgétaire. J'ai encore le souvenir, très frais - cela date de la mi-octobre -, de l'un d'entre eux qui avait fait la proposition la plus achevée de réduction des dépenses budgétaires. Il s'agit d'Edmond Alphandéry qui est allé jusqu'à proposer, compte tenu des circonstances, pas simplement les événements du Golfe mais aussi la conjoncture internationale, une réduction de 20 milliards de francs. Interpellé par certains d'entre nous, il avait eu l'honnêteté de préciser : « Sur l'ensemble des départements ministériels ». Lui aussi jouait sur les dépenses « désuètes », comme vous le rappeliez, monsieur Fréville. Mais, sur 20 milliards de réduction sur l'ensemble du budget, la part du budget de l'éducation nationale ne représente que 400 millions : il aurait bien fallu prendre la différence quelque part ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Cette mesure, messieurs, est plus que compensée, vous l'avez d'ailleurs reconnu vous-mêmes, par la hausse de la taxe locale d'équipement. Certes, la mesure ne concerne pas les mêmes communes ; elle concerne surtout celles en développement, mais qui sont aussi celles où se posent des problèmes très aigus, vous en conviendrez avec nous. Donc, n'ayez pas un jugement aussi péremptoire...

**M. Denis Jacquet.** C'est du baratin !

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Comment, c'est du baratin ?

**M. Richard Cazenave.** C'est très sélectif !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** Vous ne répondez pas à la question ! Votre but est d'étouffer l'enseignement privé !

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Quant aux communes rurales, on peut-être trouver certaines orientations à partir des capacités financières des collectivités publiques. Les propos de M. Fréville devraient d'ailleurs être vérifiés puisqu'il s'agit en l'occurrence de dotations de fonctionnement.

**M. Yves Fréville.** Et d'investissement !

**M. Eric Reault.** C'est brillant, mais à côté de la plaque !

**M. Willy Diméglio.** Vous n'avez rien dit finalement !

**M. René André.** Ils veulent étouffer l'enseignement privé !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Messieurs les députés, nous avons déjà noté la contradiction qui est la vôtre : vous critiquez le train de vie de l'Etat, vous demandez que soient réduites les dépenses budgétaires et, ministère après ministère, vous demandez ensuite qu'elles soient augmentées ou maintenues ! *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Tant que vous ne nous aurez pas expliqué comment vous conciliez votre exigence globale et la série de vos requêtes particulières, vous manquerez totalement de crédibilité !

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Ce sont des magiciens !

**Mme Nicole Catala.** Vous serez jugé par les familles !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Lorsque le budget de l'éducation nationale augmente, comme c'est le cas depuis deux ans, l'enseignement privé en prend sa part au titre du respect du principe de parité.

**M. Pierre Lequiller.** Ce n'est pas vrai !

**M. René André.** Faux-semblants !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Quand le Gouvernement décide une régulation budgétaire, très modique s'agissant de l'éducation nationale - mais il a estimé qu'en dépit de la priorité dont bénéficiait ce budget il ne pouvait néanmoins échapper totalement à la régulation qui s'impose à l'ensemble des ministères et qui résulte du renchérissement des importations de pétrole -, toujours au titre du principe de parité, l'enseignement privé doit aussi prendre sa part, mais pas plus que sa part. Vous avez d'ailleurs vous-même constaté que celui-ci n'est concerné qu'à hauteur de 60 millions sur un total de 406 millions de francs.

**M. Richard Cazenave.** Mais qui ne pourront pas être compensés !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Pour le reste, je tiens à dire, ici devant vous, qu'il n'y a aucune attaque du Gouvernement contre l'enseignement privé. (« Si ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.) Je pourrais vous citer de nombreuses organisations laïques que les députés sur ces bancs connaissent bien...

**M. Eric Reault.** Les députés socialistes sont des godillots !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... qui ont le sentiment que, parfois, nous veillons avec trop de scrupule au respect de la loi. Mais un ministre ne peut jamais veiller qu'avec scrupule au respect de la loi. Ainsi, quand des décisions du Conseil d'Etat m'imposent de réexaminer le forfait d'externat et sa réactualisation, je le fais. Quand une décision du Conseil d'Etat interprète, comme elle l'a fait clairement, la loi Falloux, je respecte cette interprétation.

Si vous avez des propositions de loi, soumettez-les à l'Assemblée. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Eric Raoult.** C'est ce que nous avons fait !

**M. Richard Cazenave.** Elles ne sont jamais inscrites à l'ordre du jour !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Si elles recueillent une majorité au sein de cette assemblée, elles seront votées !

**M. Eric Raoult.** Il n'y a pas de majorité !

**M. René André.** Faites en sorte qu'elles soient soumises à un vote !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** En la matière, je serais effectivement surpris que vous trouviez une majorité.

Le Gouvernement pour sa part - je répète ce que j'ai déjà dit ici - ne touchera pas à l'équilibre législatif et jurisprudentiel qui régit ses relations avec l'enseignement privé car il ne tient pas à réveiller des querelles que, à l'évidence, vous vous efforcez, mais, heureusement en vain, de faire renaitre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Vous allez voir dans les jours qui viennent !

**M. le président.** Le vote sur les amendements identiques nos 91, 96 et 98 est réservé, de même que le vote sur l'article 87.

**M. Eric Raoult.** A l'Assemblée tout est réservé, sauf le Sofitel !

## ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

(suite)

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, concernant l'enseignement supérieur.

La parole est à M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, cédon pendant quelques instants à la magie des chiffres.

Le budget de l'enseignement supérieur est en croissance de 12 p. 100, soit deux fois et demi le rythme du budget de l'Etat tout entier, qui dépasse 30 milliards de francs et qui a crû de 42 p. 100 en un lustre.

Ce n'est pas faire acte de complaisance que de reconnaître clairement qu'une réponse financière aux problèmes de l'enseignement supérieur est esquissée. Ce choix d'ailleurs était inéluctable pour le Gouvernement face à la fois à l'afflux des étudiants et à leur attente.

Ce sont 1 110 000 étudiants qui sont accueillis actuellement dans les universités *stricto sensu*, soit 80 000 de plus qu'en 1989, ce qui représente un taux de croissance de près de 8 p. 100. Cette croissance conduira à accueillir 400 000 étudiants de plus dans notre système universitaire d'ici à 1993, un tiers en raison d'une amélioration, peut-être factice, du taux de réussite au baccalauréat, les deux autres tiers s'expliquant tout simplement par la prolongation de la scolarité.

Cet afflux se double d'une attente : les étudiants ne veulent pas d'une université-garderie pour adolescents prolongés. On leur a dit - ils l'ont cru et leurs parents aussi - que la formation serait la meilleure garantie pour l'obtention d'un métier.

Entendez donc, monsieur le ministre d'Etat, la voix de la jeunesse. Beaucoup de lycéens ont peur de l'université et de son organisation actuelle.

**M. Guy Bêche.** Mais non !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Ils sentent qu'il existe une crise de confiance dans les missions de l'université et une crise de moyens en locaux et en enseignants.

Face à ces interrogations, quelles sont les réponses de votre budget ? Je dirai que les mesures qu'il contient sont à la fois claires et ambiguës.

Elles sont claires, dans la mesure où elles dégagent le niveau minimum des ressources indispensables pour assurer une rentrée universitaire. Mais elles sont également ambiguës

car elles ne laissent pas entrevoir fût-ce l'ébauche d'une solution aux dysfonctionnements de l'université de masse, en particulier dans le premier cycle. A cet égard, votre budget n'est pas un budget d'amélioration des performances universitaires.

C'est d'abord un budget de gestion de la rentrée universitaire. Vous avez à accroître la capacité de l'encadrement, mais également celle des installations. La Cour des comptes a très bien montré que si de 1970 à 1980, le nombre de mètres carrés par étudiant est resté au même niveau - mon collègue M. Giovannelli a d'ailleurs comme moi repris dans son rapport un graphique très parlant - c'est à partir de 1980 que ce nombre s'est effondré.

De même, le nombre d'enseignants en poste sur une décennie, de 1977 à 1987 - les responsabilités en sont partagées - n'a crû que de 6,8 p. 100 alors que le nombre des étudiants augmentait de 20 p. 100.

Voilà la dégradation à laquelle il faut faire face. Dans ces deux domaines l'effort budgétaire est certes notable mais je ne pense pas qu'il parvienne à enrayer la dégradation.

Vous prévoyez d'abord la création de 2 300 postes d'enseignant dans l'enseignement supérieur *stricto sensu*. C'est un accroissement substantiel, qui se traduit en fait par une augmentation de 5,8 p. 100 du stock, si je puis dire, des emplois budgétaires. Ce taux de croissance reste inférieur à celui du nombre des étudiants, qui atteint 8 p. 100. Mais je ne vous en tiendrai pas rigueur, car rien ne sert de créer des emplois s'ils ne sont pas pourvus par des enseignants de qualité. Et vous savez très bien - vous cherchez d'ailleurs à y remédier et je vous en donne acte - que la situation du vivier de chercheurs ne permet pas de procéder à des recrutements gigantesques. Pour prendre un seul exemple, le nombre de thèses soutenues dans ces disciplines très déficitaires que sont le droit, les sciences économiques et la gestion, par des Français en 1988, dernière année dont les chiffres sont connus, ne s'élèverait qu'à 300. Il en faudrait le double pour satisfaire les besoins.

Vous êtes obligé naturellement de recourir à des solutions d'ajustement et vous faites en ce domaine un peu flèche de tout bois. Je prendrai un exemple : vous faites une place considérable aux créations d'emplois du second degré qui représentent à peu près le tiers du total. C'est un expédient qui est attractif, car un enseignant du second degré accomplit dans l'enseignement supérieur le double du service d'un professeur d'université puisqu'il n'a pas d'obligation de recherche. Mais c'est un expédient dangereux au moment où les lycées connaissent des difficultés d'encadrement. Ce type de mesure ne conduit-il pas à une modification de la structure même des premiers cycles universitaires, à laquelle je ne serais pas nécessairement hostile, mais sur lequel il conviendrait de s'expliquer clairement.

On constate donc une amélioration provisoire et partielle de l'encadrement.

Mais gérer la rentrée universitaire, c'est aussi donner aux étudiants des locaux correctement équipés et c'est rénover ceux qui sont délabrés. Votre budget en ce domaine me paraît beaucoup plus modeste que le pourcentage flamboyant d'une croissance des autorisations de programme de 73 p. 100, ce qui représente un milliard d'autorisations de programme en plus.

D'abord, si l'on tient compte de l'effort du plan d'urgence de l'année dernière, l'accroissement pour 1991 est beaucoup plus faible. Ensuite, et cela est plus grave, vous prenez du retard sur le programme « Universités 2 000 » que vous avez vous-même fixé. La réalisation de ce programme de 16,2 milliards, si elle était équitablement répartie sur cinq ans, conduirait à un volume d'autorisations de programme de 3,2 milliards par an. Et vous constatez que le chiffre des autorisations de programme que vous inscrivez à votre budget est inférieur de 30 p. 100 à ce niveau qui constituait pourtant un minimum.

Plus préoccupante encore est la modicité des crédits de paiement qui ne progressent que de 0,5 milliard. Nous en connaissons tous la raison. La machine administrative de l'éducation nationale n'est plus capable de suivre l'effort financier. Elle a désappris à construire, la Cour des comptes l'a confirmé. Peu importe, 1,15 milliard de constructions neuves et d'équipements, même dopés par les fonds de concours des collectivités locales n'empêcheront pas que seuls des locaux pour environ 40 000 étudiants supplémentaires pourront être mis en service l'année prochaine.

Face à cette dégradation, vous pouvez faire deux choses.

Vous pouvez déléguer plus largement la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales, puisque dans votre plan elles doivent assurer un tiers du financement total. Cela serait compatible avec un remboursement de la T.V.A. à ces collectivités si leur taux de participation net atteignait un tiers du coût d'un équipement. Il faudrait donc que vous puissiez déléguer la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales avec remboursement du F.C.T.V.A., si leur taux de participation brut était de l'ordre de 40 p. 100. Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que le remboursement n'interviendrait que si la participation brute des collectivités locales était de 57 p. 100. Vous ôtez donc un grand intérêt à cette possibilité de délégation de la maîtrise d'ouvrage.

Mais, il faudrait, en second lieu, favoriser une meilleure et plus longue utilisation des locaux universitaires. Ils sont souvent utilisés simplement 25 semaines par an. Est-ce normal ? Est-il normal que les bibliothèques universitaires ne soient pas ouvertes jusqu'à minuit, comme c'est le cas dans de très nombreuses universités étrangères ?

Vous créez 140 postes pour les bibliothèques. Grâce à cela, allez-vous faire en sorte que les bibliothèques soient ouvertes plus longtemps ? Ne pensez-vous pas qu'une telle mesure, outre le fait qu'elle arrangerait peut-être vos relations budgétaires avec qui de droit, permettrait de mieux équilibrer sur l'année entière le service des A.T.O.S. ?

Au-delà de ces mesures de rentrée universitaire, l'essentiel, c'est la réponse à ma deuxième question : votre budget permet-il d'améliorer la performance de nos universités ?

On ne juge pas de la qualité d'un enseignement à ce qu'il coûte mais à ses résultats. Cet enseignement, c'est celui de l'université de masse. Ses résultats, c'est le nombre qui, d'ailleurs, n'est pas antinomique avec la qualité, des étudiants bien formés.

Nos enseignements de second cycle et de troisième cycle, qui se sont déjà fortement diversifiés et professionnalisés, fonctionnent de façon assez satisfaisante. Il faut renforcer ce cœur de notre système d'enseignement supérieur en conférant une plus grande autonomie aux universités des deuxième et troisième cycles, et je ne pense pas que votre budget nous y prépare. En revanche, la situation des premiers cycles est proche de l'asphyxie et du naufrage, et votre budget semble l'ignorer.

Je prendrai d'abord le problème du premier cycle. C'est le non-dit essentiel de votre budget. Tout le monde, de colloque en colloque - et vous en organisez vous-même qui sont parfois fort intéressants - s'en va répétant que c'est là que se cristallisent les dysfonctionnements les plus graves de notre enseignement supérieur : inadaptation des formations aux capacités des étudiants, contradictions de plus en plus criantes entre les préoccupations d'enseignants orientés vers la recherche et celles d'une proportion croissante d'étudiants voulant bénéficier d'un enseignement supérieur court mais ne parvenant pas à franchir les barrières d'entrée en I.U.T. et en S.T.S. ; dégringolade du niveau des facultés à vocation générale et enfin sélection par l'échec. Tout le monde le dit : c'est inacceptable et absurde. La pire des solutions en ce domaine, c'est de ne rien faire.

Il faut, et je m'exprime à titre personnel parce que j'y crois du fond du cœur, mettre fin progressivement, à la solution de facilité qui consiste depuis un quart de siècle - vous n'êtes pas le seul responsable - à charger la barque des universités en leur faisant faire ce pourquoi elles ne sont pas faites. Il y a des choses que les universitaires savent faire, c'est l'enseignement à et par la recherche, c'est la transmission des connaissances à l'aide d'un langage relativement abstrait - peut-être celui que j'utilise actuellement.

**M. Guy Bêche.** C'est vrai.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Ils ne savent pas, en revanche, s'adapter à la fraction des auditoires que sa préparation, au lycée, ou ses aptitudes n'ont pas préparé au manie- ment du langage abstrait.

Faites faire une enquête auprès des étudiants entrant en D.E.U.G. ou faites passer un oral d'examen à des étudiants d'A.E.S. - je faisais encore l'année dernière un cours d'A.E.S. parce que j'ai toujours tenu à enseigner dans le premier cycle - et vous verrez le nombre de ceux qui, du simple point de vue du vocabulaire, ne comprennent pas le langage qui leur est tenu.

Voyez aussi dans un autre domaine l'échec des formations de D.E.U.S.T. que vous voulez faire développer par les universitaires : comptez leur nombre et celui des étudiants : ils ne sont guère plus de 1 000 ou de 2 000 étudiants dans ces D.E.U.S.T. Il faut trouver une solution. Ce n'en sera pas une de remplacer le tout ou rien de l'examen du D.E.U.G., comme on semble l'envisager, par une distillation fractionnée de cet examen en une quinzaine de modules. On se donnerait bonne conscience en faisant en sorte que certains étudiants obtiennent deux modules, d'autres une dizaine, ce qui leur donnerait droit à un certificat qui ne serait pas un diplôme...

Les jeunes ont le droit à des vraies filières courtes professionnalisées. Le comité national d'évaluation vous le dit ; le marché vous le dit - regardez toutes les écoles privées, souvent subventionnées par des collectivités locales aussi bien de gauche que de droite, qui se développent avec des droits d'entrée exorbitants - ; les collectivités locales vous le disent. Si vous croyez que la solution des S.T.S., les sections de techniciens supérieurs, suffit, développez-les plus !

Si vous ne le faites pas, et c'est le cas, alors suivez la proposition du comité national d'évaluation dans son rapport de cette année. Cette proposition est claire : il faut créer des enseignements courts à finalité professionnelle avec, en alternance, une formation pratique, avec des stages en entreprises débouchant sur des diplômes susceptibles d'être reconnus sur le marché du travail. Qui doit faire cela ? Selon le comité national d'évaluation qui est là pour conseiller le Gouvernement et le Parlement, ce sont les collectivités locales qui, en association avec les entreprises, doivent effectuer la mise en place de ces filières.

Dans ce domaine, et dans ce domaine seulement, les régions sont les mieux placées pour agir. Ne sont-elles pas déjà responsables de la formation professionnelle ? Je pense, monsieur le ministre, que si cela n'était pas fait, on risquerait de se retrouver devant la situation que décrivait M. le secrétaire d'Etat en octobre 1989 : « Si l'on n'y prend garde, disait-il, on parlera bientôt de l'échec universitaire comme on a stigmatisé l'échec scolaire. Nous connaissons les plus graves difficultés si nous ne faisons pas l'effort nécessaire. Nous risquons également d'enlever tout son sens à l'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. »

J'attendais ensuite de votre budget qu'il vivifie le cœur des universités, c'est-à-dire ces formations de deuxième et troisième cycles qui ne comprennent que 350 000 étudiants. Sur 100 000 cadres qui sont formés en France, deux tiers le sont par le système universitaire, un tiers par les grandes écoles. C'est ce cœur qu'il faut laisser se développer.

Donner aux universités en ce domaine plus d'autonomie, c'est leur donner la possibilité de mettre en œuvre de véritables partenariats, c'est en finir avec le système d'irresponsabilité qui commence à gangréner l'université et qui complait à beaucoup de professeurs, mais il est vrai que la rue Dutot est si lointaine... Ne disséminez pas trop ces universités. Si l'on supprimait les premiers cycles de beaucoup d'universités, ce qui resterait ferait souvent des universités naines.

Il faut que vous donniez des moyens à ce cœur. Votre budget est inquiétant en ce sens qu'il continue à marginaliser quelque peu la recherche universitaire. Le budget de 1990 l'avait sacrifiée, ce n'est plus le cas cette année. Les autorisations de programme de la recherche universitaire croissent au même rythme que le B.C.R.D., le budget civil de recherche et de développement, mais les crédits de paiement n'ont pas encore retrouvé leur niveau de 1989 et les crédits de soutien de programme aux établissements n'augmentent eux-mêmes que de 1,7 p. 100.

Mais plus ambigu est le recentrage, je dirais presque la recentralisation, de votre politique de recherche qui, à partir de Paris, risque d'aggraver la fracture au sein des universitaires entre un haut clergé de recherche et un bas clergé d'enseignement. Si le haut clergé était très important ce ne serait pas très grave. Prenons le cas des primes de recherche, système auquel je suis favorable. Un tiers environ des universitaires pourraient en bénéficier, un quart en ont été reconnus dignes, mais à la suite des arbitrages budgétaires, vous ne pouvez verser que 5 500 de ces primes alors qu'il en faudrait 8 000.

De même, prenez le cas des formations de troisième cycle. Vous favorisez les études doctorales, c'est très bien, mais les formations professionnalisées de haut niveau que sont les D.E.S.S. ne bénéficient pas de ce régime privilégié.

Insuffisance également des moyens de fonctionnement pour le cœur des universités. Prenez la dotation globale. Là encore, apparemment, les chiffres sont excellents avec une augmentation de 265 millions, mais la dotation globale a les inconvénients de ses avantages et c'est sur cette dotation globale qu'il faudra prélever les crédits pour les cours complémentaires. Puisqu'il n'existe plus de crédits affectés à ce titre, je suis absolument certain que les difficultés d'encadrement que j'ai décrites tout à l'heure vont faire que la situation en matière de crédits de fonctionnement matériel des universités sera très tendue.

Insuffisance aussi de la dotation de renouvellement du matériel prélevée sur les crédits du chapitre 66-70. Tout le monde sait très bien que si vous faites un effort pour des constructions neuves et l'équipement de celles-ci, le renouvellement des dotations de matériels qui datent parfois d'il y a vingt ans ne s'effectue pas de façon satisfaisante.

Vous me permettez de donner un dernier exemple : vous voulez renforcer les filières d'ingénieurs qui font partie de ce cœur ! Très bien, mais vous savez que l'enseignement supérieur privé s'est lancé largement dans cette direction avec la FESIC, en particulier. L'année dernière vous aviez reconnu cet effort : vous aviez accordé lors de la discussion budgétaire 10 millions de plus. Je pense que vous allez tenir cet engagement pour 1990. Mais cela se traduit naturellement dans le budget de cette année par une simple consolidation de ces 10 millions, donc par une croissance zéro. J'ose espérer qu'à la promesse pour cette année correspondra une nouvelle promesse pour l'année prochaine.

J'ajouterai que la réorganisation de l'aide sociale pourrait également s'effectuer en meilleure symbiose avec le renforcement de ce cœur de l'université.

Je suis persuadé que le système des aides - je signale au passage que les crédits de bourses augmentent de 15 p. 100 - devrait pour les étudiants majeurs tenir beaucoup plus compte des mérites qu'actuellement, et notamment des mentions. Ne serait-ce pas cela l'« élitisme républicain », notion dont, il est vrai, je ne suis pas un exégète patenté.

Les universités doivent différencier leurs formations sur l'ensemble du territoire et les étudiants doivent donc pouvoir être beaucoup plus mobiles à partir des deuxième et troisième cycles. Le système actuel de bourses les ligote dans leur université d'origine. Je suis certain que, pour ces étudiants de qualité, nous devrions arriver à développer un système tenant compte non seulement des revenus - et il faut le faire - mais également des mérites.

**M. le président.** Monsieur Fréville, il vous faut conclure.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, le développement de l'enseignement supérieur, c'est un choix de la France. Vous avez la chance de gérer le budget qui, dans la loi de finances, croît le plus vite. Alfred Sauvy, qui vient de nous quitter, nous a laissé un message : « C'est dans la croissance que les changements sont les plus nécessaires, mais c'est également dans la croissance que les changements sont les plus aisés. »

Votre budget est un budget en croissance, mais c'est une croissance mécanique, homothétique. Ce n'est pas un budget qui permettra une plus grande diversification des formations. Or une telle diversification est nécessaire : c'est celle que permettrait le bouillonnement d'initiatives qu'engendrerait une plus grande autonomie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Eric Raoult.** Cela va être moins brillant, mais plus agressif !

**M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis.** Le budget de l'enseignement supérieur pour l'année 1991 est, monsieur le ministre d'État, un bon budget. Il confirme le choix du Gouvernement qui en fait une priorité depuis 1988.

Référons-nous aux crédits inscrits : 27,4 milliards de francs en dépenses ordinaires, 3,35 en crédits de paiement, 4,3 en autorisations de programme, soit un crédit total, recherche comprise, de 31,7 milliards de francs, en hausse de 12 p. 100

par rapport au budget de 1990, qui s'élevait à 27,7 milliards de francs, hausse spectaculaire par rapport à celle de l'ensemble du budget de la nation qui est de 4,8 p. 100.

Si l'on prend comme référence le budget de 1986, on constate un changement du rythme de croissance : il est quatre fois supérieur à celui de 1987 qui était de 3,1 p. 100, et à celui de 1988, qui était de 5,4 p. 100. Le rythme de croissance des trois derniers budgets ayant été de 9,5, 9,5 et 12 p. 100, le budget a progressé de 31 p. 100 en trois ans.

Parallèlement, la part de l'enseignement supérieur dans l'ensemble du budget de l'éducation nationale suit la même progression, passant de 11,6 p. 100 en 1988 à 12,4 p. 100 en 1990.

Étudions les principales caractéristiques de ce budget.

Premier point : les créations d'emplois.

L'effort important constaté en 1990 - 1 500 emplois d'enseignants - est fortement accentué. Au total, 2 880 emplois se répartissent ainsi : 380 consolidations de l'année 1990, 200 enseignants-chercheurs en I.U.F.M., 1 500 enseignants chercheurs, 800 enseignants de second degré. Monsieur Fréville, on a beau essayer de tordre les chiffres, on crée cette année une centaine de postes à Rennes. On en a créé, je crois, deux en 1987 et deux en 1988 !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Merci !

**M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis.** C'est la réalité des chiffres !

Les effectifs des non-enseignants augmentent également, de 900 : 200 emplois d'A.T.O.S.-I.T.A. confirmés depuis 1990, 560 créations à la rentrée de 1991, 140 emplois pour les bibliothèques. C'est aussi un contraste avec les années 1987 et 1988.

En même temps, se poursuit le plan de revalorisation des carrières : 118 millions sont affectés pour la formation enseignante, 50 millions supplémentaires pour les non-enseignants.

Deuxième point, les constructions.

Les autorisations de programme s'élèvent à 4,3 milliards de francs et connaissent une hausse spectaculaire d'environ 40 p. 100.

On vous attendait au tournant, monsieur le ministre, vous le savez bien. Après le plan d'urgence de janvier 1990, vous aviez annoncé, lors d'un conseil des ministres du mois de mai, un plan de cinq ans en faveur des constructions universitaires. Nous avons bien dans ce budget la concrétisation de la tranche initiale.

Vous aviez prévu la construction de 200 000 mètres carrés au plan d'urgence, ce qui vous avait valu quelque ironie. Vos détracteurs doivent être confondus puisque 226 000 mètres carrés étaient prêts à la dernière rentrée, 247 000 mètres carrés devraient être ouverts avant la fin du mois de décembre et 273 000 mètres carrés avant la fin du premier trimestre de 1991.

Il est clair que les délocalisations ont contribué à faciliter cette première étape. J'ajoute qu'il est réconfortant de constater que les travaux avancent rapidement sur une bonne partie des sites universitaires et qu'il y a désormais de vastes chantiers dans chaque académie. On en avait perdu l'habitude depuis un certain temps !

A ce point de mon intervention, je tenais également à rappeler que l'amendement présenté par notre commission demandant l'autorisation de délégation de maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires aux collectivités territoriales a eu l'écoute du Gouvernement puisque cette possibilité est accordée depuis le mois de juin 1990.

Troisième point, les crédits de recherche.

Leur relative stagnation, 4,9 p. 100, c'était l'un des reproches faits au budget de 1990. Vous en étiez convenu à l'époque, mais le cadre du budget précédent ne vous permettait pas de faire plus. Je constate avec satisfaction que, si l'on compare l'ensemble des dépenses ordinaires et autorisations de programme, la croissance est de 11,3 p. 100, ce qui devrait permettre d'atteindre une bonne partie des objectifs.

Quatrième point, la progression des crédits de l'action sociale, et notamment des crédits de bourse, en augmentation de 472 millions de francs, soit près de 15 p. 100, qui atteindront 3,6 milliards de francs en 1991.

Les taux des bourses auront été revalorisés de 22 p. 100 en trois ans, avec aujourd'hui un maximum de 17 400 francs. Le nombre des bénéficiaires, en hausse d'environ 10 p. 100, s'élèvera en 1991 à 265 000.

Par ailleurs, un système de prêts sera mis en place à titre expérimental au cours de l'année 1991 : 60 millions de francs sont inscrits à cet effet, hors budget de l'éducation nationale, aux charges communes. Le ministère favoriserait l'octroi d'environ 60 000 prêts garantis et d'un nombre équivalent de prêts conventionnés. Pourriez-vous en préciser les modalités, et quels sont vos objectifs à l'échelle de trois ou quatre ans ?

Nous sommes là au centre d'un vaste débat concernant la condition sociale et matérielle des étudiants. Vous est-il possible de préciser la réflexion du ministère concernant la création du dossier social unique de l'étudiant, destiné à gérer les différentes aides et à mieux évaluer la situation et les besoins de chaque étudiant ?

D'autres questions méritent des réponses.

Où en sont les discussions avec le ministère de l'équipement et des transports en ce qui concerne la carte orange qui doit être lancée dans la région parisienne ?

Un effort important en faveur du logement étudiant apparaît dans le budget pour 1991, qui devrait permettre d'atteindre la vitesse de croisière de 6 000 logements annuels alors que le rythme actuel n'était que de 2 000 logements. D'autres questions se poseront évidemment à propos de ces logements.

Je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, sur les étudiants les plus défavorisés, dont le nombre ne doit pas dépasser 10 000 à 15 000 et qui bénéficient au plus de 17 000 francs de bourse.

Il conviendrait sans doute de prévoir dès 1992 ou 1993, peut-être 1994, une progression de façon que ces étudiants puissent disposer d'un minimum vital de l'ordre, peut-être, de 30 000 francs. Ce n'est pas une opération neutre. Elle coûterait entre 400 et 450 milliards de francs.

Voilà en quelque sorte brossées les grandes lignes de ce budget pour 1991 qui engage bien la démocratisation de l'Université, conforme à l'annexe de la loi d'orientation dont l'objectif intermédiaire est 65 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en 1994.

L'accroissement du nombre des étudiants nécessite des efforts constants et programmés pour améliorer leur accueil et leur formation, et telle est bien votre démarche tenace.

En deux ans, c'est entre 160 000 et 180 000 étudiants supplémentaires qu'il aura fallu accueillir dans l'ensemble des structures universitaires et post-baccalauréat, inégalement répartis, c'est vrai. Au total, 1 110 000 étudiants à la rentrée de 1989, sans doute 1 200 000 à peu près cette année.

Il est intéressant d'ailleurs d'analyser l'ensemble de ces effectifs, comme il est nécessaire de prévoir le flux d'arrivée des prochaines années.

Premier constat : la progression est inégalement répartie entre cycles, la plus forte pression se faisant en premier cycle : 52 p. 100 d'étudiants en premier cycle, 32 p. 100 en deuxième cycle et 16 p. 100 en troisième cycle. Le flux d'entrée des étudiants s'inscrivant pour la première fois a augmenté de 8,6 p. 100.

Les répartitions d'étudiants par cycles sont géographiquement très hétérogènes. Si l'on compte 28 p. 100 d'étudiants de troisième cycle dans les universités de Paris, 30 p. 100 à Montpellier II, 22 p. 100 à Grenoble I, dans d'autres universités telles que Rennes II, Lille III ou Lyon III, il y en a à peine 10 p. 100.

Deuxième constat : la progression est inégalement répartie entre disciplines. Les lettres et les sciences humaines ont un effectif total de 382 000 étudiants et ont absorbé 45 p. 100 de la hausse. Les disciplines juridiques et économiques, dont l'effectif total est de 275 000 étudiants, ont absorbé 20 000 étudiants supplémentaires. Les disciplines scientifiques, ingénieurs exclus, ont reçu 18 000 étudiants nouveaux, soit 22 p. 100 de l'augmentation, et ont désormais un effectif global de 198 700 étudiants. Vous voyez que ce n'est pas conforme à un certain discours qui était tenu cet après-midi à propos des scientifiques !

Troisième constat : la progression des effectifs est inégalement répartie par académies. La progression, faible à Paris, de 3 p. 100, atteint 17 p. 100 en Corse, 11 p. 100 à Nancy et Nantes, 8 à 9 p. 100 à Aix-Marseille et Rennes. Pour l'année 1990, dans l'académie de Rennes, les effectifs ont augmenté de 14 p. 100 environ ! Les flux des premières inscriptions suivent la même pente : 24 p. 100 d'augmentation en Corse, 20 p. 100 à Bordeaux, 16 à 17 p. 100 à Rennes et Nantes.

A partir de ces constats, il est indispensable de prévoir l'avenir, même si l'évolution rapide des effectifs ralentissait quelque peu au cours des prochaines années.

On ne risque pas de surévaluer les effectifs en prévoyant 300 000 étudiants supplémentaires d'ici à 1995, soit un taux de croissance de 5 p. 100. Nous aurions alors 1 500 000 étudiants. D'ailleurs, si l'on se réfère au rapport de M. Fréville, qui assure que les formations de troisième cycle devraient voir leurs effectifs croître de 47,8 p. 100 et les formations de second cycle de 44,5 p. 100, alors que le développement du premier cycle se ralentira, avec une hausse de 28,4 p. 100, ou si l'on se fonde sur un rythme de croissance de 3 p. 100 entre 1996 et l'an 2000, nous aurons à peu près à cette époque environ 1 800 000 étudiants.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, je vous prie de conclure.

**M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis.** Je vais conclure rapidement, monsieur le président.

D'où la nécessité de prévoir, dès l'année 1991, un plan d'accueil pour répondre aux besoins de la période 1995-2000, ce que s'appête à faire la direction de l'évaluation et de la prospective.

Il faudra inévitablement de nouvelles universités. A vous d'en apprécier les critères. Je pense qu'il faudra tenir compte d'abord de la qualité, ensuite du souci d'aménagement du territoire, enfin de la population. Pas d'implantation évidemment s'il n'y a pas une concentration suffisante de population, mais plutôt des universités à 15 000 ou 20 000 étudiants que des mastodontes.

En tout cas, votre budget manifeste une politique volontariste menée depuis trois ans. A certains moments, on vous demande d'être à la fois coureur de cent mètres et marathonnien ! Je crois qu'il faut, malheureusement ou heureusement, que vous soyez les deux.

**M. Francis Gang.** En fait, il est basketteur ! (*Sourires.*)

**M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis.** Pour terminer, je voudrais tout de même citer les créations de cette année, que M. Fréville a passées un peu sous silence : neuf ouvertures de départements d'I.U.T., 193 sections de S.T.S. dans le seul secteur public, dont les effectifs atteignent 107 000. A ceux qui vous reprochaient d'être un peu sectaire vis-à-vis de l'enseignement privé, je signale l'ouverture de plus de 100 sections de S.T.S. en 1990, pour un effectif qui atteint désormais environ 85 000.

Sont créées également vingt-deux spécialités nouvelles de D.E.U.S.T. habilités, trente-six maîtrises de sciences et techniques. Au niveau du troisième cycle, la professionnalisation du contenu des formations connaît un développement maximal puisque, en quatre ans, le nombre de diplômes d'études supérieures spécialisées a été multiplié par deux : 619 au total, avec 76 créations cette année.

Je ne peux m'étendre sur la question des bibliothèques pour lesquelles un effort est également réalisé cette année. Il conviendra évidemment de l'accroître, vu les carences du passé.

Par ailleurs, la première promotion des centres d'initiation à l'enseignement supérieur, dont la vocation est la formation des enseignants-chercheurs supérieurs, a préparé cette année 1 350 allocataires et 220 allocataires normaliens. L'ensemble des crédits d'aide au prérecrutement d'enseignants-chercheurs passe de 118 à 219 millions de francs, soit une hausse de 86 p. 100. Il s'agit là de la montée en puissance d'un bon système qui permet aux jeunes de bénéficier d'une allocation très intéressante.

Avant de conclure, je vous ferai part des trois observations adoptées par la commission.

Premièrement, nous demandons que le système de prêts aux étudiants, annoncé pour 1991, dépasse très rapidement la phase expérimentale.

Deuxièmement, nous souhaitons que le rythme de hausse des crédits de la recherche universitaire soit maintenu au cours des prochaines années.

Troisièmement, nous souhaitons la création d'universités. Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus tout à l'heure.

Ma conclusion sera courte : la commission des affaires culturelles a adopté votre budget, monsieur le ministre. Pour votre rapporteur, mes chers collègues, c'est un bon budget,

car il assume la continuité et la cohérence des orientations définies précédemment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, l'éducation devait être l'un des grands objectifs de votre gouvernement.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Elle l'est !

**M. Jean-Paul Planchou.** C'est la priorité des priorités !

**M. Eric Raoult.** Sauf pour les lycéens !

**Mme Nicole Catala.** Elle risque fort d'être l'un de ses plus grands échecs.

Les lycéens exprimaient aujourd'hui, exprimeront ces jours-ci dans la rue leurs opposition, la condamnation de votre politique, une politique dispensatrice d'illusions.

Les étudiants, après avoir subi l'an dernier les conditions exécrables d'une très mauvaise rentrée, sont à peine mieux lotis cette année. Dans telle ville, il a fallu louer un ancien cinéma, dans telle autre édifier à la hâte un bâtiment préfabriqué sur le terrain qui devait servir de parking. Et l'on pourrait multiplier de tels exemples.

*Victimes de l'imprévoyance gouvernementale (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste)...*

Eh oui ! Depuis 1981, on peut parler d'imprévoyance, car de longues années se sont écoulées et sont à imputer à votre débet, messieurs.

Victimes, je le répète, de l'imprévoyance gouvernementale, les étudiants découvrent aujourd'hui une université en crise, qui, dans bien des cas, ne leur offre pas les moyens nécessaires pour mener à bien leurs études.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Vous les jetez dehors !

**Mme Nicole Catala.** C'est en ce moment qu'ils sont dehors ! Et vous verrez dans les jours qui viennent !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Vous les matraquez.

**M. Eric Raoult.** Et les journalistes blessés ?

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Monsieur Raoult, laissez parler Mme Catala !

**M. Eric Raoult.** Ce sont des provocateurs !

**Mme Nicole Catala.** C'est sur ma gauche que l'on m'interrompt, monsieur le président !

**M. le président.** Continuez, madame Catala !

**Mme Nicole Catala.** Vous me donnerez une minute de plus, monsieur le président.

En dépit de l'augmentation indiscutable de vos crédits, votre politique, monsieur le ministre, ne vous permettra ni de faire face à la situation présente, ni, *a fortiori*, de préparer l'avenir.

Lors du colloque que vous avez tenu à la fin du mois de juin à la Sorbonne, vous avez évoqué d'ambitieux objectifs : le doublement en dix ans du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur ; le doublement du nombre des diplômés des instituts universitaires de technologie et des ingénieurs.

Je crois pour ma part qu'annoncer de tels objectifs, c'est pratiquer la fuite en avant. C'est créer aussi des illusions, des espoirs qui risquent fort d'être déçus, tout cela pour masquer le fait que la crise actuelle de l'université reste une crise grave.

En effet, en dépit d'un budget en apparence avantageux - je ne reprendrai pas l'analyse qu'en a faite M. Fréville - nos établissements d'enseignement supérieur n'auront pas en 1991 les moyens d'accueillir convenablement les étudiants.

Certes, on l'a dit, le budget que vous nous présentez accuse, en apparence, une très sensible augmentation.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Qu'est-ce que cela veut dire, « en apparence » ?

**Mme Nicole Catala.** Nous allons y venir !

Trente et un milliards, c'est 12 p. 100 de plus que les crédits - hors recherche - de la loi de finances pour 1990.

Mais cette augmentation se révèle moins avantageuse si l'on observe qu'elle englobe la consolidation des mesures d'urgence que vous avez annoncées en cours d'année soit, successivement, 500 millions de plus pour les constructions universitaires au début de l'année, puis 380 emplois d'enseignants ouverts à la dernière rentrée. Enfin, j'observe - j'y reviendrai tout à l'heure - que les primes d'encadrement doctoral que vous annoncez pour 1991 sont déjà absorbées par celles qui sont dues au titre de 1990.

Ainsi, votre budget de 1991 se gonfle de crédits qui correspondent à des mesures déjà prises en 1990.

Mais ce n'est pas le plus critiquable. Ce qui est préoccupant, c'est que ce budget n'est pas à la hauteur des besoins en matière d'infrastructures, qu'il ne suffira pas à assurer aux universités les enseignants de haut niveau dont elles ont besoin, qu'il ne comblera pas le retard pris depuis 1981 dans l'aide aux étudiants. Il laisse enfin dans l'ombre des problèmes de fond essentiels pour l'avenir de l'enseignement supérieur et pour l'avenir du pays.

Ce budget, tout d'abord, n'est pas à la hauteur des besoins en matière d'infrastructures. Il n'est pas à la hauteur des besoins car la gauche s'est montrée depuis neuf ans incapable d'anticiper sur l'accroissement des effectifs dans l'enseignement supérieur.

Ces effectifs ont augmenté, pour ce qui est de l'Université, de 80 000 en 1989 et de plus de 100 000 cette année. Et si vous souhaitez réellement, monsieur le ministre, que la France compte deux millions d'étudiants en l'an 2000, c'est à un afflux supplémentaire de 80 000 étudiants chaque année que nous devons nous attendre.

Je ne suis pas la seule à porter un jugement réservé sur votre façon de régler le problème des accroissements d'effectifs. La lecture du dernier rapport de la Cour des comptes suffit, je crois, à juger la politique gouvernementale en ce domaine. On me permettra de citer ce rapport, tout récent.

La Cour note, à propos du mouvement d'augmentation des effectifs, que « le mouvement a toutes les chances de se poursuivre, voire même de s'amplifier, et les prévisions incomplètes faites au début de 1989 par le ministère sont déjà largement dépassées ». Lorsque je parle d'imprévoyance, monsieur le ministre d'Etat, ce n'est pas à la légère !

« Comme dans le passé, observe la Cour, le ministère de l'éducation nationale s'est laissé surprendre par une augmentation de la population étudiante qu'il n'a su ni prévoir ni anticiper. »

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Là, il ne s'agit pas de moi !

**Mme Nicole Catala.** Nous avons de bonnes lectures, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Il s'agit d'une période antérieure, madame Catala !

**M. Louis Mexandeau.** Cessez le dénigrement systématique ! Devaquet l'avait-il prévue, cette augmentation ?

**Mme Nicole Catala.** Du temps d'Alain Devaquet, les effectifs inscrits en première année d'université n'ont pas augmenté, monsieur Mexandeau. Informez-vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Louis Mexandeau.** Soyez une minute de bonne foi !

**M. le président.** Monsieur Mexandeau, n'interrompez pas l'orateur !

**M. Eric Raoult.** A la buvette, Mexandeau !

**Mme Nicole Catala.** Informez-vous, monsieur Mexandeau. Ne parlez pas sans savoir. Cela vous retombera dessus !

**M. Maurice Pourchon.** Vous êtes de mauvaise foi, madame Catala !

**Mme Nicole Catala.** Depuis plusieurs années, votre ministère manque de locaux, 500 000 mètres carrés d'après les évaluations.

Au début de l'année en cours, vous avez annoncé - tout le monde s'en est réjoui - la mise en chantier ou la location de 200 000 mètres carrés supplémentaires. Mais il est clair que cela ne peut suffire à combler le retard pris ni, *a fortiori*, à accueillir convenablement les nouveaux inscrits.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Combien de mètres carrés avez-vous construits en 1987 et 1988, madame le ministre ?

**Mme Nicole Catala.** Dans le rapport de M. Giovannelli...

**M. Jean-Pierre Baquet.** Excellent rapport !

**Mme Nicole Catala.** Je me réfère à de bonnes lectures, à des auteurs non suspects de partialité - n'est-ce pas, monsieur Giovannelli ?

Dans ce rapport, disais-je, il est indiqué que ces nouveaux locaux pourront accueillir tout au plus la moitié des nouveaux inscrits de la présente rentrée.

Toujours sur le même sujet - rassurez-vous, je ne m'attacherai pas exclusivement à ce point - je citerai encore la Cour des comptes, car elle porte en cette matière un jugement sans appel.

**M. Eric Raoult.** Dès qu'on parle de la Cour des comptes, ils ne rigolent plus !

**M. Guy Bêche.** Et vos amis, pendant les années soixante, qu'ont-ils fait ?

**Mme Nicole Catala.** « Au moment où le nombre d'étudiants s'accroît très rapidement », observe-t-elle, « le patrimoine de l'enseignement supérieur ne permet plus d'assurer de manière satisfaisante les missions qui lui incombent : les capacités d'accueil sont insuffisantes ; mal entretenus et insuffisants, certains locaux n'offrent plus les conditions d'un enseignement de qualité et présentent même, parfois, des risques pour la sécurité des personnes et des biens. »

La Cour ajoute : « Les premières estimations faites par le ministère de l'éducation nationale, qui sont loin d'intégrer toutes les conséquences des objectifs fixés » - c'est pourquoi j'ai insisté sur cette fuite en avant qui me paraît lourde de conséquences - « font apparaître l'ampleur des besoins : les crédits nécessaires dans le domaine immobilier... représenteraient 43,5 milliards de francs pour la période 1989-1999. » Je ne reprends pas l'inventaire que fait la Cour des besoins.

Devant l'ampleur et l'urgence de ces besoins, vous avez annoncé le 23 mai dernier un plan à moyen terme prévoyant l'octroi de 24 milliards de francs sur cinq ans à l'enseignement supérieur. Malheureusement, l'Etat qui, pourtant, assume toujours en droit l'entière responsabilité des universités, a indiqué qu'il n'apporterait lui-même que 16 milliards, ce qui laisse un « trou » de 8 milliards dans lequel les collectivités locales sont invitées à s'engouffrer. Voilà quelque chose d'assez surprenant, d'inédit en matière de politique des universités !

Mais, même pour fournir les 16 milliards annoncés, l'Etat « traîne les pieds » si je puis dire : en effet, le projet de budget comporte 2,56 milliards de francs d'autorisations de programme pour les constructions de locaux, alors que, pour tenir en cinq ans l'engagement que vous avez pris, il aurait fallu accepter chaque année 3,2 milliards en autorisations de programmes aux constructions universitaires. Ou alors, c'est que vous ne pouvez pas utiliser ces crédits.

Ainsi, même si les crédits prévus pour les constructions sont en très forte augmentation, on est obligé de constater qu'ils sont inférieurs à ce qu'impliquerait la simple mise en œuvre du plan que vous avez annoncé.

A l'égard des enseignants, votre projet de budget n'est pas davantage de nature à nous donner entière satisfaction. Au point de vue quantitatif, vous avez certes annoncé 2 880 créations d'emplois. Mais, si l'on en déduit les 380 postes déjà pourvus à la présente rentrée et les 200 postes d'enseignants-chercheurs qui seront affectés aux nouveaux instituts universitaires de formation des maîtres, cela fait déjà 580 postes de moins pour assurer l'enseignement proprement dit. Nous tombons donc à 2 300 emplois. Je ne sais vraiment pas s'ils suffiront à faire face aux besoins supplémentaires de toutes les universités pour la formation des 100 000 étudiants de plus qu'elles accueillent cette année et pour la formation des ingénieurs dont vous souhaitez voir le nombre multiplié par deux en dix ans.

En effet, d'après certaines évaluations, le nombre de postes mis à la disposition des universités, qui assurent la formation de plus de la moitié des ingénieurs, devrait être accru de plus de 900 par an. Ces 900 postes, monsieur le ministre d'Etat, nécessaires pour la formation des ingénieurs, s'imputeront-ils ou non sur les 2 300 créations que vous nous annoncez ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** M. Monory en a créé 500 en tout et pour tout !

**Mme Nicole Catala.** D'autre part et surtout, sur ces 2 300 postes, 1 500 seulement seront des postes de professeur ou de maître de conférence. Les autres seront des postes d'enseignant du second degré. En d'autres termes, vous ignorez la vocation spécifique de l'enseignement supérieur, qui est d'allier l'enseignement et la recherche. Vous poursuivez et même accélérez la « secondarisation » de l'enseignement supérieur. M. Fréville l'a souligné, et j'adhère entièrement à ses observations.

Quant à la revalorisation de la fonction enseignante, elle ne bénéficie que de crédits relativement modestes : 118 millions sur un budget de plus de 31 milliards, vous avouerez que ce n'est pas énorme pour encourager ceux sur qui repose l'université. Je le regretterai d'autant plus que certaines des mesures annoncées ne sont toujours pas entièrement appliquées et que le nombre des primes d'encadrement doctoral n'augmente en réalité que de 500 sur l'année 1991, 5 000 sur les 5 500 que vous annoncez étant déjà dues par l'Etat aux enseignants.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Combien en avez-vous créé ?

**Mme Nicole Catala.** Si l'on se place maintenant du côté des étudiants, on éprouve aussi un sentiment de déception.

Les bourses sont encore insuffisantes, mon prédécesseur à cette tribune l'a souligné, en dépit des augmentations annoncées. Les droits d'inscription, qui étaient restés identiques en 1986, 1987 et 1988, ont augmenté de plus de 5 p. 100 en 1989 et de près de 5 p. 100 cette année.

Alors que plus de la moitié des étudiants doivent quitter le domicile familial pour poursuivre leurs études, les logements qui leur sont proposés par les œuvres universitaires ne correspondent qu'à moins de 9 p. 100 de leur nombre total. Moins de 9 p. 100 au bout de dix ans de gestion socialiste (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Roland Carraz.** Combien en avez-vous créé, vous ?

**Mme Marie Jacq.** Donnez vos chiffres !

**Mme Nicole Catala.** ...le bilan n'est pas très glorieux, monsieur le ministre !

Mais ce qui me préoccupe plus encore, ce sont les problèmes de fond, essentiels pour l'avenir de notre enseignement supérieur, que vous éludez ou ne traitez pas comme ils devraient l'être.

J'avais soulevé devant vous, l'année dernière, la plupart de ces questions. Elles sont toujours sans réponse. Je ne reprendrai que certaines d'entre elles, n'ayant pu, malheureusement, utiliser convenablement mon temps de parole.

La première concerne le rôle de l'Etat à l'égard des universités. Vous savez que je me range parmi ceux qui pensent que la responsabilité du développement universitaire doit être assumée par l'Etat.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial, et M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Très bien !

**Mme Nicole Catala.** C'est ce que vous déclarez vous-même, monsieur le ministre d'Etat. Mais vos actions, malheureusement, démentent vos propos : vous ne cessez de tendre la main vers les régions pour qu'elles viennent à votre aide. Il est bien compréhensible qu'en retour elles vous demandent quelles sont les compétences que vous comptez leur transférer. Nous vivons en tout cas, à l'heure actuelle, dans un système ambigu, que vous avez baptisé « partenariat ». Mais ce mot - je regrette de le dire - n'a pas de signification juridique précise. Il me paraît plutôt être à l'origine d'une confusion des responsabilités et je souhaiterais que vous nous apportiez sur cette question les clarifications nécessaires.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Mettez-vous d'accord avec M. Millon !

**M. le président.** Madame Catala, il vous faut conclure !

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le président, j'ai été privée de plusieurs minutes de parole par les députés qui sont sur ma guche.

**M. le président.** Madame Catala, j'ai déjà largement tenu compte de ces interruptions. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le président, je souhaite aller jusqu'au bout.

**M. le président.** Si vous le prenez sur ce ton, vous m'obligerez à vous couper la parole !

**Mme Nicole Catala.** Vous avez laissé mes prédécesseurs poursuivre et vous m'interrompez maintenant, monsieur le président !

**M. le président.** Madame Catala, j'ai eu et j'aurai toujours la même attitude avec tous les intervenants. Je vous demande de conclure parce que vous avez épuisé votre temps de parole depuis déjà plusieurs minutes.

**M. Denis Jacquat.** Mexandeau l'a interrompue !

**Mme Nicole Catala.** La seconde question - qui n'est pas sans rapport avec la première - concerne la réforme des premiers cycles. Je ne m'attarderai pas à analyser les dangers de la « délocalisation » des D.E.U.G. Chacun sait que les antennes « délocalisées » ne donneront pas toutes naissance à de véritables universités et risquent, en tout cas, de ne pas attirer les meilleurs enseignants. Il y a donc un risque d'inégalité pour les étudiants.

Plus largement, je crois qu'il faudrait envisager la création de filières courtes de formation technologique à l'extérieur des universités. C'est dans la création de ces filières que les régions pourraient le plus utilement s'investir. J'ai lancé cette idée au mois de juillet. J'ai été heureuse de constater que le Comité national d'évaluation des universités la reprenait à son compte. Je ne reprendrai pas ce qu'il écrit à ce sujet, mais je le trouve tout à fait judicieux. De même, je me suis réjouie de lire dans son rapport que M. Fréville faisait sienne cette suggestion.

J'aurais souhaité évoquer aussi les problèmes de la préparation de nos formations à la compétition européenne mais, hélas ! grâce à M. Mexandeau, c'est une question que je serai obligée de passer sous silence. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) J'en arrive donc à ma conclusion.

Chacun sait, monsieur le ministre d'Etat, que vous n'avez pas la tâche facile. Mais ce que la jeunesse attend de vous, ce ne sont pas des solutions en trompe-l'œil, ce n'est pas cette fuite en avant que vous pratiquez...

**M. Guy Béche.** Il n'a jamais fait cela ! Vous, oui !

**Mme Nicole Catala.** ... vers des objectifs irréalistes, c'est une politique concrètement efficace - vous en avez les moyens puisque ce budget marque une augmentation sensible - et aussi une politique courageuse qui redonne aux enseignants découragés le goût de leur métier (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Mes propos vous dérangent, messieurs ?

**M. Jean-Pierre Bequet.** Pas du tout ! C'est triste !

**M. le président.** Mes chers collègues, n'interrompez pas Mme Catala, qui conclut.

**Mme Nicole Catala.** ... et aux jeunes la certitude qu'étudier n'est pas un leurre, mais la clé de leur avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. René Carpentier.

**M. René Carpentier.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le Gouvernement a décidé d'avancer de huit jours le débat du budget de l'éducation nationale.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire que cette décision est clairement ressentie comme un signe de faiblesse, notamment par les lycéens et les enseignants du secondaire.

**M. Eric Raoult.** C'est sûr !

**M. René Carpentier.** Vous avez craint la journée d'action et de protestation qu'ils avaient l'intention d'organiser le jour où il était prévu de commencer ce débat et vous avez misé, en choisissant un jour de rentrée scolaire, sur une moindre mobilisation.

**M. Eric Raoult.** Absolument !

**M. René Carpentier.** C'est une démarche peu glorieuse, mais c'est surtout un mauvais calcul : aujourd'hui aussi, enseignants et lycéens sont descendus dans la rue et il faudra bien que vous entendiez leur exigence.

**M. Guy Béche.** Il vaudrait mieux voir les lycéens dans les lycées que dans la rue !

**M. René Carpentier.** Votre décision d'avancer le débat a aussi une autre raison : supprimer aux députés le temps nécessaire à un examen approfondi de votre budget et des choix politiques qu'il contient, tentant ainsi d'esquiver toute discussion large et loyale sur l'effort que le Gouvernement dit vouloir consacrer à la formation.

Or, du temps, nous en aurions eu grand besoin, car jamais un budget n'a été si opaque que le vôtre ! Sous prétexte de globalisation, il est totalement impossible d'y distinguer les mesures les unes des autres.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, par exemple, et puisque c'est l'objet de mon intervention, comment peut-on être sûr que les mesures promises pour les bibliothèques universitaires, sur la base du rapport Miquel, sont bien prévues ?

Quels crédits consacrez-vous aux heures complémentaires ? Nul ne peut le savoir. Il est impossible de les isoler des autres crédits.

Combien de facultés comptez-vous créer ? On ne peut le discerner. Je vous rappelle ici que, lors de votre venue dans le Nord-Pas-de-Calais, vous avez promis, pour cette seule région et pour 1992, deux universités nouvelles. Pouvez-vous nous certifier qu'elles sont bien inscrites au budget 1991 ?

**M. Alain Néri.** Ce qui a été annoncé sera fait !

**M. René Carpentier.** Trouvez-vous normal d'inclure dans les emplois nouveaux d'enseignant les créations de postes déjà attribués dans le cadre du plan d'urgence et, plus surprenant encore, les créations de postes de l'Ecole des chartes ?

Vous dites - et les médias, dans leur souci de bien servir le Gouvernement, s'en font d'ailleurs largement l'écho - que les crédits de l'enseignement supérieur progresseront de 12 p. 100. Mais vous vous gardez bien de préciser que cette augmentation est en partie due aux mesures du plan d'urgence déjà entré en œuvre cette année.

Ces dissimulations - ces maquillages, devrais-je dire - outre le fait qu'elles tendent à éviter le large débat que les députés sont en droit d'exiger, tendent aussi à masquer la pauvreté des moyens que vous consentez à l'enseignement supérieur et les orientations qu'ils traduisent, orientations très éloignées des besoins de notre pays dans ce domaine.

**M. Roland Carrez.** C'est incroyable !

**M. René Carpentier.** Non ! vraiment, l'effort de votre budget consacré à l'enseignement supérieur est profondément insuffisant, monsieur le ministre. Je vous fais d'ailleurs observer qu'il ne permet pas de dépasser les 0,45 p. 100 du produit intérieur brut voués par l'Etat à l'Université depuis 1983, alors que, dans certains pays, on a dépassé de loin cette part d'investissement.

**M. Michel Fromet.** En Roumanie ?

**M. René Carpentier.** Il faut progresser, il faut en arriver rapidement à 1 p. 100 du produit intérieur brut pour l'enseignement supérieur. N'est-ce pas d'ailleurs le sociologue Alain Touraine, que nul ne peut soupçonner de sympathie pour les communistes...

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est sûr !

**M. Eric Raoult.** Ni pour l'opposition !

**M. René Carpentier.** ... qui déclare dans une interview accordée au *Figaro* - voyez que je lis parfois *Le Figaro* - ...

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Surtout en ce moment !

**M. René Carpentier.** ... que « nos universités soit à bout de souffle » ? La réalité vécue par les étudiants, les professeurs, les chercheurs, les personnels non enseignants, dépasse même cette fiction. Il est vrai que, sous la pression des mouvements de protestation qui se sont exprimés en 1989-1990, notamment ceux des présidents et des conseils d'administration d'université, des efforts ont été faits. Mais ces efforts ont complètement été annihilés, à la fois par le déficit énorme - et à tous les niveaux - que connaissent nos universités, et par l'accroissement important du nombre des étudiants : plus 100 000 à la rentrée de 1990.

Député du Nord, je me permettrai, monsieur le ministre, de prendre quelques exemples concernant mon département.

L'université des sciences et des techniques de Lille, créée à l'origine pour accueillir 8 000 étudiants et qui en compte aujourd'hui 20 000, a obtenu la création de soixante postes d'enseignants, mais, dans le même temps, elle enregistre 1 500 étudiants supplémentaires ! En physique, il manque vingt-trois postes, vingt en mathématiques, vingt-huit en chimie, et ce malgré les heures supplémentaires - quarante heures par mois en moyenne - qu'accepte de faire chaque professeur.

Monsieur le ministre, vous avancez souvent l'argument qu'il ne sert à rien de créer des postes d'enseignants universitaires car on ne pourrait le faire faute de personnels qualifiés. C'est peut-être vrai pour certaines disciplines, en sciences économiques notamment. Mais dans le domaine de la physique, des mathématiques, de la chimie, tous les responsables s'inscrivent en faux contre cette assertion.

L'U.F.R. de physique de Lille I a bénéficié de la création de cinq postes. Elle a reçu trente candidatures, dont dix émanent de jeunes chercheurs travaillant dans des laboratoires universitaires. Ces jeunes chercheurs, après avoir passé leur thèse, vivent comme ils peuvent en attendant un poste. Et il leur faut beaucoup de volonté et de foi dans le métier qu'ils veulent exercer pour résister aux offres qu'ils reçoivent du privé. Nous possédons donc un réservoir d'hommes et de femmes hautement qualifiés capables de pourvoir les postes d'enseignants dont nos universités ont tant besoin.

Autre exemple : l'université du Hainaut-Cambrésis, à Valenciennes, qui accueille 9 000 étudiants dans des locaux prévus pour 3 000, a obtenu de votre ministère, pour la rentrée 1990, trente nouveaux postes d'enseignants et 540 mètres carrés de préfabriqués !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** N'est-ce pas un progrès !

**M. René Carpentier.** Cela pour 1 000 étudiants supplémentaires et neuf nouvelles formations ! Faisons les comptes et nous verrons vite que la situation n'est pas plus brillante que celle dénoncée depuis plusieurs années par mon collègue Fabien Thiémé, député de Valenciennes.

Vous pouvez me répondre - et vous allez sûrement le faire, monsieur le ministre - que la municipalité de Valenciennes a participé, avec l'Etat, la région et le F.E.D.E.R., à la réhabilitation d'une friche industrielle de 3 000 mètres carrés, déjà occupés d'ailleurs par près de 600 étudiants en arts plastiques, ce qui ne donne pas, en mètres carrés, une brillante situation.

**M. Fabien Thiémé.** Très juste !

**M. René Carpentier.** Mais faut-il voir dans cet exemple le témoignage de la volonté du Gouvernement de se décharger sur les collectivités territoriales de la construction et d'une part de la gestion des universités ?

**M. René André.** Eh oui !

**M. René Carpentier.** Je le dis tout net : les élus communistes, qu'ils soient députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux ou maires, dénoncent avec vigueur les tentatives faites par le Gouvernement de laisser aux collectivités locales la responsabilité du développement - ou du non-développement - de nos universités. Cette politique est dangereuse. Elle aboutirait à ce que les régions trop pauvres soient démunies de toute université et que, dans les autres,

selon leurs moyens, nous voyions naître des universités pauvres pour les pauvres et des universités riches pour les riches.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Bien vu !

**M. René Carpentier.** Nous avons déjà l'accès au travail à deux, trois ou quatre vitesses ; nous sommes menacés, avec la contribution sociale généralisée notamment, d'un accès aux soins à deux, trois ou quatre vitesses. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pouvons-nous accepter l'accès aux études, notamment supérieures, de la même manière alors que la France manque tragiquement de cadres hautement qualifiés et de chercheurs ?

Dans cette période de profondes mutations scientifiques et technologiques, avec tout ce que cela représente de transformations dans les moyens et les façons de produire, la recherche est un élément essentiel, décisif de l'avenir économique et social de notre pays, tant au niveau intérieur qu'au niveau extérieur, c'est-à-dire de sa place dans le monde.

Or c'est à l'université que les chercheurs font leurs premières armes et que la recherche prend son essor. Le désengagement de l'Etat est, ici aussi, nocif et lourd de menaces.

Déjà, certaines régions sont vouées à des « créneaux » de recherche choisis par le grand patronat et acceptés par des conseils régionaux.

On retrouve avec effroi la situation qu'ont connue nombre de régions avec les mono-industries, dont on sait à quel marasme économique et social elles ont conduit. Le désengagement de l'Etat dans le domaine de la recherche dans les universités, c'est aussi la décision du ministère de l'éducation nationale d'abandonner toute aide aux équipes non associées au C.N.R.S. Et lorsque l'on connaît la faible implication du C.N.R.S. dans certaines régions, on peut craindre le pire.

En vérité, une université de plein exercice, c'est un établissement capable de répondre à deux missions, toutes deux vitales pour un pays : celle d'une formation de haut niveau et celle de la recherche. Tout le reste, monsieur le ministre, n'est que poudre aux yeux.

Le problème auquel nous devons répondre aujourd'hui est donc simple : le présent projet de budget peut-il répondre aux besoins actuels de l'université, à l'immense demande sociale qui s'exprime pour une meilleure formation ?

**M. René André.** Non !

**M. René Carpentier.** Monsieur le ministre, vos crédits pour 1991 vont-ils permettre de s'engager sur le chemin qui nous conduira à faire face aux objectifs de notre pays doit atteindre d'ici à l'an 2000, c'est-à-dire doubler le nombre des étudiants et les former mieux ? Je dis « les former mieux », monsieur le ministre, et non pas « mieux les accueillir », comme on l'entend trop souvent, notamment

La force de frappe d'un pays moderne, tourné résolument vers l'avenir, ce n'est pas le nombre ou la sophistication des armes qui sortent de ses usines, c'est sa jeunesse ! Une jeunesse éduquée, formée au plus haut niveau, et donc capable de s'adapter, de maîtriser les nouvelles techniques et technologies. Une jeunesse qui permettra au pays, aux peuples et à l'humanité le bond en avant que le XXI<sup>e</sup> siècle appelle.

Non ! votre budget n'a pas cette ambition. Vous vous contentez de boucher les trous : boucher les trous d'enseignants, boucher les trous de surface, même avec du préfabriqué, même en « louant » des bâtiments aux universités. Les universités locataires - et au prix de combien d'économies forcées - d'un Etat qui devient propriétaire ! En fait, l'on donne d'une main et l'on reprend de l'autre ! Nos universités sont plus qu'à bout de souffle. Elles sont presque asphyxiées.

Alors que l'accroissement des étudiants peut être considéré comme une bonne chose, car il témoigne de l'accès aux études supérieures d'enfants d'origines sociales plus diversifiées et plus modestes - on estime aujourd'hui que les jeunes dont les parents n'ont jamais connu l'université représentent, en première année, près de 50 p. 100 des effectifs -, dans le même temps ces jeunes rencontrent des difficultés énormes : manque de places d'hébergement, manque d'heures d'enseignement, manque de places dans les « amphis », de matériel pour les travaux dirigés, d'équipements sportifs, de restaurants. Deux restaurants universitaires pour 20 000 étudiants à Lille I ! L'impossibilité d'y accéder pendant la coupure entre les cours oblige des centaines d'étudiants à se nourrir tous les

jours de sandwichs. Que voilà une bonne manière pour transformer nos jeunes étudiants en de bons cadres dociles, tels que le patronat les rêve !

**M. René André.** Oh !

**M. René Carpentier.** Quant au manque d'A.T.O.S., il devient dramatique.

**Un député du groupe socialiste.** C'est Zola !

**M. René Carpentier.** Sept cents vingt-cinq créations pour la France entière alors qu'il en faudrait des milliers pour simplement combler le déficit de ces dernières années.

**M. Denis Jacquat.** Vous avez gouverné ensemble !

**M. René Carpentier.** Un exemple, monsieur le ministre, toujours à l'université des sciences et des techniques de Lille,...

**M. Denis Jacquat.** Qui est maire de Lille ?

**M. René Carpentier.** ...et ses antennes de Dunkerque, Calais et Lens : cinq créations de postes A.T.O.S. Mais pendant les seules années de gouvernement de M. Mauroy, soixante suppressions de postes sont intervenues.

On est loin du compte ! Pour des salaires équivalents ou à peine supérieurs au S.M.I.C., les personnels non enseignants des universités connaissent des horaires, des cadences et des conditions de travail d'un autre âge.

**M. Jean Giovannelli,** rapporteur pour avis. C'est pire que Tchernobyl !

**M. René Carpentier.** Nous sommes en France, et non en Union soviétique, monsieur le rapporteur pour avis !

Il faut rendre hommage à leur conscience professionnelle, à leur sérieux, à leur sens des responsabilités, grâce auxquels nos universités peuvent encore fonctionner. Mais il ne suffit pas de leur adresser des louanges, il faut créer des postes, revaloriser leur statut et leurs salaires.

**M. le président.** monsieur Carpentier, il faut conclure !

**M. Jean-Claude Lefort.** Monsieur le président, l'orateur a été plusieurs fois interrompu !

**M. René Carpentier.** Je vous demande l'indulgence, monsieur le président : c'est ma première intervention !

**M. Georges Hage.** Il a droit à une indulgence ! *(Sourires.)*

**M. René Carpentier.** En un mot, et pour résumer, l'enseignement supérieur, comme l'éducation nationale dans sa totalité, a besoin de moyens nouveaux, a besoin de crédits à la hauteur des enjeux et de la mission qui sont les siens.

Ces crédits, si le Gouvernement en a la volonté politique, il peut les trouver. Il en trouve d'ailleurs quand il s'agit de subventionner le grand patronat à coup de milliards. Il en trouve pour aider les grandes industries dans leur folle course aux profits financiers et aux investissements à l'étranger - investissements qui ont été multipliés par cinq en trois ans. Il en trouve aussi quand, pour satisfaire les Etats-Unis, il envoie notre armée en Arabie Saoudite après avoir fabriqué tant d'armes que c'est peut-être des canons français qui tireront sur nos soldats. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Quarante milliards de moins pour les œuvres de guerre et de mort, quarante milliards de plus pour les œuvres de paix, de formation et de vie pour nos jeunes *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* : c'est la proposition des députés communistes et c'est encore la seule qui pourrait, monsieur le ministre, sauver votre budget et sauver l'éducation nationale.

Il faut également - et c'est tout aussi essentiel - accroître la démocratie. Il ne suffit pas de « consulter » les intéressés sur les besoins et les priorités ; il faut aussi les associer pleinement aux décisions. C'est seulement ainsi que l'on pourra avancer avec efficacité et harmonie.

Monsieur le ministre, c'est un tout autre budget que réclame l'enseignement supérieur aujourd'hui, que suppose la demande sociale de formation universitaire.

**M. le président.** Monsieur Carpentier, il vous faut vraiment conclure ! Vous saviez très bien que votre intervention dépasserait largement dix minutes ! Je vous prie instamment de conclure !

**M. René Carpentier.** Monsieur le président, accordez-moi l'indulgence ! Vous avez été indulgent avec les autres intervenants !

**M. le président.** Sûrement pas !

**M. Denis Jacquat.** L'orateur précédent était une dame !

**M. Francis Geng.** Monsieur le président, c'est la première intervention de M. Carpentier !

**M. René Carpentier.** Je termine, monsieur le président.

Pour remédier à la dégradation actuelle du système universitaire, pour accueillir à la prochaine rentrée 100 à 150 000 étudiants supplémentaires qui se présenteront, pour former 2 millions d'étudiants d'ici à l'an 2000, pour former les 400 000 nouveaux enseignants nécessaires à la réalisation de l'objectif des 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac, une augmentation de 20 p. 100 du budget serait nécessaire dès cette année et pour les cinq années qui viennent.

Seul un effort de cet ordre permettrait à l'Université d'assumer son rôle dans le développement économique, social, culturel du pays, d'atteindre le degré de démocratisation réclamé par l'évolution des besoins de notre société, par des millions de jeunes et de familles.

Seul un tel effort permettrait de donner aux personnels de l'Université les moyens d'accomplir leur haute mission, à la recherche universitaire de contribuer à l'élaboration de la qualité des formations, à l'aide sociale étudiante d'atteindre la dimension suffisante pour abattre les obstacles que l'argent dresse sur le chemin qui mène à la « fac ».

**M. René André.** Cela suffit !

**M. René Carpentier.** Il faudrait un tout autre budget et, indissociablement, un tout autre politique universitaire que celle qui inspire les projet et décisions s'affirmant dans le cadre du schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs...

**M. le président.** Monsieur Carpentier, vous abusez de mon indulgence !

**M. René Carpentier.** J'ai presque fini, monsieur le président.

**M. le président.** Peut-être, mais vous avez déjà dépassé de moitié votre temps de parole. Il est vraiment temps de conclure. *(Murmures sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Georges Hage.** On n'est pas à une heure près !

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce que dit M. Carpentier est intéressant.

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous signale que nous en avons encore pour au moins trois heures de débat.

**M. Denis Jacquat.** Nous avons le temps !

**M. René Carpentier.** Tout cela suppose, nous le savons, de rompre avec le reste de l'action que mène le Gouvernement dans le pays pour le plier plus étroitement aux aspirations des grands intérêts privés, au projet de construction d'une Europe supranationale dominée par les multinationales. Cela suppose aussi de réorienter des dépenses publiques actuellement gaspillées dans une course aux armements anachronique. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre, l'avenir de l'université française en dépend directement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Roland Carraz.** La rénovation du parti communiste est en marche !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Président de la République déclarait hier : « Les jeunes doivent être entendus ». Et il ajoutait : « Une société qui n'écouterait pas sa jeunesse et qui ne lui ferait pas sa place préparerait mal son avenir. »

**M. Jean-Christophe Cambadelle.** Un nouveau mitterrandiste !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, vous nous présentez un budget de l'enseignement supérieur qui ne prépare pas cet avenir ! Certes, il est

en forte augmentation. Et si nous considérons uniquement les chiffres - 30,775 milliards de francs en 1991, contre 27,469 milliards de francs en 1990 - nous pourrions nous réjouir d'une hausse de 12 p. 100. Malheureusement, malgré tous les efforts que vous déployez, ce budget est la preuve que l'Etat ne pourra jamais assumer seul le fonctionnement des universités. L'Etat ne l'assume d'ailleurs dans aucun des pays d'Europe.

Un budget qui représente 0,45 p. 100 du P.I.B., c'est à la fois beaucoup et très insuffisant. Et les craintes que j'avais exprimées à cette tribune en juin 1990 se révèlent aujourd'hui parfaitement justifiées.

Dans votre réponse, vous vous étiez alors engagé à inscrire au budget sur cinq ans 16,2 milliards de francs, soit 3,2 milliards annuels pour la réalisation de ce plan de développement. Or vous n'avez pu inscrire que 2,35 milliards pour 1991. Ainsi la France continuera-t-elle à prendre du retard puisque nous sommes très loin des besoins réels de notre Université.

Je ne veux pas ici faire un débat politique ; je pose le problème, qui, pour moi, est un problème de société.

En ce qui concerne les constructions, vous avez pris conscience du fait que les procédures mises en œuvre actuellement étaient trop longues et trop centralisées pour être efficaces et qu'il fallait confier aux collectivités locales la maîtrise d'ouvrage. Seulement, il faut aller jusqu'au bout de votre raisonnement et accepter que les collectivités territoriales concernées bénéficient du fonds de compensation de la T.V.A. non pas sur la base de 65 p. 100 de participation, mais sur la base de 40 p. 100, ce qui correspond à la participation moyenne des collectivités locales telle que vous la prévoyez dans le plan d'urgence. Sinon, il n'y aura pas de contrat de signé, et je vous donne rendez-vous dans trois ans.

Nous avons pensé que vous vous engageriez, monsieur le ministre d'Etat, dans une direction contractuelle de partenariat avec les collectivités territoriales et avec les entreprises, acteurs indispensables du développement économique et donc du développement de l'université. Il semble que nous nous soyons trompés.

Vous ne voulez pas donner aux universités l'autonomie leur permettant d'avoir de vrais partenaires avec qui elles passeraient des contrats qui ne seraient pas uniquement des contrats d'objectifs. Il faut faire appel à des ressources financières qui ne soient pas uniquement celles de l'Etat. Les partenaires des universités doivent pouvoir également participer au financement des activités d'enseignement et de recherche car l'Etat - votre budget le prouve - ne peut plus le faire.

Une nouvelle fois, nous vous demandons qu'une expérimentation d'autonomie soit réalisée en grandeur nature dans quelques universités volontaires.

**M. Jean Proveux.** Surtout pas !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Pour nous, l'autonomie doit être financière et permettre l'utilisation de fonds propres à la fois pour la réalisation de constructions nouvelles, pour la rémunération de certains personnels contractuels et pour l'amélioration du fonctionnement.

**M. Jean Proveux.** Allez donc leur dire !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Sur ce point également, monsieur le ministre, votre budget est inquiétant. Sur les 265 millions de francs de crédits nouveaux, combien sont consacrés au fonctionnement lui-même et combien au paiement des heures complémentaires ? Le paiement de ces dernières risque, en effet, de se faire au détriment du fonctionnement.

Pour nous, l'autonomie doit être aussi une autonomie d'enseignement, avec définition d'objectifs régionaux.

Pour nous, l'autonomie doit se faire dans l'université française avec le maintien de diplômes nationaux, dont la qualité sera assurée par la compétitivité.

Pour gagner la bataille des universités, il faut mobiliser les enseignants-chercheurs. Là encore, la revalorisation de la prime de recherche nous avait donné quelque espoir. Alors que 32 000 enseignants-chercheurs sont les bénéficiaires potentiels de cette prime, 8 000 candidatures ont été retenues par le groupe d'experts compétent et 2 500 primes de recherche ont été inscrites au budget de 1990. Il en faudrait encore 5 500 pour satisfaire les demandes. Or seulement 2 500 sont prévues en 1991 et 500 en 1992, soit au total 5 500 sur trois ans. Il manque donc 2 500 primes de recherche.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Combien en avez-vous créé ?

**M. Jean-Pierre Foucher.** Je ne sais pas, monsieur...

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Ah ! vous ne savez pas !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Je constate simplement que vous en avez créé. C'est une bonne chose, mais il faut aller jusqu'au bout. Pourquoi s'arrêter à 500 en 1992 ?

**M. Dominique Gambier.** C'est déjà ça !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Par ailleurs, il faut savoir qu'une grande partie de ces primes n'ont pas été payées en temps voulu. Puisque vous avez créé ces primes, ce qui est une bonne chose, pourquoi n'allez-vous pas jusqu'au bout de votre logique ?

Dans le même ordre d'idée, permettez-moi de vous dire que, comme le souligne M. Giovannelli dans son rapport, la recherche universitaire mériterait encore mieux que ce qu'elle reçoit.

Autre exemple : le nombre des allocataires de recherche supplémentaires. Vous en prévoyez 225 pour 1991, alors qu'il en faudrait, vous le savez, 450 et que le ministre de la recherche a lui-même prévu le cofinancement de 450 allocations. Pourquoi l'éducation nationale en cofinance-t-elle seulement 225 ?

Par ailleurs, comment peut-on résoudre les problèmes qui se posent en économie, en gestion et en droit, disciplines dans lesquelles les postes ne sont pas pourvus ?

Pour gagner la bataille des universités, il faut réformer le premier cycle. Cette année encore, nous insistons sur la nécessité de la professionnaliser. Il faut réfléchir à la réorganisation de ce premier cycle car le taux d'échec est impressionnant. Comme celui-ci est en grande partie dû à l'inadéquation entre les formations proposées et la diversité des étudiants, il faut procéder rapidement à la réforme du premier cycle.

Pour gagner la bataille des universités, il faut leur donner du personnel.

Si le nombre de professeurs augmente sensiblement - 5,4 p. 100 -, il faut malgré tout savoir que le nombre d'étudiants a augmenté de 8 p. 100 et que l'appel aux enseignants du secondaire pose un véritable problème.

D'autre part, que faut-il penser des 725 nouveaux postes pour les personnels A.T.O.S., ce qui ne représente qu'une augmentation de 1,7 p. 100 ? C'est à notre avis trop peu car l'augmentation du nombre des personnels A.T.O.S. doit se faire dans les mêmes proportions que celle du nombre de professeurs. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Vous en avez supprimé 1 700 en deux ans !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Enfin, dernier sujet de préoccupation, les I.U.F.M. Il faut former les enseignants et rendre cette formation attractive. Or la question que l'on se pose est la suivante : quelle sera la nature de l'enseignement que recevront les étudiants de ces instituts ? Il ne faut surtout pas donner la priorité à l'enseignement de la didactique au détriment d'une formation disciplinaire plus approfondie, dont auront besoin les futurs enseignants.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, le budget que vous présentez, et qui n'est pas, du point de vue des chiffres, un mauvais budget, montre qu'il est urgent de revoir globalement le fonctionnement de l'université française avec une nette priorité pour le premier cycle.

L'année dernière, avec mes collègues François Bayrou et Yves Fréville, nous avons déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires. Or, bien que le groupe U.D.C. ait fait jouer son « droit de tirage » promis par le président de notre assemblée, cette commission n'a pas été créée. Et c'est fort dommage, monsieur le ministre d'Etat, car ses travaux vous auraient peut-être aidé ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roland Carraz.

**M. Roland Carraz.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais dire clairement, d'entrée de jeu, qu'à l'heure actuelle la France n'a pas suffisamment d'étudiants. On ne saurait d'aucune façon - comme certains affectent de le faire - regretter la croissance rapide de ces dernières années, poursuivie d'ailleurs cette année encore.

**M. Jean-Paul Planchou.** Tout à fait !

**M. Roland Carraz.** Maintenant, s'il y a quelque chose à regretter, c'est que cette croissance n'ait pas été planifiée en temps utile, que rien n'ait été fait pour l'accélérer, au moment où les effectifs des étudiants stagnaient, que rien n'ait été entrepris à temps pour anticiper, par une adaptation des moyens, la forte croissance des effectifs à laquelle nous devons désormais faire face.

Certes, l'effort de prospective engagé depuis par le ministère a permis d'améliorer les choses considérablement, mais les anticipations restent insuffisamment précises. Plusieurs données, dont un taux de croissance très fort des effectifs dans les études secondaires, d'ailleurs souhaité, amplifié par un taux de réussite exceptionnel au baccalauréat - de mon point de vue, il se maintiendra - ont suscité un très fort accroissement dans l'enseignement supérieur.

Je dois mentionner que cette tendance est renforcée par la volonté, elle aussi de plus en plus affirmée, des bacheliers, à poursuivre des études supérieures. Il faut s'en féliciter et encourager cette évolution.

Voilà pourquoi nos établissements d'enseignement supérieur se heurtent aujourd'hui à des difficultés d'accueil très préoccupantes, amplifiées par un phénomène qui tient à notre tradition historique, à notre forme d'organisation de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire à la coexistence de filières sélectives et d'autres qui ne le sont pas. En période de fort accroissement, et nous y sommes, cela nous conduit à une situation tout à fait aberrante sur les plans pédagogique et économique. En effet, c'est presque uniquement sur les filières non sélectives, les universités essentiellement, que pèsent le devoir et la charge d'assumer les fluctuations démographiques, amplifiées en pourcentage, bien évidemment, par rapport à ce qu'elles seraient si chacun participait équitablement à la solution du problème.

Tel est le constat. Du point de vue quantitatif, nous assistons, après les collèges, il y a vingt ans, après les lycées, depuis quelques années, à un véritable changement d'échelle dans la nature des problèmes à traiter, dans la nature même de notre système éducatif. Toutes les filières sont affectées, même si c'est inégalement, avec des taux d'augmentation différents. A cet égard, les statistiques de la dernière rentrée témoignent de nuances nouvelles, tant sur le plan géographique qu'au niveau des disciplines.

Tel est le travail que nous avons collectivement assumé : je veux dire une transition rapide d'un enseignement supérieur demeuré longtemps relativement « élitiste » vers un enseignement plus démocratique, un enseignement de masse - avant l'an 2000, le nombre des étudiants dépassera les deux millions - qui n'est pas encore maîtrisé comme dans les lycées. Cette progression est une bonne chose. On ne peut que se réjouir de voir cent mille étudiants de plus dans nos universités. Ce changement ne peut pas être subi : il doit être voulu, organisé, car tout concourt à la nécessité d'un développement volontariste de notre enseignement supérieur.

**M. Guy Béche.** Très bien !

**M. Roland Carraz.** Les besoins de l'économie imposent une amélioration générale des qualifications. L'exigence démocratique suppose que tous les jeunes soient placés dans une situation équivalente - qu'à tout le moins, ils reçoivent tous une formation ouvrant à un emploi. Or, bien évidemment, nous en sommes encore loin.

La question est de savoir si cet effort est possible. L'évidence, ma réponse est oui. Il est d'ailleurs résolument engagé, comme le montre le projet de budget que nous propose le Gouvernement, avec des crédits, je le note, en particulière augmentation. On n'a pas suffisamment souligné avant ce soir, et pourtant c'est un point essentiel, que ce projet de budget témoigne de la volonté du Gouvernement de garantir à l'enseignement général et à l'enseignement supérieur, en particulier, une croissance budgétaire forte et régulière à moyen terme.

La réponse est donc oui, surtout si, postérieurement à notre débat de ce soir, un autre débat s'ouvre - et je souhaite d'ailleurs qu'il le soit : je veux parler du débat sur les moyens de l'Etat. Faut-il plus d'Etat ou moins d'Etat ?

**M. Eric Raoult.** Moins !

**M. Jacques Goufrain.** Mieux !

**M. Roland Carraz.** Nous sommes là au cœur d'un vrai problème. A mon avis, dans les années à venir, l'Etat, non seulement devra refuser une diminution de ses moyens d'action, mais il devra encore demander à les accroître.

**M. Eric Raoult.** C'est ce qui nous sépare.

**M. Roland Carraz.** Assez paradoxalement, il est nécessaire de relativiser l'ampleur de la tâche qui nous attend... que certains se plaisent à dire, à tort, insurmontable. Nous baignons depuis quelques heures dans une espèce de catastrophisme ambiant qui ne fait pas honneur à notre fonction et qui ne reflète pas la véritable nature de notre service public d'enseignement.

Oui, je le crois, il faut relativiser l'ampleur de la tâche qui nous attend, car elle est tout à fait à notre portée, à notre mesure. Le rythme de croissance annuel actuel du nombre de nos étudiants, 5 à 6 p. 100, est très inférieur à celui que nous avons connu il y a une trentaine d'années. En dix années, de 1960-1961 à 1970-1971, les effectifs globaux d'étudiants sont passés de 279 000 à 775 000 : 500 000 étudiants de plus, ce qui correspond à une croissance de 178 p. 100. En moins de dix ans, le nombre des étudiants a presque triplé.

Les projections actuelles tablent sur une augmentation de 70 p. 100 environ d'ici à la fin de la décennie : *a priori*, l'accroissement devrait pouvoir être absorbé sans trop de difficultés. C'est d'ailleurs ce qui semble devoir se passer, n'en déplaise aux Cassandre, du moins pour les universités où les mesures engagées, à défaut bien évidemment de résoudre immédiatement tous les problèmes - on ne leur en demande pas tant - ont d'ores et déjà induit un changement de climat, ce qui est très important, et l'ouverture de perspectives. Si, cette année, la rentrée s'est correctement effectuée dans les universités, c'est bien entendu parce que des moyens supplémentaires ont été dégagés et que des perspectives sont désormais clairement perçues par les maîtres comme par les étudiants. L'effort est donc tout à fait à notre portée. Pour autant, le contexte n'est plus celui des années soixante.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je suis d'accord avec vous !

**M. Roland Carraz.** Désormais, nous avons non seulement un grand nombre de jeunes à accueillir, mais un gros retard à rattraper. La société est sans doute pour notre jeunesse plus dure qu'elle ne l'était il y a trente ans. L'angoisse des débouchés pousse les jeunes à exiger des formations plus professionnelles. Enfin, il est nécessaire d'accueillir des centaines de milliers de jeunes qui, dans un contexte social équivalent à celui qui existait autrefois, n'auraient sans doute pas eu accès à l'enseignement supérieur. Avec un néologisme qui vaut ce qu'il vaut, on parle des « nouveaux étudiants », mais aussi, depuis quelques jours, des « nouveaux lycéens ». Bref, il s'agit de jeunes originaires de familles modestes. Dans d'autres conditions, ils n'auraient pas connu l'université. C'est l'honneur du Gouvernement et notre fierté de socialistes de savoir que tout sera fait pour qu'ils y trouvent leur place.

**M. Guy Béche.** C'est vrai !

**M. Roland Carraz.** Contrairement à ce que pensent certains - vous me permettrez de citer, quoiqu'il ne le mérite guère, le secrétaire national à l'éducation du R.P.R. M. Pécheul - « l'enseignement de masse » n'est pas pour nous un « mythe ». C'est une espérance fondée sur les principes fondamentaux qui doivent guider la politique nationale.

Comme tout le monde, j'ai lu hier et entendu aujourd'hui les déclarations de M. Millon, de M. d'Omano et de bien d'autres...

**M. Denis Jacquat.** Des gens très bien !

**M. Roland Carraz.** ...réclamant, l'un la disparition du ministère de l'éducation nationale, l'autre la décentralisation totale des lycées et des universités, ce qui est une forme de quasi-disparition.

Je tiens à rappeler, quitte à m'y attarder un peu, sur quels principes doit se fonder une politique républicaine de développement de l'enseignement supérieur. Ces principes sont tout bonnement inscrits dans le Préambule de la Constitution de 1946 :

« La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »

Voilà tout simplement ce que nous souhaitons. A M. Millon, à M. d'Ornano et à tous ceux qui remettent en cause le gigantisme, la difficulté à gérer, je réponds ceci : c'est, en effet, à l'Etat qu'il appartient d'organiser à tous les niveaux, donc au niveau de l'enseignement supérieur, cet enseignement gratuit, en faisant en sorte que chacun y ait accès, dès lors qu'il a les aptitudes requises. L'Etat contrevenirait à l'une de ses missions essentielles si certains étaient exclus de l'enseignement pour quelque raison que ce soit, plus particulièrement pour des raisons financières - dans ce cas, ce serait intolérable.

Cela n'exclut pas, bien évidemment, que des contributions soient apportées par d'autres, entreprises ou collectivités locales, dans le cadre d'un partenariat, aujourd'hui tout à fait clair. Il n'en reste pas moins que c'est à l'Etat d'organiser l'ensemble et de s'assurer que tous ont un égal accès à l'enseignement supérieur.

Je tenais à faire ce rappel, non pas bien évidemment à l'intention du Gouvernement de la République, mais à l'intention de tous ceux qui seraient encore tentés de penser - il en est, vous le savez bien, mes chers collègues - que la démocratisation du savoir est une mauvaise chose (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), que l'éducation nationale est un « monstre ingérable ».

**M. René André.** Ce n'est pas le même chose.

**M. Eric Raoult.** C'est du Zola, monsieur Carraz ?

**M. Jacques Godfrain.** En tout cas, c'est vieux. On remonte au *Manifeste du parti communiste* !

**M. Roland Carraz.** Je pense aussi à ceux qui continuent de considérer, et il y en a aussi, que l'instruction est un marché dont la régulation ne pourrait être assurée, comme les autres, que par l'argent et par la concurrence. Les uns et les autres d'ailleurs se côtoient souvent sur les mêmes bancs.

**M. Guy Béche.** Oh oui !

**M. Roland Carraz.** La politique que nous souhaitons, engagée par le Gouvernement, porte un nom ou plus exactement se résume en une formule : 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

**M. Denis Jacquat.** Mais si le bac ne vaut plus rien ?

**M. Roland Carraz.** Cette politique a sa logique, celle d'une rénovation complète et en profondeur de l'ensemble de notre système éducatif. Elle comporte aussi ses exigences. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Godfrain.** Mais vous êtes nul ! Comment peut-on dire de pareilles choses !

**M. Roland Carraz.** Cette politique comporte bien évidemment, pourquoi le nier, ses difficultés. Ses difficultés financières, bien sûr...

**M. Eric Raoult.** Alors là, comme « langue de béton » !

**M. Denis Jacquat.** Il faut aller dire cela aux étudiants, monsieur Carraz !

**M. Jacques Godfrain.** Comment les jeunes pourraient-ils le croire ?

**M. Roland Carraz.** ... puisque, quels que soient les moyens supplémentaires dégagés, tout ne peut pas être réalisé immédiatement. Ses difficultés techniques ensuite, parce qu'il faut du temps pour rénover, pour construire, comme pour former. Ses difficultés culturelles et politiques, enfin, comme chaque

fois que se réalise, dans ce pays, une grande mutation soutenue par une volonté de réforme. Il faut donc tenir bon devant toutes ces difficultés. Je ne doute pas de votre détermination, monsieur le ministre, à poursuivre logiquement et pragmatiquement les différents volets de votre politique.

A cette occasion, avant d'en revenir aux mutations de l'enseignement supérieur proprement dit, je tiens à évoquer la nécessaire réforme des lycées qui les conditionne. Dans cette affaire, il faut être clair. Comme les lycéens, avec eux, nous voulons un enseignement de qualité, un enseignement de masse, un lycée de la réussite. Mais nous n'y parviendrons pas sans aller jusqu'au bout de la logique qui commande une remise en cause profonde du second cycle du second degré. Si les lycées connaissent aujourd'hui une crise de même nature que les collèges il y a vingt ans, c'est qu'il doivent, à leur tour, accueillir des classes d'âge plus nombreuses et plus hétérogènes pour les conduire à un baccalauréat qui doit conserver, sans restriction, sa finalité de porte d'entrée vers l'enseignement supérieur.

Le problème du niveau du baccalauréat - M. Bayrou, je crois, a abordé la question ce matin, est vraiment un faux problème.

**M. Eric Raoult.** Mais c'est un problème !

**M. Roland Carraz.** Le vrai problème, c'est celui de l'hétérogénéité des nouvelles générations de lycéens.

**M. Denis Jacquat.** Ah, voilà pourquoi ils sont dans la rue...

**M. Eric Raoult.** Mais qu'est-ce que tout cela veut dire ?

**M. Roland Carraz.** Si ce travail avait été fait plus tôt,...

**M. Denis Jacquat.** Enfin, y a dix ans que vous êtes au pouvoir !

**M. Roland Carraz.** Vous feriez parfois mieux de vous taire, monsieur Raoult. Je n'oublie pas qu'une des toutes premières décisions de M. Monory, au printemps de 1986, a été de casser la réforme des lycées préparée par Jean-Pierre Chevènement...

**Mme Nicole Catala.** Mais qu'est-ce que cette histoire ? Nous n'avons pas touché aux lycées. Informez-vous !

**M. Roland Carraz.** Si ce travail avait été fait plus tôt, disais-je, nous n'aurions pas perdu un temps précieux. Sans doute la situation serait-elle différente, comme elle l'est, par exemple, dans bien des métiers professionnels, au terme de cinq années de mise en œuvre de la loi de programmation de décembre 1985.

**Mme Nicole Catala.** Mais c'est maintenant que les effectifs des lycées professionnels commencent à stagner voire à régresser !

**M. Eric Raoult.** Il est « sympa », mais il n'est pas bon ! (*Sourires.*)

**M. Roland Carraz.** Chacun comprendra l'extrême attention que nous apporterons aux réponses données sur ce dossier, qu'elles soient apportées par le Gouvernement, bien entendu, ou par certains de ceux qui ont la charge d'éduquer notre jeunesse et de lui transmettre le savoir.

Alors, il ne suffira pas de réclamer sans cesse des moyens supplémentaires, de poursuivre la litanie sur la dégradation du service public d'enseignement. Il faudra aussi accepter de travailler différemment, d'enseigner différemment, d'évaluer différemment, de voir évoluer les contenus et les programmes.

**M. Eric Raoult.** Il faudra aussi gouverner différemment !

**M. Roland Carraz.** Les jeunes lycéens peuvent comprendre qu'ils ne sont pas, contrairement à une expression que j'ai elle aussi entendue et qui constitue vraiment un abus de langage, une génération sacrifiée.

**M. Eric Raoult.** La génération Mitterrand !

**M. Roland Carraz.** Ils peuvent comprendre qu'il est nécessaire, certes, de pallier l'insuffisance des logements, de mettre les lycées à l'abri de la violence urbaine, de rénover les éta-

blissements et de former les maîtres en nombre suffisant, mais que, dans le même temps et dans la même logique, une vraie démocratisation supposera une transformation réelle de l'enseignement.

Non, les lycéens ne sont pas, mes chers collègues, une génération sacrifiée. Ils le seraient si les efforts d'accueil dans les lycées n'avaient pas été faits, si on les avait laissé s'agglutiner aux portes des lycées d'enseignement professionnel non rénovés, si on les avait laissé sortir du système éducatif sans qualification, si, comme cela a été le cas pendant de longues années, on les avait lâchés dans la vie active avec des C.A.P. obsolètes et des B.E.P. inutiles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. René André.** C'est incroyable !

**M. Roland Carraz.** L'enseignement supérieur est confronté aux mêmes problèmes.

**M. Erlo Raoul.** Il faudra venir le 12 novembre à la manif !

**M. Roland Carraz.** Doit-il pour autant s'interroger sur ses missions ? Je ne le pense pas, et je crois que nous pouvons prendre quelques instants, mes chers collègues, pour nous interroger calmement sur les missions de l'enseignement supérieur. Je ne crois pas, pour ma part, à la nécessité de les remettre en cause ; il les a reçues de l'histoire ; elles sont inscrites dans la loi : la création, la diffusion du savoir, la formation des maîtres, la préparation à des métiers ; elles doivent rester au cœur de toute politique universitaire.

En fait, toute la difficulté est de mettre aujourd'hui ces missions au service d'un enseignement de masse que nous avons à concevoir et à mettre en œuvre. Voilà ce que doit être votre politique, monsieur le ministre. C'est d'ailleurs ce qu'elle est. Tout cela n'est pas sans poser quelques problèmes immédiats ou à moyen terme sur lesquels je voudrais un peu m'attarder. Ceux que j'ai choisi de développer sont au nombre de cinq. Il s'agit de cinq dossiers clés pour la réussite de l'Université : réussir l'accueil de nouveaux étudiants, réussir la rénovation des formations, réussir la démocratisation, réussir la formation des maîtres et réussir le rayonnement de l'université française.

J'irai très vite sur la question de l'accueil et des locaux. On en a déjà beaucoup parlé. L'essentiel se trouve dans les excellents rapports de nos collègues Fréville et Giovannelli. Je constate l'effort réalisé en 1990 par l'intermédiaire du plan d'urgence, mais je vois aussi, comme d'autres, les difficultés dans lesquelles se trouve aujourd'hui le ministère pour construire rapidement à un niveau suffisant et pour consommer des crédits. Il y a là incontestablement un goulet d'étranglement qu'il vous faudra, monsieur le ministre d'Etat, supprimer à bref délai.

A propos de la carte universitaire, il sera nécessaire dans les années qui viennent - et nous attendons les informations que vous nous donnerez sans doute tout à l'heure sur le schéma « Universités 2000 » - de corriger en collaboration avec les collectivités locales les disparités géographiques nombreuses, celles qui opposent le centre parisien à sa périphérie provinciale, la France du Sud à la France du Nord. Il faudra rassurer aussi les plus petites et les plus récentes des universités qui redoutent que, sous prétexte d'ouverture européenne et de croissance des effectifs, ne s'instaure en fait un réseau universitaire à deux vitesses et que l'Etat n'abandonne son rôle régulateur.

Je voudrais m'attarder davantage sur la rénovation des formations et, en particulier, sur la rénovation nécessaire des premiers cycles. Les meilleures élèves de terminale, nous le savons, choisissent dans une proportion non négligeable les filières courtes, comme les I.U.T. Naturellement, ils y réussissent et souhaitent ensuite poursuivre leurs études, ce qui impose aux universités de s'adapter pour les accueillir. Pendant ce temps, les bacheliers moins tournés vers des formations abstraites vont à l'Université où ils échouent, faute d'avoir trouvé une place dans une filière courte sélective. Il est facile d'estimer le coût financier et social d'un système totalement incompatible avec une démocratisation réussie des études supérieures. Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes préoccupé par ce dossier, que vous y travaillez ; je rap-

pelle également que notre collègue Sueur a été chargé par la commission des affaires sociales de préparer un rapport d'information. Il faut aller vite. Je crois, pour ma part, nécessaire de donner une forte priorité aux formations technologiques supérieures - je me félicite des efforts engagés - et plus particulièrement aux formations préprofessionnelles courtes, sélectives ou non. Je crois nécessaire de maintenir à un rythme soutenu les créations de départements d'I.U.T. ou de classes préparant à des B.T.S. ainsi que la mise en place de filières adaptées, diversifiées et différenciées, ouvertes à tous ceux qui, titulaires d'un baccalauréat, souhaitent compléter leur formation.

Je pense enfin nécessaire de redonner aux D.E.U.G. leur mission première, celle d'une vraie préparation à des seconds et troisièmes cycles.

J'en viens maintenant à la nécessité de réussir une nouvelle politique d'aide sociale dont chacun comprend l'exigence, puisque beaucoup d'étudiants seront issus dans les années qui viennent de catégories sociales modestes. Il faut les aider, il faut leur donner les moyens d'étudier.

**M. Jean-Claude Lefort.** Merci pour eux !

**M. Roland Carraz.** Je constate les efforts réalisés cette année. Je me félicite de voir que les engagements pris ont été tenus, mais, sans tomber dans le misérabilisme, je remarque également que les conditions de vie d'un grand nombre d'étudiants restent précaires et que l'aide sociale demeure, dans l'ensemble, insuffisante.

Quant à la situation du logement, elle est depuis longtemps purement et simplement inadmissible. Il faut donc consentir - il n'y a pas de miracle, mes chers collègues - un important effort financier qui viendra essentiellement de l'Etat, lequel, en raison de notre tradition républicaine, doit assurer par ses aides directes le socle de la démocratisation des études supérieures. L'enveloppe des bourses qui s'est accrue cette année de 10 p. 100 devra atteindre de cette manière un minimum de neuf à dix milliards de francs à la fin de cette décennie.

Je souhaite, ensuite, une réforme de l'aide fiscale que l'Etat apporte aux familles ayant des enfants étudiants par le jeu du quotient familial ou par des abattements. Je vous indique, mes chers collègues, que cette aide fiscale est d'un montant équivalent à celui des bourses et qu'elle bénéficie aux familles aux revenus importants plutôt qu'à celles à revenus faibles. Une telle inégalité n'est plus acceptable, et je demande au Gouvernement d'étudier la substitution d'un système d'abattement fixe par enfant étudiant au système actuel du quotient familial, dès lors que l'enfant à charge est majeur.

Le dossier des prêts doit être examiné avec prudence. L'ouverture généralisée d'un droit au prêt pour tous dès la première année serait une imprudence. Il vaut mieux miser sur l'attribution de prêts à l'issue de la première, voire de la deuxième année et d'en limiter le montant, l'Etat devant accorder sa garantie de façon inversement proportionnelle aux revenus des familles. Je sais que vous travaillez à ce dossier, et je ne m'y attarde donc pas.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est préférable !

**M. Roland Carraz.** Dès lors que l'Etat aura accompli son devoir grâce à l'aide directe, le prêt viendra utilement apporter un complément de ressources aux étudiants.

Je voudrais vous dire quelques mots, très rapidement, de la formation des maîtres. Il faut la réussir. C'est sans doute l'engagement le plus difficile, le plus lourd de conséquences qui est inscrit au cœur de la loi d'orientation. La mise en œuvre des I.U.F.M. est d'une importance capitale. La réussite de cette loi en dépend et, à plus long terme, la façon dont sera façonnée, par le travail de centaines de milliers de maîtres pendant des décennies, la société française elle-même.

De même que la mise en place des écoles normales correspondait aux objectifs qui étaient alors ceux de la République, les I.U.F.M. doivent répondre aujourd'hui non seulement à conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, ce qui sera déjà considérable, mais aussi à forger les bases des valeurs collectives de la société du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous comprenons la difficulté extrême de ce dossier. Nous comprenons que vous ne soyez pas en mesure aujourd'hui de répondre à toutes les questions. Je pense, pour ma part, que

les I.U.F.M. ont un très fort besoin d'identité, de références fondatrices, de remémoration institutionnelle, d'ancrage dans notre tradition républicaine, de missions. C'est très important. Quels maîtres voulons-nous ? Pour quelle société ? Et pour quoi faire ? Invitez-vous, monsieur le ministre, comme Lakanal l'avait fait en 1794 pour les écoles normales, les I.U.F.M. à « soumettre la démocratie à la raison » ? Vous avez créé une structure. Il reste maintenant à faire vivre une institution.

**M. le président.** Monsieur Carraz, il vous faut maintenant conclure.

**M. Roland Carraz.** J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président, et je ne vous infligerai pas la tâche difficile et délicate de me rappeler à l'ordre comme vous avez été dans l'obligation de le faire précédemment. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le ministre, votre politique universitaire se met donc en place. Nous en discernons les contours. Nous en mesurons les premiers résultats, conformes à la grande priorité dégagée par le Président de la République pour l'avenir du pays et pour sa jeunesse. Dans l'ensemble, vous avez pris les problèmes qui se posaient à bras-le-corps. Votre approche de ce dossier est une approche intelligente, pragmatique, et crédible. Bien évidemment, le groupe socialiste votera vos crédits (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre) au service d'une politique qu'il approuve.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est nouveau !

**M. Roland Carraz.** ... tout en souhaitant - et la remarque est importante - que l'effort puisse se poursuivre au même rythme pendant plusieurs années encore. Je suis en effet convaincu que le niveau d'équilibre du budget de l'enseignement supérieur dans une France qui comptera 2 millions d'étudiants devra se situer vers 1995 aux environs de 50 milliards de francs. Nous vous y aiderons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

**M. Francis Saint-Ellier.** Monsieur le ministre d'Etat, les conditions dans lesquelles nous sommes appelés à nous prononcer sur le budget de l'enseignement supérieur ressemblent étrangement à ce budget lui-même : précipitation et imprécision.

**M. Denis Jacquat.** Très bien !

**M. Francis Saint-Ellier.** A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion, dans cet hémicycle, de vous dire combien il nous paraissait indispensable qu'un débat de fond s'instaure sur les problèmes de l'enseignement supérieur. Au lieu de cela, vous tronquez le débat sous la pression d'événements que vous avez vous-même provoqués. Votre projet de budget n'y changera rien.

Vous traitez avec légèreté la représentation nationale. Vous traitez avec une certaine désinvolture la première priorité nationale.

Comprenez donc qu'il ne suffit pas de « casser la tirelire », pour résoudre les problèmes de fond auxquels le monde universitaire est confronté aujourd'hui.

Cette tirelire, monsieur le ministre d'Etat, fait pourtant bonne figure. Avec une hausse de 12 p. 100, soit sept points de mieux que la progression de l'ensemble du budget de l'Etat, elle correspond à 4,5 p. 100 points de plus que le budget de l'enseignement scolaire.

La mariée est belle, monsieur le ministre d'Etat. Vous l'avez bien dotée, mais derrière son voile, que cache-t-elle ? (*Sourires.*)

Chaque année, près de 100 000 étudiants supplémentaires s'inscrivent, soit la moitié des effectifs totaux des universités en 1960 ! C'est le résultat d'une politique délibérée qui vise à amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en l'an 2000.

Faisons le point. En 1950, les bacheliers représentaient 5 p. 100 de leur classe d'âge. Ils étaient 20 p. 100 en 1970, puis 25 p. 100 en 1980 et 37 p. 100 en 1988. Nous sommes

arrivés en 1990 au chiffre de 44 p. 100, étant entendu que, cette année, 60 p. 100 de la classe d'âge se sont présentés au baccalauréat.

Notre propos n'est pas ici de contester cette politique.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Très bien !

**M. Francis Saint-Ellier.** Il y aurait pourtant matière à discussion. Considérons donc votre démarche pour acquise, monsieur le ministre d'Etat, et essayons de comprendre ce que cela représente concrètement, monsieur Sueur.

Cette politique signifie que l'on comptera 510 000 bacheliers en l'an 2000, contre 310 000 aujourd'hui, soit une augmentation moyenne de 20 000 bacheliers supplémentaires par an, et que nous passerons d'une population de 1,2 million d'étudiants à 2 millions au cours de la décennie qui vient.

Que représentent, en termes de coût, ces 800 000 étudiants supplémentaires ? Les plus récentes études aboutissent à une somme de 225 milliards de francs en dix ans, soit 22 milliards de francs supplémentaires par an. C'est donc presque à un doublement de votre budget qu'il faudrait aboutir pour être en mesure d'accueillir ceux qui, d'ici à dix ans, vont frapper à la porte des universités françaises.

Même si nous sommes d'accord pour dire que l'éducation doit être la priorité d'aujourd'hui et de demain, force est, devant ces chiffres, de se poser des questions.

La première de ces questions, c'est de savoir ce que l'on veut faire de l'Université. Est-elle faite, dans ses structures actuelles, pour les 44 p. 100 de bacheliers de 1990 ?

Deuxième question : peut-on, face à une telle révolution, conserver les structures actuelles de notre enseignement supérieur ?

Troisième question : peut-on dépenser mieux, plutôt que de se contenter de dépenser plus ? L'Université est devenue un outil de formation de masse. Nous n'avons peut-être pas assez pris en compte ce bouleversement de la nature même de la vocation de nos universités.

Pour faire face à l'évolution des systèmes techniques, financiers et marchands de plus en plus complexes, nos entreprises ont besoin d'une élévation générale des qualifications dans tous les secteurs et dans tous les domaines. La pénurie de cadres et d'ingénieurs dont nous souffrons le montre bien.

C'est à l'Université qu'il appartient au premier chef d'assumer cette mission et d'élever le niveau de qualification des jeunes qui aborderont demain le marché du travail.

De par cette impérieuse nécessité de répondre à son environnement économique, elle est devenue un élément, je dirais même un équipement structurant de l'économie régionale, au même titre qu'une autoroute ou qu'un T.G.V.

Elle n'est plus seulement un réservoir d'élites. Elle se démocratise, et c'est une bonne chose. En contrepartie, elle doit s'ouvrir à tous les partenaires de notre pays au-delà de l'Etat, c'est-à-dire aux collectivités locales et au monde économique.

Dans les faits, cela a déjà commencé. Les collectivités locales ont bien compris qu'il fallait qu'elles s'aident si elles voulaient que vous les aidiez, et *a fortiori* lorsque vous ne voulez pas les aider. Elles ne pourront entrer dans la bataille des régions européennes sans développer leur matière grise. C'est la condition de la modernisation de nos entreprises et du développement des métiers de demain, dans le domaine de la haute technologie, où nous sommes trop faibles aujourd'hui. La formation supérieure est un des éléments essentiels d'une politique régionale de développement économique.

Vous avez tenté un petit pas en avant au mois d'avril dernier en accordant aux collectivités locales la maîtrise d'ouvrage en matière universitaire, avec récupération possible de la T.V.A.

C'est le moins que vous puissiez faire, alors que les collectivités, pour pallier la carence de l'Etat, s'engagent de plus en plus dans la construction de locaux universitaires. Cette mesure aura peut-être au moins le mérite d'augmenter le taux de consommation des crédits, comme le souhaite la Cour des comptes elle-même.

Mais ce n'est sûrement pas le plus que vous pouviez faire.

Est-ce à dire que l'Etat n'ait plus de rôle à jouer ? Certainement pas. Mais ce rôle doit être repensé dans un véritable partenariat qui nécessite une réelle autonomie. L'un n'ira pas sans l'autre. C'est ce que nous proposons.

Cela signifie en réalité qu'il faut définir un système dans lequel l'Etat transférerait une partie notable de ses pouvoirs de tutelle aux présidents des universités tout en faisant des milieux économiques de la région et des représentants des collectivités locales leurs partenaires privilégiés. Ainsi les établissements auraient-ils une plus grande liberté pour définir leur vocation, leurs missions, leurs objectifs de formation et de recherche, tout en tenant le plus grand compte des besoins et des atouts de la région dans laquelle ils se trouvent implantés.

Les universitaires dépendraient alors plus étroitement de l'équipe dirigeante au lieu de rester des agents de l'Etat régis par les règles uniformes de la fonction publique. Ils pourraient même être recrutés contractuellement, sous réserve, bien entendu, d'un contrôle de leurs aptitudes exercé par l'Etat.

La part des diplômés d'université pourrait alors se développer en fonction de l'offre locale, sans rien changer pour autant aux diplômés nationaux dont les contenus resteraient définis au niveau central.

On nous dira qu'une telle autonomie entraînerait forcément des distorsions entre les établissements, du seul fait que les régions n'ont pas la même démographie, ni le même tissu économique, ni la même dynamique industrielle. C'est vrai. Aussi appartiendrait-il à l'Etat de corriger ces différences et ces excès inévitables. Il devra veiller à ce que les enseignements fondamentaux ne s'étiolent pas, par indifférence, ou parce que les choix des établissements iront naturellement vers les enseignements à finalité professionnelle directe.

Si l'on veut vraiment que l'université sorte de son ghetto et s'inclue dans le tissu économique local il n'y a pas d'autres solutions.

C'est cela une véritable politique universitaire d'aménagement du territoire. Les exemples étrangers montrent bien qu'il ne s'agit pas d'utopie.

Notre pays doit rapidement s'engager dans la voie de l'autonomie des universités, sinon nous risquons fort de continuer à mettre de l'argent à fonds perdu dans une machine à fabriquer des chômeurs, chômeurs à tête bien faite, peut-être, mais chômeurs tout de même. N'oubliez pas, monsieur le ministre d'Etat, que 65 p. 100 des étudiants sortent de nos universités sans aucun diplôme. C'est peut-être l'un des messages que nous délivre actuellement la jeunesse.

Dans ces conditions, nous devons nous interroger sur le sens de votre plan Universités 2000. Quel est son but ? Quelle est son utilité ? Est-ce la bonne méthode ?

Vous dites vouloir préparer l'université française au défi de l'an 2000 dont je viens de rappeler les données. Admettons que vous vouliez faire de la concertation que vous avez engagé, un véritable dialogue avec tous les partenaires intéressés au renouveau des établissements universitaires. Alors pourquoi avoir déjà décidé des nouveaux établissements que vous allez créer ? Pourquoi avoir désigné les futurs pôles européens ? Est-ce pour dire aux autres qu'ils auront à se battre pour des miettes ?

Par exemple, que deviendront les universités dans un rayon de 200 kilomètres autour de Paris si quatre nouvelles universités y sont créées ? Monsieur le ministre d'Etat, sur quoi cela va-t-il déboucher ?

Vous annoncez un financement de 16,2 milliards sur un total de 23 milliards pour une période de cinq ans. Comment se fera la participation de l'Etat ? Par avenants aux contrats de plan Etat-régions, jusqu'en 1992, puis par intégration aux futurs contrats de plan Etat-régions ?

De même, quand répondrez-vous aux propositions que vous ont adressées les universités et les collectivités territoriales dans le cadre des schémas régionaux de développement universitaire ? Il ne faudrait pas que les colloques Universités 2000 ne soient que de grandes messes dont vous seriez le seul prêcheur.

Une autre question me semble essentielle. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, devrait exister sur tout le territoire de la Communauté économique européenne un système général de reconnaissance des diplômés d'enseignement supérieur pour les formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans. Or, dans notre pays, la plupart des formations supérieures à finalité professionnelle sont à bac + 2, c'est-à-dire des B.T.S. ou des D.U.T. Si l'on veut que la France bénéficie de la reconnaissance européenne de ses diplômés, il

va de soi qu'il faudrait porter ces formations à bac + 3. Tel est d'ailleurs le souhait qu'expriment les employeurs à une très large majorité.

Les collectivités locales, encore elles, ont parfois mis en place le financement de tels diplômés qui ne sont pas reconnus au niveau national. On arrive ainsi à cet étrange paradoxe : les collectivités territoriales et leurs partenaires universitaires et économiques ont permis d'instaurer des diplômés qui pourraient être reconnus au niveau européen, mais que l'Etat français ne reconnaît pas !

Quelles sont vos intentions en la matière ?

**M. le président.** Monsieur Saint-Ellier, il faut conclure !

**M. Francis Saint-Ellier.** Je termine, monsieur le président. Dans ces conditions, le groupe U.D.F. ne votera pas les crédits de l'enseignement supérieur pour 1991.

**M. Louis Mexandeau.** Ce n'est pas une surprise !

**M. Francis Saint-Ellier.** Ce n'est pas un vote contre vos crédits eux-mêmes dont nous reconnaissons, monsieur le ministre d'Etat, la forte progression. Nous voulons exprimer par notre vote, monsieur Mexandeau, que la crise que subit notre système éducatif appelle d'autres réponses qu'une réponse essentiellement financière.

**M. Jean Giovannelli, rapporteur pour avis.** C'est tout de même une pirouette !

**M. Francis Saint-Ellier.** Il faut engager au plus vite le débat que nous vous demandons pour une nouvelle étape de la décentralisation et pour l'indispensable autonomie de nos établissements universitaires.

**M. René André.** Très bien !

**M. Francis Saint-Ellier.** Je vous invite à relire l'intervention de M. François Mitterrand lors de la clôture des assises nationales d'Universités 2000 à la Sorbonne. A la question de savoir s'il fallait décentraliser davantage il répondait : « Moi je le pense », et concernant l'autonomie il disait : « Cela ne m'effraie pas, je trouve cela très bien ».

**M. Jean-Pierre Sueur.** Voilà un mitterrandiste de plus !

**M. Francis Saint-Ellier.** Monsieur le ministre d'Etat, je vous invite à relire le discours du Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous examinons le budget de l'éducation nationale pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, lequel illustre clairement la priorité accordée par le Président de la République et le Gouvernement à l'éducation nationale et, en son sein, à l'enseignement supérieur.

Avec une progression de 12,2 p. 100, supérieure à celle de l'an dernier qui atteignait déjà 10,2 p. 100, une forte impulsion continue à être donnée au soutien et au développement de nos établissements d'enseignement supérieur. Aucun d'entre vous n'a pu le nier. Cette croissance, poursuivie pour la troisième année consécutive, signifie que, depuis 1989 compris, ce budget aura augmenté de près de 40 p. 100. Personne n'aura pu le nier.

Il s'agit incontestablement du plus gros effort jamais accompli depuis plusieurs décennies. Ce budget est sans doute le meilleur depuis la Libération pour l'enseignement supérieur. Cet effort était indispensable pour rattrapper des retards bien connus, mais, surtout, pour soutenir efficacement la politique globale de développement que le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre.

Cet effort quantitatif est mis au service d'une rénovation qualitative, car je ne distingue pas l'un de l'autre. En effet, ce bon budget - comme l'a qualifié M. Giovannelli, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - permettra de conforter, d'amplifier les mesures déjà prises ou en préparation, toutes conçues pour augmenter l'égalité des chances de nos étudiants, pour lutter contre les inégalités sociales et régionales et pour rendre possible la mise en œuvre du plan d'aménagement de nos universités, ce plan de

cinq ans que l'on appelle Universités 2000, et qui est lui-même une conception nouvelle, car on prévoit, on anticipe, on programme.

Cette politique obéit à une triple finalité : mieux accueillir les nouvelles générations d'étudiants qui résultent de l'augmentation sensible du nombre de bacheliers et qui sont issues majoritairement des couches sociales les moins favorisées ; maintenir la vocation fondamentale de notre enseignement supérieur à créer et à diffuser le savoir, mais aussi à s'adapter à la demande, de plus en plus générale, de formation supérieure ainsi qu'à la demande d'emplois des secteurs économiques et sociaux, demande d'ailleurs beaucoup plus difficile à prévoir en raison de l'évolution rapide des technologies et des qualifications ; étendre, développer, organiser notre réseau universitaire pour qu'il soit en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs, mais également pour qu'il soit prêt à entrer dans le jeu de la compétition universitaire européenne dès 1993.

Il y a donc là une série de défis, quantitatifs mais aussi qualitatifs, auxquels je veux répondre, monsieur Saint-Ellier, sans heurts mais avec détermination et ténacité, en développant les moyens et en innovant.

Le premier objectif de notre politique est de mieux accueillir les nouvelles générations d'étudiants.

Mieux accueillir les étudiants, c'est, à la fois, être en mesure de mettre à leur disposition des locaux pédagogiques suffisants et adaptés, ainsi que des bibliothèques : faire en sorte que le taux d'encadrement en enseignants s'améliore, que les tâches administratives, techniques, ouvrières et de service soient mieux assurées. Mais c'est également veiller à ce qu'une véritable politique sociale d'aide aux nouvelles populations étudiantes, issues de milieux moins favorisés ou franchement défavorisés, conduise à l'égalité des chances pour l'accès aux diplômes, c'est-à-dire à la fois à la culture et à l'emploi.

Elever le niveau de culture et celui des qualifications, est la meilleure garantie que notre pays continuera à jouer un rôle intellectuel et scientifique de premier plan. C'est d'abord l'assurance qu'il sera mieux armé pour faire face à cette nouvelle compétition économique où la matière grise devient la matière première essentielle.

Plus nous aurons d'étudiants, mieux ils seront formés et plus nous aurons de Prix Nobel, d'inventeurs, de chercheurs, de techniciens, de cadres.

Toutefois, cette chance pour la France, qu'il faut saisir, nécessite en même temps des ajustements rapides, car la croissance des effectifs est soudaine.

Le 10 janvier dernier, un plan d'urgence pour la rentrée universitaire de 1990 a été décidé. Je l'ai inscrit, d'emblée, dans une politique à moyen terme, tant il est vrai que la France ne doit plus accepter de voir se poser à chaque rentrée, du fait de retards structurels inadmissibles, le problème de l'accueil de nouveaux étudiants. Qu'il s'agisse des 400 emplois supplémentaires d'enseignants, des 200 transformations d'emplois A.T.O.S. ou des 100 millions de francs de crédits de fonctionnement complémentaires, ces mesures ont aidé à franchir un cap encore difficile.

C'est en matière de constructions que l'effort a permis l'amélioration la plus nette. J'avais pris l'engagement de mettre à disposition des établissements 200 000 mètres carrés supplémentaires. Cet engagement, nous l'avons tenu ; mieux, nous l'avons dépassé, et en moins de neuf mois. A ce jour, en effet, plus de 226 000 mètres carrés ont été mis en service et les travaux ne s'arrêteront pas là. En janvier 1991, nous disposerons au total de plus de 273 000 mètres carrés supplémentaires. En tenant ce pari, l'éducation nationale a montré sa détermination et son efficacité. Il s'agit d'un succès important vis-à-vis de tous ceux qui, dans les établissements, perdaient espoir, les étudiants, mais aussi tous les personnels.

Vous réclamez tout d'un coup, madame et vous messieurs, des mesures que vous n'avez pas prises quand vous étiez au gouvernement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. René André.** Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Parlons maintenant non pas du passé, mais du présent.

**M. René André.** C'est vous qui parlez du passé !

**M. Eric Raoult.** Oui, vous venez d'en parler !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Parlons de toutes les universités françaises où ont fleuri, à la rentrée, salles de T.D., amphithéâtres, restaurants universitaires, chambres d'étudiants, chantiers d'une importance que l'on n'avait plus connus dans ce pays depuis dix ou quinze ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Francis Geng.** Vous avez été au pouvoir de 1981 à 1986 !

**M. René André.** Pourquoi cette agressivité, monsieur le ministre d'Etat ?

**M. Denis Jacquet.** Vous faites payer les collectivités locales !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Cela est important aussi vis-à-vis de tous nos partenaires au moment où nous allons engager le plan de développement pour 1991-1995.

Cela est important, enfin, pour les contribuables auxquels l'éducation nationale montre qu'elle est capable de bien autre chose que de « gérer la pénurie », qu'elle sait prévoir, impulser, construire vite, en veillant à la qualité architecturale et en inscrivant son action dans une perspective à moyen terme.

Malgré tout, les mètres carrés supplémentaires ne sauraient suffire. Il faut aussi une politique continue de création d'emplois.

Dans le cadre du budget de 1990 et du plan d'urgence, 1 500 emplois d'enseignant chercheur ont été créés auxquels il convient d'ajouter 1 410 allocataires moniteurs et 455 emplois d'I.A.T.O.S. alors que, je le rappelle, avant mon arrivée, on en avait supprimé 1 700 en deux ans. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces emplois ont été attribués en priorité aux régions et aux disciplines qui connaissent les problèmes les plus graves. Je ne prendrai que deux exemples.

Songez que, en 1987-1988 avaient été créés un poste à Brest et quatre à Rennes II, alors que nous avons portés en deux ans les créations à 30 postes pour Brest et à 52 pour Rennes II. Dans l'académie de Lille, monieur Carpentier, nous avons plus que quadruplé les créations qui ont atteint le chiffre de 226 en deux ans.

**M. Denis Jacquet.** Le nombre d'étudiants aussi a quadruplé !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Nous devons poursuivre dans ce domaine également la politique à long terme que nous avons entreprise, ce qui justifie l'inscription au budget de 1991 de 2 500 emplois destinés à l'enseignement supérieur, dont 1 700 d'enseignant chercheur et celle de 700 emplois d'I.A.T.O.S., dont 140 pour les bibliothèques.

Je tiens à préciser à cet égard qu'il n'y a pas, monsieur Fréville, madame Catala, à avoir de craintes d'une « secondarisation » de l'enseignement supérieur. Le pourcentage d'enseignants du second degré dans le supérieur reste de l'ordre de 10 p. 100. Leur participation est limitée à certaines disciplines comme les langues et à quelques disciplines - mathématiques, les sciences économiques ou techniques d'expression -, dans les I.U.T. J'ai demandé par ailleurs qu'une réflexion soit conduite sur la place des agrégés dans l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de leur rôle pédagogique ou de leur statut.

Ce seront donc, avec le présent budget, 5 000 emplois qui auront été créés en trois ans. Ces emplois sont de mieux en mieux pourvus, car les premiers effets de la revalorisation des emplois mis au concours, le nombre des candidats a pratiquement triplé depuis deux ans puisqu'il est passé de 5 000 à 13 000.

Quant au nombre d'emplois non pourvus à l'issue du passage devant le conseil national des universités, il a été ramené de presque 1 200 en 1988 à 380 aujourd'hui ; il a donc été divisé par plus de trois.

Enfin - c'est un autre signe encourageant - les élèves des écoles normales supérieures reçus à la fois à Normale Sup et à Polytechnique recommencent à choisir la première.

A propos des postes de bibliothécaires, monsieur Fréville, je vous indique que les créations de postes sont, dans le cadre des contrats pluriannuels, liées à une ouverture plus large des bibliothèques.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Je m'en réjouis !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Un meilleur accueil, c'est aussi une amélioration des procédures du premier accueil, c'est-à-dire des inscriptions.

Ainsi que tous les gens de bonne foi le reconnaissent, les dispositions prises cette année en province comme à Paris ont modifié la situation. Je remercie ceux qui approuvent du chef, mais nous voulons encore améliorer les choses.

Dès ce mois-ci, recteurs et présidents d'université seront appelés à préparer la rentrée de 1991, laquelle sera caractérisée par le développement des procédures de pré-inscriptions utilisant la télématique, par l'avancement de la date des inscriptions dans les filières sélectives, par le dialogue télématique continu entre étudiants et universités, ainsi que par la concertation entre les académies.

Je considère que l'une des priorités actuelles est de renforcer en le modifiant et en le complétant notre système d'aide sociale.

Dans le projet de budget, l'augmentation totale des crédits d'aide sociale - bourses, œuvres universitaires, médecine préventive - atteint 12,3 p. 100. Elle concerne, pour l'essentiel, les bourses - dont les crédits croissent de 14,9 p. 100 - la reprise des créations d'emplois et l'application du plan Durafor à plus de la moitié des personnels des C.R.O.U.S. et du C.N.O.U.S. Elle permet aussi l'amélioration de la qualité des repas dans les restaurants universitaires et des investissements pour la construction et la rénovation des cités universitaires, des logements et des restaurants.

Comme vous le savez, j'ai engagé à la mi-juillet la concertation avec les organisations étudiantes sur un projet de plan social comprenant dix propositions destinées à mieux soutenir ceux qui effectuent des études supérieures dans des conditions financières difficiles, mais aussi à reconnaître à l'étudiant une identité sociale et des droits nouveaux.

Je tiens à rappeler les grandes lignes de ce plan, le premier de ce genre élaboré dans notre pays.

Il comporte l'instauration d'un indice social étudiant de référence - qui tourne effectivement, monsieur le rapporteur Giovannelli, autour de 30 000 francs - et la constitution d'un dossier social unique.

En ce qui concerne l'aide financière aux étudiants, nous avons travaillé dans deux directions. D'une part, nous veillons à l'augmentation du montant et du nombre des bourses pour lesquelles est prévu au budget un nouveau relèvement de 6 p. 100 en valeur et de 10 p. 100 en nombre ; ainsi, depuis 1988, les crédits des bourses auront augmenté de 61 p. 100. D'autre part, nous élaborons un système nouveau de prêts garantis sur critères sociaux et académiques qui pourront compléter les bourses ou être utilisés par des étudiants non boursiers.

Pour commencer à financer le fonds de garantie indispensable, un crédit de 60 millions de francs est prévu au budget des charges communes. Il s'agit là d'une dotation qui sera abondée à l'occasion des prochains budgets pour accompagner la montée en charge du dispositif. Une première expérimentation portant sur 120 000 prêts sera faite en 1991. Elle sera étendue progressivement.

Il faut ajouter à ces dispositions la création d'un fonds de solidarité destiné à venir en aide aux jeunes connaissant, de façon imprévisible, des difficultés particulières.

A l'attention de M. Giovannelli, et aussi de M. Carraz qui, je le sais, porte un grand intérêt à ces questions et a engagé des initiatives dans la commune dont il a la responsabilité, je voudrais donner quelques caractéristiques de ces prêts. Il s'agirait de prêts d'un montant de 13 000 francs par an, renouvelables trois fois. Ils seraient remboursables sur une période de six ans avec un différé d'un an après l'année du dernier versement. Ils seraient offerts dans tous les cycles d'études, à compter de la seconde année du premier cycle, sous réserve de réussite aux examens terminaux de l'année universitaire précédente.

En ce qui concerne les modalités d'attribution, un certain nombre d'établissements bancaires ayant accepté d'adhérer au système se verraient attribuer par adjudication des lots de prêts dont ils s'engageraient à placer la totalité. Le fonds de garantie de ces prêts, institué au niveau national, serait alimenté par l'Etat qui couvrirait à concurrence de 50 p. 100 le risque de non-remboursement aux établissements prêteurs par une cotisation des emprunteurs. Le fonds de garantie serait géré par un organisme associant étudiants et administration. L'examen des demandes de prêt serait effectué dans chaque université par un comité d'aide social comprenant des membres de l'université - enseignants et étudiants - des représentants du rectorat et du C.R.O.U.S. et des personnalités extérieures, collectivités territoriales et entreprises. Ce comité accorderait aux étudiants, dont la demande de prêt aurait été jugée recevable, un label de garantie que ceux-ci présenteront aux banques. Les universités et les collectivités pourraient apporter des garanties complémentaires si elles le désirent.

A titre expérimental, je l'ai déjà dit, 120 000 prêts seraient offerts en 1991. Je crois qu'il faut progresser pas à pas et tirer les conclusions d'une première expérience. Je rappelle que l'ensemble de ces propositions fait toujours l'objet d'une concertation avec les organisations étudiantes.

L'autre volet de ce plan comporte plusieurs mesures destinées à améliorer la vie des étudiants.

Une « carte orange » pour les étudiants, expérimentée d'abord en Ile-de-France, fait l'objet d'une discussion avec le ministère des transports afin de permettre d'améliorer leur conditions de transport. Mais c'est également sur l'hébergement et la restauration que notre effort a porté.

Une opération menée conjointement avec le ministère de l'équipement et du logement permettra à court terme de tripler le nombre de logements construits, soit 6 000 en 1991, à comparer aux 700 de 1988, passés maintenant à 2 400 en 1990, lesquels constituaient déjà un net progrès. L'effort de l'Etat doit contribuer à mobiliser sur ce plan l'action des collectivités territoriales. L'intérêt qu'elles portent à l'aide sociale étudiante dans le cadre du plan de développement des universités devrait faciliter, à long terme, l'objectif de 240 000 logements étudiants disponibles dans notre pays, ce qui équivaut à un doublement. Je dois souligner l'effort réalisé ou décidé par certaines villes, comme Valence ou Montpellier, pour accroître le nombre des logements étudiants.

Est également envisagée, sur cinq ans, la création de 50 000 places nouvelles en restaurants universitaires, ce qui permettrait, en fait, d'ouvrir les restaurants à plus de 150 000 étudiants supplémentaires. Pour l'année 1991, créations, extensions et restructurations permettront d'ouvrir déjà 9 000 places nouvelles.

Voilà les grandes lignes de ce plan que j'espère voir, après les concertations dont j'ai parlé, se concrétiser vers la fin de l'année.

Notre deuxième objectif est d'adapter notre enseignement supérieur à la demande sociale et économique.

L'égalité des chances c'est aussi la nécessité de lutter contre l'échec dans nos premiers cycles pour permettre à tous nos étudiants de s'engager, dès l'entrée à l'université, dans les parcours de la réussite. M. Fréville dans son rapport qualifie du reste ces premiers cycles de « maillon faible » de l'enseignement supérieur. Il faut étudier les chiffres avec attention.

Non, monsieur Millon - mais il est déjà reparti !...

**M. Eric Raoult.** Il va revenir !

**M. Didier Jacquat.** Il s'est absenté pour quelques instants !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... ce ne sont pas deux tiers des étudiants qui échouent dès la première année du premier cycle. Les chiffres montrent qu'environ la moitié des étudiants obtient le D.E.U.G., 10 p. 100 redoublent, 15 p. 100 environ abandonnent sans diplôme, mais 25 p. 100 se réorientent en cours de premier cycle. Et c'est là le problème.

Cette situation met en lumière d'une manière crue, et parfois même cruelle, les carences des modalités de l'orientation.

La première des nécessités est donc que les élèves puissent avoir très tôt les moyens et les informations nécessaires à leur future orientation. Mieux informer les élèves au lycée, organiser des journées de familiarisation avec l'enseignement supé-

rieur dans les lycées dès la classe de première, développer les cellules d'orientation dans les universités seront nos priorités dès l'année qui vient.

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser lors de la conférence de presse sur la rentrée universitaire, il y a une dizaine de jours, la répartition des 28 000 bacheliers supplémentaires par rapport à 1989 esquisse un nouveau paysage des formations.

Premier constat : tous ces jeunes bacheliers ont décidé de poursuivre leurs études, ce qui confirme bien la tendance qui se dessinait depuis plusieurs années.

Deuxième constat : ces nouveaux inscrits se sont mieux répartis entre les premiers cycles universitaires - IUT, STS et classes préparatoires - ainsi qu'en témoigne la poussée des effectifs dans ces trois derniers types de formation supérieure.

C'est la preuve qu'un meilleur équilibre s'installe entre les différents secteurs de notre enseignement. Tous se passe comme si l'offre de formation commençait à être mieux adaptée aux demandes des étudiants et aux besoins en emplois.

C'est encore plus net pour les sections de techniciens supérieurs dont le développement correspond à une forte demande des bacheliers. Plus globalement, on peut estimer que le nouveau public qui accède à l'enseignement supérieur est porteur de nouvelles demandes qui vont vers des formations plus professionnelles et plus courtes.

Ce rééquilibrage, qui méritera une analyse plus approfondie, résulte d'une politique de concertation engagée localement, notamment à travers les schémas concertés de développement des formations post-baccalauréat et la politique contractuelle avec les universités.

J'ai l'intention d'aller plus loin. Depuis les colloques sur les premiers cycles et après de nombreuses consultations et concertations, nous avons beaucoup travaillé. Je serai très bientôt en mesure de proposer un projet de rénovation à même de répondre aux besoins des étudiants pour leur permettre, notamment, de mieux s'orienter ou de se réorienter. Il viendra compléter, en amont, la réforme des seconds cycles déjà décidée.

L'adaptation doit porter également sur une meilleure adéquation entre les besoins des secteurs d'activité et la formation. Dans ce domaine, trois actions principales sont actuellement engagées. La première, selon les orientations définies par le Président de la République, vise à multiplier par deux, en quatre ans, le nombre des étudiants se préparant au métier d'ingénieur. De nouvelles écoles d'ingénieurs sont créées et les écoles existantes sont prêtes aux efforts qui leur sont demandés pour élargir leur recrutement. Mais, surtout, se mettent en place, dès cette rentrée, les nouvelles formations d'ingénieurs. Mieux orientées vers l'entreprise et les problèmes de production, elles sont, pour l'essentiel, destinées à former des salariés bénéficiant de la formation professionnelle continue. Six formations ont été habilitées par la commission du titre de l'ingénieur, vingt autres sont en instance d'examen. Le budget prévoit de consacrer à cette action 100 millions de francs en 1991.

Je n'insiste pas ici sur la deuxième action qui concerne la mise en place des I.U.F.M. et des dispositifs de prérecrutement et de formation des maîtres. Cette question a été largement évoquée à l'occasion du débat sur l'enseignement secondaire. Le plan pluriannuel de recrutement permettra une meilleure information des futurs étudiants et contribuera à leur orientation vers les métiers de l'enseignement.

La troisième action concerne la recherche d'une meilleure cohérence entre les besoins des secteurs économiques et sociaux en emplois et les filières universitaires fournissant des diplômés. En effet, si l'université a pour première mission de développer les savoirs et la culture générale, elle ne peut négliger la dimension professionnelle qui s'attache de plus en plus aux enseignements supérieurs, ni ignorer les besoins liés à l'emploi. Pour cela, nous favorisons le travail en commun des services du ministère et du CEREQ, du haut comité éducation-économie, où sont représentés les milieux professionnels et les grands syndicats, et des représentants des secteurs économiques. Cette démarche, qui cherche à harmoniser, dans la souplesse, la formation et l'emploi, aboutira, dans un premier temps, à la tenue au début de l'année prochaine de journées formation-emploi et à la mise en place d'une structure de suivi.

L'ensemble des efforts déployés, depuis deux ans et demi, n'aurait guère de sens si nous ne nous étions pas attaqués à la crise du recrutement des enseignants du supérieur. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en œuvre une politique de revalorisation. Celle-ci comporte un corollaire : la nécessité d'augmenter le nombre des futurs enseignants du supérieur et de mieux les former à leur métier. Dans ce but et dans la perspective de doubler le nombre des jeunes docteurs - actuellement 6 000 par an -, nous avons considérablement augmenté, avec le ministère de la recherche, le nombre des allocations qui atteindront 3 700 en 1991. Nous avons surtout créé le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur dont devraient bénéficier, en 1992, 6 000 allocataires d'enseignement et de recherche. Il faut donc poursuivre l'effort de création de ces monitorats au rythme de 1 500 par an pour atteindre cet objectif.

Sur le problème spécifique, monsieur Fréville, du vivier dans les disciplines juridiques et économiques, la solution, à mon sens, passe à la fois par une meilleure part de ces disciplines dans la répartition des allocations de recherche, ce qui permet l'augmentation du nombre d'allocations, et par le recours aux professionnels en rénovant la formule des enseignants associés.

Aussi curieux que cela paraisse, il n'existait rien dans notre pays pour former les futurs enseignants-chercheurs. J'ai donc créé quatorze centres d'initiation à l'enseignement supérieur, les C.I.E.S., dans lesquels les allocataires moniteurs, avec les conseils d'un tuteur, s'initient à l'enseignement en premier cycle et, exceptionnellement en second cycle. Ils suivent également des stages sur la structure du savoir, l'élaboration du contenu des enseignements, le fonctionnement des universités et les problèmes des étudiants.

Autre innovation, des professeurs appartenant aux milieux professionnels, notamment en droit, en gestion et en technologie, où la compétition des salaires offerts dans le secteur privé est trop rude pour ce que nous pouvons offrir dans la fonction publique, pourront désormais bénéficier d'un nouveau statut de professeur associé qui leur permettra vraiment de s'intégrer à l'université tout en conservant des activités à l'extérieur.

Enfin, après une concertation approfondie, je proposerai, dans les deux mois qui viennent, une modification de nos procédures de recrutement des enseignants-chercheurs, visant à remédier aux dysfonctionnements actuels, que M. Giovannelli a rappelés avec raison dans son rapport.

Pour reconstituer le vivier indispensable de jeunes docteurs susceptibles de devenir enseignants chercheurs, il fallait absolument redynamiser et rénover la recherche universitaire. Le budget prévoit une augmentation de 8,6 p. 100, supérieure de plus de trois points à celle de l'an dernier, dont, vous le savez, je n'étais pas satisfait, laquelle doit permettre de mieux soutenir la recherche universitaire, c'est-à-dire la recherche qui forme les futurs enseignants et les futurs chercheurs.

Il s'ensuit la mise en œuvre d'une politique nouvelle ambitieuse que je rappelle.

Il s'agit de la création de la prime d'encadrement doctoral et de recherche qui profite d'ores et déjà à 5 000 enseignants-chercheurs et pour laquelle une nouvelle étape sera franchie en 1991. Je rappelle que, dans le plan prévu - les relevés de conclusions sur la revalorisation - le nombre de 5 000 ne devait être atteint qu'en quatre ans. C'est donc grâce à une très forte accélération qu'il est atteint à partir de 1990 car nous avons mesuré l'ampleur des demandes et des besoins, et nous irons évidemment plus loin.

C'est aussi le soutien aux équipes de recherche qui s'ouvrent largement aux jeunes doctorants, notamment dans les sciences humaines et sociales qui avaient un retard important à combler.

C'est enfin la révision de la carte des D.E.A., qui sera achevée en 1991 et qui devrait aboutir à la constitution de véritables écoles doctorales.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce qui a déjà été entrepris pour adapter nos enseignements supérieurs au développement de notre économie et de notre société. J'en viens maintenant à mon troisième et dernier point.

Notre troisième objectif est bien d'étendre et d'organiser notre réseau universitaire.

Pour finir de combler les retards et pour répondre aux besoins des années qui viennent, il était nécessaire d'élaborer un plan de développement des universités, à moyen terme,

portant sur la période 1991-1995. Le conseil des ministres du 23 mai dernier a adopté le plan que j'ai proposé et qui prévoit plus de 16 milliards de francs pour créer 1 500 000 mètres carrés nouveaux, rénover les locaux en mauvais état, doubler la capacité des bibliothèques, aider la maintenance, développer le logement et la restauration pour les étudiants.

M. Carpentier a besoin d'exemples concrets pour mesurer la réalité des progrès qui sont opérés depuis deux ans. Pourquoi ne pas les choisir dans le secteur des bibliothèques ? Les subventions aux établissements étaient en 1987 de 85 millions de francs ; elles sont passées, en 1990, à 197 millions de francs. Dans le projet de budget de 1991, elles atteignent 224 millions de francs. L'augmentation des moyens en 1991 se traduira par la création de 140 emplois contre 79 cette année. C'est aussi la reprise des constructions. L'effet de ces mesures, c'est enfin une progression de 27 p. 100 des acquisitions de livres et de périodiques.

A ce propos, M. le rapporteur Fréville a évoqué la progression des autorisations de programme et des crédits de paiement.

En ce qui concerne les autorisations de programme, il a noté que celles qui sont prévues pour 1991 sont moins de 3 milliards de francs et ne représentent donc pas le cinquième de ce qui est prévu sur cinq ans. Si le Gouvernement a pris une telle décision, il a pris aussi l'engagement de réaliser l'intégralité du plan en cinq ans en accélérant au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le décalage, d'ailleurs traditionnel, entre les crédits de paiement et les autorisations de programme, je précise qu'au stade actuel les crédits de paiement sont souvent des crédits d'études du démarrage initial ; là aussi, une très forte montée en puissance est prévue.

En tout cas où en sommes-nous de ce plan Université 2000 ? A la suite des assises nationales qui ont eu lieu à Paris en juin dernier, il avait été décidé qu'un schéma régional d'aménagement et de développement serait élaboré, académie par académie. Ce travail, qui est en cours d'achèvement, répond à un triple objectif : nourrir le schéma national de propositions élaborées localement, préparer une carte cohérente des futures implantations et, enfin, associer tous nos partenaires à la définition d'un plan qui aura de nombreuses conséquences sur la vie des régions.

Les schémas régionaux doivent être transmis ces jours-ci sauf pour l'Île-de-France, les départements et territoires d'outre-mer et la Corse, qui disposeront d'un délai supplémentaire. C'est sur cette base - et après consultation formelle des collectivités territoriales, en particulier des conseils régionaux - que s'engagera l'arbitrage gouvernemental, nécessaire pour établir la programmation financière de ces opérations. Ce travail devra être achevé d'ici le 15 mars 1991 et pourrait - je le souhaite en tout cas - faire l'objet d'un débat parlementaire lors de la session de printemps.

J'ajoute que pour ne pas retarder la préparation de la rentrée 1991, première année de mise en application de ce plan national, la programmation des constructions prévues pour l'année prochaine sera fixée, en cohérence bien sûr, sans attendre la fin de l'élaboration du schéma national. De même, tout sera mis en œuvre pour que ce plan de cinq ans soit mené avec la même efficacité que le plan d'urgence de janvier dernier. Nous travaillons d'ailleurs, actuellement, à la mise au point de nouvelles procédures administratives pour simplifier et accélérer la gestion des constructions, à commencer par la circulaire d'application sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales, qui sera diffusée très rapidement.

Je développe le partenariat, monsieur Saint-Ellier, parce que l'opposition ne sait pas, dans sa diversité derrière son apparente unité, ce qu'en la matière elle veut.

Quand j'entends Mme Catala dire : « C'est l'Etat qui doit assumer ! », quand j'entends M. Millon dire : « Il faut que l'éducation ne soit plus nationale et que tout soit transféré aux régions ! », quand j'entends M. Fréville, qui a un point de vue plus nuancé, quand je vous entends vous-même, je me dis que je ne sais pas ce que vous pourriez décider ensemble. C'est pourquoi la voie que je préconise, le partenariat, vous aide au moins à vous sortir de cette difficulté ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Bruno Bourg-Broc.** Mais non ! Voyez ce que dit M. Carraz !

**M. Denis Jacquet.** Il n'est pas d'accord avec Carraz !

**Mme Nicole Catala.** Vous avez tort, monsieur le ministre, de dire cela !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Ces schémas régionaux de développement représentent un grand espoir pour notre université et pour nos régions. Pour la première fois, ils sont élaborés dans la plus large concertation, sous l'autorité des préfets et des recteurs, comme M. Fréville le reconnaît dans son rapport. Pour la première fois également, on aura tenu compte dans leur mise au point des principales données et hypothèses démographiques, des projections de flux d'étudiants et des besoins de l'économie, enfin du nécessaire souci de cohérence entre les diverses implantations des formations post-baccalauréat : universités, I.U.T., S.T.S., classes préparatoires aux grandes écoles.

Il est vraisemblable que de ces schémas sortiront des propositions de création de nouvelles universités comme en Île-de-France ou dans le Nord - Pas-de-Calais.

Je voudrais préciser que les quatre universités nouvelles d'Île-de-France, à créer et qui ont commencé à se mettre en place dès cette année ne sont pas destinées à « pomper » sur la substance d'autres universités, mais à accueillir le flux des étudiants dans la région d'Île-de-France, la région la plus importante du pays, notamment pour le nombre de ses bacheliers et de ses candidats aux études supérieures, et aussi pour décongestionner Paris *intra muros* qui étouffe ou fait étouffer ses universités. Et puisque certains s'inquiètent de l'avenir des universités de la grande couronne, je peux vous dire que, pour cette rentrée, c'est dans la plupart des universités de la grande couronne parisienne que nous constatons les augmentations d'effectifs étudiants les plus significatives. Naturellement, si elles ont plus d'étudiants, elles auront aussi plus de moyens dans le schéma Universités 2000.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Et plus de professeurs !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Bien sûr, et plus de moyens !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Excellent !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Cela me paraît normal et sain à la condition que l'Etat puisse prendre ses décisions en la matière après que l'ensemble des partenaires régionaux se seront mis d'accord entre eux sur une ou plusieurs propositions raisonnées. La taille de certaines de nos universités est telle actuellement qu'il ne serait pas bon, même au prix du développement jusque-là d'ailleurs insuffisamment organisé et contrôlé des antennes, de les laisser absorber seules les croissances démographiques étudiantes de la présente décennie.

Ces schémas feront également état des projets de mise en réseau des universités d'une ou de plusieurs régions et des propositions de création de pôles de dimension européenne. Dans un cas comme dans l'autre, les formules à imaginer doivent l'être par les universités et leurs partenaires : qu'il s'agisse de réseaux pédagogiques ou de réseaux de formations doctorales, de mise en commun de grands équipements scientifiques, de politique d'accueil et de mobilité des étudiants, d'amélioration de la vie étudiante du point de vue du logement, de la restauration, des bibliothèques ou des méthodes de gestion, rien ne se fera sans une puissante volonté à la base qui sera, bien entendu, soutenue par l'Etat dans le cadre de la politique contractuelle actuellement mise en œuvre.

C'est ainsi que nous nous mettrons à l'heure de l'Europe. C'est par des transformations nécessaires apportées aux filières universitaires de formation, y compris par exemple dans le domaine de l'ingénierie auquel nous réfléchissons pour dégager le meilleur créneau possible entre les formations à « bac + 2 » et celles à « bac + 5 », c'est par ces transformations que nous répondrons aux exigences de l'ouverture internationale et d'abord à celle de l'Europe de 1993.

Mesdames et messieurs les députés, la politique que conduit le Gouvernement est guidée par un combat incessant en faveur de l'égalité des chances, par le souci de prendre en

compte tous les retards accumulés et d'anticiper l'avenir, par une volonté d'accroître les flux mais aussi d'améliorer la qualité et la diversité de notre enseignement supérieur.

C'est pourquoi la programmation des objectifs et des moyens est au cœur de ma démarche : c'est vrai pour les établissements par la politique contractuelle ; c'est vrai pour les régions avec la carte des implantations universitaires ; c'est vrai au plan national par la programmation des constructions et des équipements et la reconstitution d'un vivier d'enseignants chercheurs ; c'est vrai aussi de l'Etat qui assume pleinement ses responsabilités pédagogiques et financières.

Mais quelles que soient les évolutions nécessaires, j'entends qu'elles se produisent sans heurts, ni bouleversements gratuits, en associant constamment tous nos partenaires : la communauté universitaire - c'est-à-dire les enseignants, les personnels I.A.T.O.S., les étudiants -, les collectivités territoriales ainsi que les représentants du monde économique et social, avant que l'Etat ne prenne, comme c'est son rôle, les décisions indispensables.

Consultation, concertation, dialogue social puis décision, tels sont les maîtres mots d'une démarche mise au service du développement de l'enseignement supérieur de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Vous m'avez demandé la parole, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique ; je vais vous la donner, mais je vous invite à la plus grande concision car le Gouvernement a épuisé son temps de parole.

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.** Mesdames, messieurs les députés, je serai bref en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Les problèmes de l'enseignement techniques sont, là encore, partie prenante de la politique générale de l'éducation nationale. Je veux surtout insister sur un point. L'objectif prioritaire à mes yeux est d'améliorer l'accès des bacheliers technologiques à l'enseignement supérieur par le développement, notamment, des formations technologiques supérieures.

Cette amélioration conditionne d'ailleurs le renversement d'image de l'enseignement technique. Elle manifeste que l'enseignement technique est une autre voie de réussite et constitue une voie normale d'accès aux carrières non seulement de techniciens supérieurs mais aussi d'ingénieurs et d'enseignants dans des disciplines technologiques ou professionnelles.

**M. Guy Bêche.** Très bien !

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Le baccalauréat technologique industriel a été profondément rénové dans la perspective d'une poursuite des études. Il devra, c'est vrai, en être de même pour les formations tertiaires. Il nous appartient donc d'assurer l'avenir de ces bacheliers. C'est là une exigence essentielle de la démocratisation et pas simplement de cohérence.

Je dirai à M. Fréville qu'en effet pour lutter contre le risque de l'échec universitaire il faut s'inspirer des efforts considérables qui ont été faits dans le second degré pour vaincre l'échec scolaire, de la rénovation du collège, de l'ensemble des transformations du lycée. Voilà une exigence pour l'enseignement supérieur dans l'adaptation de ses structures et de ses contenus.

L'accueil de ces bacheliers dans les formations technologiques de l'enseignement supérieur sera privilégié, notamment dans les sections de techniciens supérieurs et dans les instituts universitaires de technologie, à qui il sera demandé un effort particulier pour accroître la proportion encore insuffisante de bacheliers technologiques.

La rentrée 1990 a déjà marqué un progrès intéressant dans la mesure où le nombre des nouveaux inscrits en I.U.T. et en S.T.S. représente, avec 11 100 étudiants supplémentaires, plus du tiers des nouveaux étudiants inscrits dans les formations post-baccalauréat.

L'accroissement très important des moyens budgétaires prévus pour l'enseignement supérieur permettra notamment de mieux orienter et de mieux accueillir les bacheliers technologiques en premier cycle. La réflexion en cours sur la

réforme des premiers cycles, qui vient d'être évoquée par M. le ministre d'Etat, prend très justement en compte cette dimension technologique.

Il y a quelque paradoxe à constater que nous préparons des bacheliers technologiques à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur et donc fatalement à l'université, mais que celle-ci n'a pas fourni d'efforts suffisants pour prendre en compte dans son enseignement cette dimension technologique.

Cette prise de conscience s'est faite chez les présidents d'université et je dois constater que dans la contractualisation qui s'est développée durant ces derniers mois, cette dimension technologique est effectivement proposée dans les seconds cycles et du même coup inspire une réforme des premiers cycles.

Par ailleurs, une mission de réflexion a été confiée à M. le recteur Christian Forestier sur les instituts universitaires de technologie, dont les conclusions, qui nous seront remises très prochainement, permettront de préciser les perspectives de développement des I.U.T. et les conditions d'une gestion plus efficace de l'ensemble des formations de techniciens supérieurs.

Je précise à ce sujet à M. Fréville que nos formations à « bac + 2 » sont reconnues pour avoir une qualité au moins égale à celle des formations à « bac + 3 » que l'on connaît dans d'autres pays. Si des dispositifs européens de concordance ont été mis en place, ils visent bien sûr certaines professions réglementées, et les accords ne feront pas de difficulté dans ce domaine.

Il faut se souvenir que nous devons former des jeunes qui seront à même de trouver des emplois. Les B.T.S. ont été reconnus dans les conventions collectives. Il a fallu quelques années pour que les diplômés universitaires de technologie le soient également. Je m'inquiéterais que l'on crée des sortes de réserves pour bacheliers technologiques dans le cadre des régions qui, finalement, donneraient l'illusion à ces derniers qu'ils peuvent accéder à un certain niveau de formation qui ne serait pas en réalité reconnu.

C'est donc dire avec quelle précaution il faut prendre les moyens de former ceux qui, avec le baccalauréat technologique, ont trouvé une possibilité nouvelle d'accéder à l'enseignement supérieur.

J'indique à ce sujet à M. Bequet, qui me posait la question ce matin, que les poursuites d'études des bacheliers professionnels doivent être envisagées avec une certaine prudence. Ces formations sont d'abord conçues pour déboucher sur un emploi de niveau IV et rencontrent un très vif succès auprès des employeurs. A l'inverse, il n'est pas certain qu'en l'état actuel, car ce n'est pas leur vocation, elles préparent bien les jeunes à des formations supérieures.

Néanmoins, le baccalauréat professionnel est un baccalauréat et, dans certains cas, il peut permettre, à condition que l'orientation des jeunes soit bien préparée, de poursuivre vers des formations de techniciens supérieurs. Mais, là encore, le relèvement du niveau des qualifications devra certes se faire par le moyen de la formation initiale, mais aussi par la voie de la formation permanente, ce qui est une perspective encourageante pour des bacheliers professionnels.

Les moyens en postes et en crédits permettront aussi aux écoles d'ingénieurs qui relèvent de l'éducation nationale et aux universités de répondre à l'objectif fixé par M. le Président de la République de doubler en quatre ans les flux d'entrée dans les formations d'ingénieurs. C'est un encouragement pour la formation initiale, mais c'est aussi un engagement pour la formation continue, pour la formation des adultes à travers l'Université.

Les crédits du Conservatoire national des arts et métiers figurent dans la section du budget au titre de l'enseignement supérieur. Le C.N.A.M. a un rôle important à jouer dans ce domaine. Si j'évoquais tout à l'heure la rénovation du Musée national des techniques, il faut dire que cet effort devra s'accompagner d'une modernisation des enseignements du C.N.A.M. dont on connaît le rôle historique pour la promotion sociale dans les entreprises.

C'est l'enjeu de l'Université d'aujourd'hui : offrir de meilleures chances à la jeunesse, mais aussi donner à ceux qui y travaillent la capacité de donner encore plus de sens à leur travail, comme de donner à leur travail encore plus de sens pour l'avenir du pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Puis-je vous faire remarquer, mes chers collègues, que pour que la discussion du prochain budget commence à l'heure ce matin, nous devrions arrêter nos travaux dès maintenant ? C'est vous dire que nous prenons du retard pour les jours à venir. Nous avons vingt-trois questions. Puis-je vous demander, vous prier, vous supplier de respecter scrupuleusement votre temps de parole, c'est-à-dire les deux minutes qui vous sont accordées pour poser une question ? Puis-je demander aussi au Gouvernement de faire preuve de concision nécessaire et, si possible, de répondre dans le temps de la question ? Mais il en jugera aux questions qui lui seront posées.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. René André.

**M. René André.** Monsieur le ministre d'Etat, l'enseignement supérieur compte aujourd'hui 1 128 000 étudiants, dont 200 000 seulement, soit moins de 18 p. 100, bénéficient d'une bourse annuelle dont le montant varie entre 4 000 et 15 000 francs. Ces chiffres paraissent bien insuffisants pour fonder un véritable droit à l'enseignement supérieur.

Trop peu d'étudiants bénéficient en effet de bourses dont le niveau actuel ne correspond en rien au coût réel de l'enseignement supérieur. Les dispositifs d'aide sociale inscrits dans le projet de budget doivent être totalement révisés car ils ne correspondent pas, malgré une augmentation en volume de 11 p. 100, aux besoins réels des étudiants.

Etes-vous prêt - vous vous êtes prononcé sur ce point tout à l'heure - à mettre en place un indice social étudiant, inspiré de celui de l'I.N.S.E.E., qui correspondrait réellement à la charge financière supportée par les étudiants et par leurs familles ? Selon certaines estimations, cette charge se situerait aujourd'hui aux alentours de 30 000 francs, soit le double du plafond actuel des bourses d'enseignement supérieur. Si vous êtes prêt à mettre en place cet indice, quand entrera-t-il réellement en vigueur et quand atteindra-t-il la somme de 30 000 francs ? Le même indice pourrait bien sûr être utilisé pour l'octroi de prêts aux étudiants et, de façon plus générale, pour l'ensemble des crédits d'aide sociale alloués à l'enseignement supérieur.

Cette mesure, monsieur le ministre d'Etat, répondrait au double souci de justice sociale et d'efficacité de l'enseignement supérieur qui doit accueillir chaque année un nombre toujours plus important d'étudiants mais qui, de fait, exclut également chaque année de nombreux jeunes issus de milieux défavorisés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Vous admettez, monsieur le député, que j'ai répondu de façon assez longue à votre question dans mon intervention.

S'agissant de l'indice social étudiant, dès que la concertation avec les organisations étudiantes sera terminée, nous serons peut-être en mesure de déboucher sur des relevés de conclusion et annoncer des décisions au niveau du Gouvernement.

Pour que ce soit clair dans l'esprit de chacun, je précise que cet indice social étudiant, éventuellement fixé à 30 000 francs - chiffre souvent avancé - sera un instrument de référence. Les aides, bourses ou prêts, ne seront pas forcément de 30 000 francs pour chaque étudiant.

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Monsieur le ministre d'Etat, le recrutement des enseignants est un problème décisif pour tout l'avenir de notre système éducatif. Or la mise en place progressive des I.U.F.M. laisse planer encore un certain nombre d'ambiguïtés notamment pour ce qui est de l'entrée et de la sortie de ces instituts. Je vous poserai deux questions précises à ce sujet.

L'entretien de motivation sans épreuves écrites scientifiques corrigées dans l'anonymat sera-t-il le seul moyen d'entrer dans un I.U.F.M. Au terme du cursus à l'I.U.F.M., quel sera le concours que devront passer les étudiants ? Maintiendrez-vous le C.A.P.E.S. ou allez-vous proposer un nouveau concours ? Si oui, quelle forme revêtira-t-il ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, dans le parcours d'un futur élève-professeur dans un I.U.F.M., il y aura trois étapes : l'entrée, qui se fait sur la base non seulement d'un entretien de motivation mais aussi de l'examen d'un dossier, étant entendu que le diplôme minimum exigé est la licence ; puis, à mi-parcours, après la première année de formation, le concours de recrutement ; enfin, au terme du parcours, c'est-à-dire à la fin de la deuxième année de formation, une certification opérée par un jury composé d'universitaires et d'inspecteurs généraux. Il y aura donc trois cribles, dont l'un constitué par un concours offrant les garanties d'un concours national.

Ce concours, si je devais le définir d'un mot, je dirais que ce sera pour les professeurs - je ne parle pas des professeurs des écoles - un « C.A.P.E.S. plus » avec les mêmes épreuves que dans le C.A.P.E.S. actuel, qui varient en fonction des disciplines. Je dis « C.A.P.E.S. plus » parce que, en plus de ces épreuves de caractère disciplinaire ou interdisciplinaire pour les professeurs des écoles, il y aura une épreuve dite de professionnalisation. Il y aura donc, je le répète, non pas diminution mais au contraire maintien des exigences académiques ou disciplinaires et, en plus, une épreuve professionnelle.

**M. le président.** La parole est à M. René André.

**M. René André.** Monsieur le ministre d'Etat, vous nous avez indiqué que vous souhaitiez faire de l'éducation nationale la première priorité nationale, et le projet de budget qui nous est présenté traduit apparemment cette volonté par une augmentation globale de 9 p. 100 par rapport au budget de 1990 et de 12 p. 100 pour l'enseignement supérieur, encore, ainsi que vous l'avez évoqué dans votre propos, que l'on n'ait pas tout à fait les instruments permettant de mesurer les conséquences qualitatives d'une telle augmentation, mais c'est un autre débat.

De même, la création de plus de 3 000 emplois dans l'enseignement supérieur et le programme de constructions universitaires laissent espérer une amélioration sensible des conditions d'accueil des étudiants chaque année plus nombreuses.

Toutefois, il apparaît une certaine imprécision quant au devenir de l'Université.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il est désormais urgent de distinguer clairement l'Université proprement dite, axée sur une mission de recherche, d'un enseignement supérieur court à vocation professionnelle, dont le développement est une impérieuse nécessité pour notre économie ?

Croyez-vous qu'il soit possible de se satisfaire de la politique de débudgétisation que vous menez avec les collectivités locales, notamment les régions, alors que celles-ci devraient être considérées comme de véritables partenaires ?

Quand allez-vous engager avec elles une véritable concertation afin de faciliter l'implantation d'antennes universitaires délocalisées correspondant aux besoins réels de l'économie locale ?

Quand allez-vous enfin instaurer une véritable autonomie des universités en supprimant les monopoles du service public, tant en ce qui concerne le recrutement des enseignants qu'en ce qui concerne les règles de la comptabilité publique ?

L'intégration des nouveaux bacheliers, l'efficacité de l'enseignement supérieur sont, me semble-t-il, à ce prix.

Les récentes manifestations lycéennes traduisent la profonde inquiétude des jeunes face à leur avenir. Les conditions de travail dans les lycées sont manifestement mauvaises. C'est bien de proclamer officiellement que votre objectif est de mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat. Encore faut-il que ce soit un baccalauréat de qualité et qui débouche sur quelque chose. Il faut aujourd'hui mettre en œuvre un véritable droit à l'enseignement supérieur et adapter l'Université aux impératifs de notre temps.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je ne suis pas sûr d'avoir vu apparaître clairement une question dans votre intervention. En revanche, j'ai vu réapparaître ce concept emprunté à Mme Catala des milliards apparents ou

de l'effort apparent. Non ! Ce sont bien un effort réel et des milliards réels, qui marquent la progression du budget de l'éducation nationale dans l'enseignement supérieur.

Vous avez évoqué les incertitudes sur les chiffres, les projections, les perspectives, et c'est un vrai problème. Mon pré-décesseur, M. Monory ...

**M. Francis Gang.** Un bon ministre !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je ne porte pas de jugement !

M. Monory avait créé une direction de l'évaluation et de la prospective, confiée à M. Boisivon, qui était un très bon directeur.

**M. Denis Jacquat.** A bon ministre, bon directeur !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** M. Boisivon a souhaité franchir une nouvelle étape dans sa carrière après avoir très bien travaillé auprès de moi pendant deux ans et demi. Il a été remplacé par un excellent fonctionnaire, administrateur de l'I.N.S.E.E.

Dans le travail accompli par M. Boisivon, faute de temps sans doute, il reste quelque chose à améliorer à mon avis, c'est la connaissance des réalités chiffrées dans le domaine de l'enseignement supérieur. Autant nous maîtrisons maintenant assez bien les données dans l'enseignement scolaire, autant il y a des progrès à faire pour l'enseignement supérieur et, sur ce point, je suis donc sensible à votre propos.

Vous demandez quand va commencer véritablement une concertation avec les collectivités territoriales sur les problèmes de l'enseignements supérieur, sur l'évolution de l'Université, sur son adaptations aux besoins des étudiants et sur le développement des nouvelles filières. Mais c'est tout l'objet de la concertation déjà engagée depuis plusieurs mois dans le plan Universités 2000, des colloques académiques, des groupes de travail au cours desquels les recteurs et les préfets consultent les différents représentants des collectivités territoriales ! Celles-ci seront en plus consultées officiellement dans le cadre soit de la loi Savary, soit de la loi de décentralisation de 1983.

Ce processus est donc engagé. Il ne s'agit nullement d'une débudgétisation puisque le budget de l'éducation nationale traduit les progrès faits en faveur de l'enseignement supérieur.

En revanche, si, au nom du partenariat, parce qu'elles y ont intérêt, parce qu'elles le souhaitent, les collectivités territoriales veulent volontairement contracter avec nous, je m'en réjouirai, et c'est d'ailleurs souvent le cas.

**M. le président.** Nous en venons au groupe communiste. La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Dans de tels débats budgétaires, les groupes trouvent, par une dernière question, l'occasion de préciser leur position sur l'ensemble des crédits.

Les communistes ont reçu cet après-midi deux délégations lycéennes. Après avoir fortement exprimé leur souci de participer de façon responsable à la bonne marche de leurs établissements, elles nous ont rappelé l'impérieuse nécessité d'un plan d'urgence.

Monsieur le ministre, vous conveniez ce matin de la justesse de leurs revendications, mais pour autant que je sache, vous n'envisagez point un plan de cette nature et vous n'avez rien ajouté aux mesures déjà annoncées, mesures à vrai dire extrêmement modestes qui, en outre, ne laissent pas de nous interroger.

Les 1 000 emplois d'A.T.O.S. sont-ils autre chose que des contrats de dix mois financés par une redistribution interne des crédits de votre ministère ? Donnent-ils lieu à des créations de postes garantissant une éventuelle titularisation ? En tout cas, ils ne font l'objet d'aucun amendement budgétaire.

**M. Eric Raoult.** Eh oui !

**Georges Hage.** Quant aux 3 000 contrats emploi-solidarité, combien ont-ils été signés dès la rentrée de septembre ? N'est-ce point les crédits non utilisés de la formation professionnelle qui financent ces petits boulois de type nouveau ?

Les 6 000 allocataires d'enseignement, où les trouverez-vous ? Parmi ceux qui bénéficient des mesures déjà inscrites dans le budget de l'Université ?

Tous comptes faits, après tant d'attention prétendue aux revendications lycéennes, votre budget n'augmente pas d'un centime ! Lycéens, enseignants, A.T.O.S., parents apprécieront ! En tout état de cause, à l'égard des parlementaires, j'y vois quelque désinvolture !

J'ai rappelé ce matin que 40 milliards pourraient être soustraits chaque année au budget du surarmement, que la contribution des employeurs à la formation initiale et continue pourrait être augmentée et affectée en partie au service public.

Seules, de telles mesures permettraient cette relance historique dont le service public de l'éducation nationale a besoin, relance qui serait la caractéristique d'une véritable politique de gauche.

Ce n'est évidemment pas dans cette voie que vous vous engagez. C'est pourquoi, je le rappelle, les députés communistes voteront contre l'ensemble de ce projet de budget de l'éducation nationale, enseignement scolaire et enseignement supérieur.

**M. Eric Raoult.** C'est bien, mais cela aurait dû être dit cet après-midi !

**M. Dominique Gambier.** Il n'y croit pas !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je n'ai pas entendu la question de M. Hage...

**M. Georges Hage.** Si ! Il y en avait trois !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... mais il me semble avoir entendu sa réponse.

Je regrette que le groupe communiste ne vote pas un budget de l'éducation nationale, et un budget de l'enseignement supérieur en particulier puisque c'est celui-ci dont nous parlons ce soir, en nette progression par rapport aux budgets précédents, ceux de 1989 et de 1990, sur lesquels il avait eu la sagesse et la pertinence de s'abstenir.

Le groupe communiste et ceux qui l'inspirent s'enferment ainsi dans un isolement...

**M. Eric Raoult.** Eh oui !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... qui, à mon avis, réduit le rôle qu'ils pourraient jouer dans ce pays...

**M. Bruno Bourg-Broc.** Quelle tristesse !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... peut-être à nos côtés. Mais c'est leur destin ! Ils le poursuivront.

**M. Francis Gang.** Nostalgie !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Quant aux 1 000 postes d'A.T.O.S., ce sont naturellement des emplois. Simplement, ils sont en surnombre et ils devront être consolidés.

**M. le président.** Nous passons au groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Monsieur le ministre d'Etat, l'UDESCA, Union des établissements d'enseignement supérieur catholiques, qui regroupe les universités catholiques de Lille, Lyon, Paris, Toulouse et Angers ainsi que les écoles supérieures d'ingénieurs et de commerce rattachées aux universités catholiques, est le seul organisme habilité à traiter avec les pouvoirs publics nationaux et à recevoir une subvention. La subvention versée par l'Etat est ensuite reversée à chaque université et école selon les proportions déterminées au sein de l'UDESCA.

En 1990, la subvention était de 118 millions de francs, dont 10 millions n'ont pas été versés en 1989-1990 et ne figureront donc que sur les budgets 1990-1991.

En 1991, le ministère envisage le versement d'une subvention de 119 millions de francs, soit une augmentation de moins de 1 p. 100. Cette augmentation sera donc nettement

inférieure à l'augmentation du coût de la vie et à celle des salaires de la fonction publique. Cela ne permet pas à ces établissements un fonctionnement correct et une politique de salaires juste. Pour équilibrer les budgets, il faut augmenter la participation des familles aux frais de scolarité, au détriment des familles modestes.

Monsieur le ministre, pouvez-vous augmenter la subvention ? Pouvez-vous faire en sorte que le mandatement et le versement soient effectués plus rapidement car l'UDESCA, à cause de versements tardifs, connaît des problèmes de trésorerie ? Et pouvez-vous trouver une solution juridique pour que la subvention corresponde au développement de ces universités ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, dans le projet de budget pour 1991, une somme de 10 millions de francs permettra d'accorder des subventions à l'UDESCA et à la F.E.S.I.C. et de consolider des mesures en 1990.

Je précise qu'aucun texte n'impose au ministère de l'éducation nationale de subventionner l'enseignement supérieur privé. Si nous l'avons fait, de façon un peu exceptionnelle, c'est pour tenir compte de la participation de l'enseignement supérieur privé à la réalisation de l'objectif du Gouvernement qui est d'accroître les effectifs d'ingénieurs. C'est effectivement pour nous une priorité.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Louis Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Monsieur le ministre d'Etat, vous avez annoncé la mise en chantier de quatre universités supplémentaires en Ile-de-France.

Une telle mesure répond à deux raisons majeures : l'entrée dans l'enseignement supérieur d'un pourcentage croissant de la population scolaire, résultat d'un choix politique qui est celui du Président de la République et du Gouvernement et que nous approuvons, et l'augmentation, plus rapide que prévu, de la population totale de l'Ile-de-France, comme vient de le révéler le recensement.

Ces quatre créations procèdent donc de l'appréciation responsable d'une évolution inéluctable, et nous ne pouvons vous le reprocher. Mais, dès lors, on peut craindre qu'elles ne viennent aggraver les différences, surtout si ces universités ont un statut dérogatoire et sont orientées vers des spécialités à fort contenu technologique et préprofessionnel.

Ne risque-t-on pas de voir les meilleurs enseignants refuser d'aller dans les facultés pluridisciplinaires d'Amiens, Reims, Orléans, Tours, Caen ou Rouen ?

Nos inquiétudes semblent d'autant plus fondées que le récent rapport Voisard a constaté une concentration excessive des activités dans la région parisienne, en particulier dans le secteur tertiaire, une concentration notamment des fonctions de recherche ou de direction, avec les conséquences négatives qui en résultent : coûts alourdis, nuisances aggravées, qualité de la vie qui se dégrade.

Monsieur le ministre d'Etat, il n'appartient pas à votre ministère, si important soit-il, d'assurer à lui seul une politique d'aménagement du territoire, mais il peut et doit y contribuer.

Nous rejetons les solutions coûteuses, fallacieuses, dangereuses qui consisteraient à affaiblir les prérogatives de l'Etat. Ces pseudo-solutions avancées par M. Millon ou M. d'Ornano consacreront d'insupportables inégalités entre les régions et entre les individus.

**M. Eric Raoult.** Ce n'est pas le croquemitaine, tout de même !

**M. Louis Mexandeau.** Monsieur le ministre, comment comptez-vous donc, dans le domaine qui est le vôtre, parvenir à un développement équilibré de toutes les universités françaises ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je crois avoir déjà esquissé une réponse à votre question tout à l'heure, monsieur le député, dans la mesure où j'ai précisé que les quatre universités créées en Ile-de-France, qui seront pluridisciplinaires, étaient destinées à accueillir le nombre croissant d'étudiants potentiels. La progression des effectifs en cette rentrée dans les universités de la grande couronne parisienne montrait à l'évidence que leurs étudiants n'étaient pas « aspirés » et que nous aurions donc à leur apporter les moyens nécessaires en encadrement et en locaux.

Quant à une carte universitaire intégrant un véritable schéma d'aménagement universitaire français, le Gouvernement ne va pas simplement additionner les propositions et les choix faits dans les académies par les autorités académiques et les préfets et résultant aussi des suggestions des collectivités locales. Sur la base de ces propositions, il aura à intégrer une véritable réflexion collective.

Ce que nous disons sur la politique des pôles européens, sur la mise en réseau des moyens d'un certain nombre d'universités, qui n'ont d'ailleurs souvent pas attendu l'Etat pour s'y engager, sur la politique des antennes universitaires, politique que nous voulons conduire de façon contrôlée, mesurée et sans excès, montre bien qu'il y a une pensée, un raisonnement, une politique d'aménagement universitaire que la montée des schémas académiques Universités 2000 nous permettra de concrétiser.

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Gambier.

**M. Dominique Gambier.** Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne la recherche universitaire.

Sur le plan financier, les crédits de recherche augmenteront sensiblement plus qu'en 1990. C'est positif. Les autorisations de programme progresseront de 8,7 p. 100 et les crédits de paiement de 6,1 p. 100. La part de la recherche universitaire dans le B.C.R.D. s'accroîtra également, contrairement aux années passées. Mais ma question ne concerne pas les aspects financiers.

Les enseignants chercheurs universitaires vivent difficilement leur situation entre un poids croissant de l'enseignement dans l'activité universitaire et une place de plus en plus importante des grands organismes dans le pilotage de la recherche.

En effet, l'effort considérable qu'il nous faut consentir en matière d'enseignement et d'accueil des étudiants risque de conduire à une réduction de fait du poids relatif des activités de recherche dans l'activité universitaire.

Le recrutement continu depuis plusieurs années, et par ailleurs justifié, d'enseignants issus de l'enseignement secondaire renforce un peu plus encore cette évolution.

Par ailleurs, une nouvelle politique contractuelle est aujourd'hui engagée. Elle accorde une place très importante aux équipes associées aux grands organismes et, c'est vrai, réduit quelque peu l'autonomie des établissements dans la répartition des crédits de recherche pour les années qui viennent.

Ma question est triple : quelle place accordez-vous à la recherche dans les différentes filières de formation universitaire, et particulièrement en premier cycle ? Quelle place donnez-vous aux structures de la recherche universitaire au sens strict, par rapport aux grands organismes ? Enfin, de façon plus ponctuelle, quel partage souhaitez-vous faire dans les frais de fonctionnement des laboratoires associés entre le C.N.R.S. et l'éducation nationale ? En particulier, qu'en est-il de l'idée d'un prélèvement de 15 p. 100 sur les crédits de recherche de ces laboratoires ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, comme le titre d'enseignant-chercheur l'indique, l'initiation à la recherche, au travail de recherche, le développement de l'esprit de recherche sont indissociables, pour moi, de l'enseignement supérieur qui est non seulement le lieu de la diffusion du savoir, mais le lieu même de sa création.

C'est pourquoi si, naturellement, la recherche se développe davantage dans les deuxièmes, et surtout dans les troisièmes cycles que dans les premiers, cette initiation aux méthodes et à l'esprit de la recherche doit être entreprise dès les premiers cycles.

Quelques indications sur les structures universitaires - indications que vous connaissez déjà pour partie, compte tenu de votre intérêt pour ces sujets - vous montreront que le couplage de la recherche et de la formation doctorale, qui définit la spécificité de la recherche universitaire et dont l'objectif est de doubler le nombre des docteurs d'ici à 1993, est un élément essentiel de la politique que je conduis.

La clarification et la transparence du système d'évaluation de la recherche font aussi partie de nos objectifs. C'est pourquoi nous avons créé des groupes d'experts placés auprès des sept directeurs scientifiques de la direction de la recherche et des études doctorales, groupes dont la composition, par souci de transparence, a été rendue publique. C'est également pourquoi j'ai mis en place un comité scientifique placé auprès du ministre. Présidé, comme vous le savez, par Jean-Marie Lehn, prix Nobel de chimie, et composé pour moitié de savants européens non français, ce comité est chargé de donner des avis sur les orientations de la recherche universitaire.

Nous sommes par ailleurs en train d'opérer la refonte du système de répartition des moyens dans le cadre des contrats quadriennaux avec les universités, en nous appuyant sur les principes suivants : soutien aux formations associées aux grands organismes de recherche ; soutien aux D.E.A. et aux équipes d'accueil de doctorat ; soutien à la constitution de jeunes équipes. Le renouvellement des contrats quadriennaux des établissements d'Ile-de-France a été conduit sur cette base et a permis, notamment, un rattrapage en faveur des sciences humaines et sociales.

Enfin, nous mettons en place l'Institut universitaire de France, qui permettra à une quarantaine d'enseignants-chercheurs reconnus internationalement comme étant d'une qualité exceptionnelle et dont les travaux paraissent particulièrement prometteurs, de bénéficier, tout en restant dans leur université, d'un dispositif d'aide particulier.

La mise en œuvre de cette politique sera bien évidemment favorisée par l'augmentation des bénéficiaires de la prime d'encadrement doctorale et de recherche.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Monsieur le ministre d'Etat, dans ce bon budget de l'enseignement supérieur, vous avez mis à juste titre l'accent sur les aides sociales accordées aux étudiants, aides sociales indispensables si l'on veut recruter massivement dans les milieux populaires et offrir aux étudiants des conditions favorables à la réussite de leurs études. De ce point de vue, qu'il s'agisse de bourses, de prêts, de restaurants universitaires ou de logements, le budget pour 1991 confirme et amplifie la rupture que vous avez opérée à la fin de 1988.

Il est un point, cependant, où le retard accumulé est considérable : le logement des étudiants. La chute de l'offre par les C.R.O.U.S. est d'autant plus grave que l'offre privée diminue et que les étudiants sont de plus en plus des adultes qui ont besoin d'autonomie.

Les investisseurs privés ou publics l'ont fort bien compris. Depuis que vous avez décidé la création d'une université à Evry, j'ai reçu la visite de quatre groupes d'investisseurs, publics ou privés, qui m'ont proposé la création de près de 800 chambres, mais à des prix de revient variant de 1 300 à 2 000 francs par mois.

La majorité des étudiants que vous souhaitez gagner aux études ne peuvent pas payer ces sommes. Ils ont besoin d'un financement privilégié à la construction qui conduise à un loyer net, charges comprises, de 800 à 1 000 francs par mois. Pour cela, il faut des prêts de type P.L.A. bonifiés pour atteindre des normes de construction adaptées aux besoins des étudiants, c'est-à-dire non seulement des chambres, mais des petites salles de travail en groupe, des cafétérias, bref le nécessaire pour la vie quotidienne.

Combien de prêts de ce type pensez-vous obtenir dans les budgets des années qui viennent ? Combien de chambres à ces prix espérez-vous mettre à la disposition des étudiants ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, vous avez raison de dire qu'une politique du logement ne saurait être absente d'une grande politique universitaire.

Après une longue période de stagnation, l'Etat s'est donné, avec la loi du 18 juillet 1985, les moyens législatifs et budgétaires de relancer la construction de résidences universitaires, en faisant appel à la maîtrise d'ouvrage des organismes d'H.L.M. Ces dernières années, on observe une augmentation du rythme de construction de logements réalisés pour les étudiants, puisque le nombre de livraisons a été triplé, passant de 700 en 1987 et 870 en 1988 à 2 210 en 1989 et 2 420 en 1990.

Ce résultat est pourtant insuffisant, vous le savez comme moi.

Afin d'accélérer le mouvement, le Gouvernement a arrêté, le 23 mai 1990, un plan de construction de 30 000 logements sur cinq ans, de 1991 à 1995, financés par des prêts locatifs aidés, les P.L.A. D'ores et déjà, une enveloppe de 115 millions de francs est inscrite au projet de budget pour 1991 du ministère de l'équipement et devrait permettre la réalisation d'une première tranche de 6 000 logements livrables dès 1992. C'est donc un changement d'échelle qui est opéré, en étroite concertation avec le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

Je précise que la mise en œuvre du financement de ces logements sera gérée de manière déconcentrée.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Denis Jacquat.

**M. Denis Jacquat.** Monsieur le ministre d'Etat, en janvier dernier, vous avez parlé de mettre en œuvre un plan d'urgence en faveur de nos universités.

A ce titre, 3 050 mètres carrés de locaux ont pu être construits ou réaménagés à Metz pour la rentrée de 1990. Mais les travaux les plus importants : construction de locaux supplémentaires, d'une bibliothèque, d'un amphithéâtre plus grand, bien que programmés, ne seront pas terminés avant la rentrée de 1993. Ces mesures, vous le savez, sont et seront de plus en plus insuffisantes, car il faut compenser un déficit très lourd.

Les programmations que vous avez établies seraient satisfaisantes pour une université qui resterait à 10 000 étudiants. Or, vous le savez, toutes les prévisions font état de près de 15 000 étudiants à Metz d'ici à la rentrée de 1993, soit presque l'équivalent de Nancy actuellement.

Ainsi, la véritable mesure d'urgence que vous devez prendre pour vous aligner sur la réalité des chiffres est de prévoir, d'ici à 1993, 27 000 mètres carrés de locaux supplémentaires.

Metz, monsieur le ministre, a atteint depuis longtemps un seuil inacceptable. Des étudiants ont été obligés d'étudier sur les terrasses des toits de l'université, faute de salles de cours.

Je souhaite, nous souhaitons tous, que l'Etat prenne ses responsabilités et consente un effort au plus vite, d'autant que les collectivités locales, en particulier le conseil général de la Moselle, sont d'accord pour apporter leur aide financière.

Mais cet effort, pour ne pas être vain, devra se porter également sur l'encadrement réservé à nos étudiants. Les moyens dont a toujours bénéficié Nancy lui permettent d'offrir un encadrement supérieur à celui que Metz peut accorder à ses étudiants. A titre d'exemple, à Metz, en section de droit-gestion, il y a actuellement un enseignant pour plus de soixante-dix étudiants. A Nancy, ce chiffre est de un pour quarante-cinq. Ce sous-encadrement est chronique, vous le savez fort bien.

Monsieur le ministre, combien de postes supplémentaires prévoyez-vous à Metz d'ici à 1993, date butoir que vous vous êtes fixée ? Les 180 postes nécessaires à un rééquilibrage réel seront-ils créés ?

Quant à l'implantation du siège de l'I.U.F.M., il est devenu un problème qui divise les deux villes de Metz et Nancy.

**M. Guy Bécha.** S'il n'y avait que celui-là !

**M. Denis Jacquat.** D'emblée, Metz avait posé sa candidature, forte de l'expérience acquise par ses deux écoles normales, de la qualité des résultats de ses universitaires au C.A.P.E.S., et convaincue de l'excellence du projet d'implantation de l'I.U.F.M. présent.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Jacquat.

**M. Denis Jacquat.** Le rectorat semble vouloir aujourd'hui accorder l'implantation du siège de l'I.U.F.M. à Nancy au motif que le rectorat s'y trouve. Cet argument ne peut être admis, à la lecture du décret du 28 septembre 1990. Aussi, dans le cadre des mesures de développement que je défends pour l'université de Metz, je vous demande, monsieur le ministre, de prendre en compte les avantages offerts par un site messin. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, l'université de Metz, c'est vrai, dispose pour son encadrement de moins d'emplois d'enseignants que la moyenne et connaît de sérieux problèmes de locaux.

Les contrats pluriannuels avec les universités lorraines n'étant pas signés, je ne suis pas en mesure de vous indiquer le nombre d'emplois qui seront créés à Metz dans les prochaines années, notamment jusqu'en 1993.

Je peux, en revanche, vous rappeler le nombre de ceux qui y ont été créés entre 1987 et 1988 - six emplois - et de ceux qui ont été créés dans les années 1989 et 1990 : quarante-deux emplois.

Université par université, région par région, on constaterait les mêmes écarts. C'est pourquoi je m'étonne que vous ayez voté le budget de l'enseignement supérieur de mon prédécesseur et que vous ne vouliez pas voter le mien.

**M. Denis Jacquat.** Les effectifs ont augmenté !

**M. Eric Raoult.** Dans dix ans, vous ne pourrez plus le dire, monsieur le ministre !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Keynes disait, monsieur le député : « à long terme, nous serons tous morts ». Dans dix ans, nous ne le serons pas, du moins je l'espère. Je ne sais pas si vous occuperez d'autres fonctions. Moi, j'en aurai certainement *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française; peut-être plus modestes !)*

**M. Denis Jacquat.** Parlons un peu de Metz, s'il vous plaît !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Mais je viens d'en parler de façon claire, me semble-t-il ! Les quarante-deux emplois créés en 1989 et 1990 engagent l'avenir de l'université de Metz, alors que les six créés en 1987 et 1988 le compromettaient.

En ce qui concerne les constructions, dans l'esprit de partenariat que je préconise, 70 millions de francs sont inscrits au contrat Etat-régions, pour le département d'I.U.T., la bibliothèque universitaire, le transfert de l'U.E.R. de langues sur le site de Queuleu. Ce rattrapage doit être poursuivi à travers le contrat d'établissement en cours de discussion, lui-même s'intégrant dans le schéma régional.

Il importe que l'université de Metz définisse à cette occasion des axes forts de développement en deuxième et troisième cycles et que ce schéma puisse être l'occasion d'un développement coordonné complémentaire des établissements lorrains.

Je crois souhaitable que non seulement les responsables universitaires, mais aussi leurs partenaires locaux ne s'épuisent pas dans des querelles, puisque l'objectif global que poursuit en tout cas le Gouvernement et que vous devez aussi rechercher est celui d'un développement universitaire de l'ensemble de la Lorraine et de ses universités.

Si telle université doit avoir l'I.U.F.M., cela voudra dire que d'autres universités, ou que l'autre université aura, elle, d'autres filières. Nous rechercherons un équilibre qui, seul, nous permette de faire progresser les universités de Nancy et de Metz.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur spécial, il n'est normalement pas prévu que vous puissiez intervenir au moment des questions, mais si vous souhaitez juste apporter une précision, en quinze secondes, j'accepte de vous donner la parole.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** En quinze secondes, monsieur le président.

Je reconnais que le nombre de créations d'emplois d'enseignants a été deux ou trois fois plus élevé en 1989 et 1990 qu'il l'avait été dans les années 1986 et 1987. Il faut cependant relativiser ces chiffres. En effet, la croissance du nombre d'étudiants entre 1986 et 1988 a été de 1,3 p. 100, alors qu'elle aura été, entre 1989 et 1991, de 12,9 p. 100.

**M. Denis Jacquat.** C'est ce que j'ai dit !

**M. Jean Proveux.** Ce n'est pas à votre honneur, messieurs !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Constatons que les anticipations n'ont pas été bonnes mais que, pour les universités de Lorraine, le facteur de multiplication est de huit.

**M. Denis Jacquat.** Sept ! Sept fois six, quarante-deux !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Sept si vous voulez. En tout cas, je ne pense pas que le nombre des étudiants ait augmenté dans les mêmes proportions.

**M. le président.** La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

**M. Francis Saint-Ellier.** Monsieur le ministre, ma question porte sur l'enseignement supérieur privé.

On a beaucoup parlé ce soir de la pénurie d'ingénieurs en France, mais vous n'avez pas cité la participation de l'enseignement supérieur privé à l'effort de formation des cadres de notre pays. Pourtant, les grandes écoles regroupées au sein de la F.E.S.I.C., la fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres, forment 8 p. 100 des ingénieurs français. La qualité des diplômés délivrés n'est plus à démontrer. Tous sont reconnus officiellement par l'Etat qui exerce sur elle un contrôle incessant.

Ces écoles ont, d'autre part, engagé un plan de développement : 20 p. 100 d'augmentation entre 1987 et 1990 et 48 p. 100 entre 1990 et 1994 soit, en sept ans, une augmentation de 75 p. 100. Tout cela a été entrepris parfois avec l'aide des collectivités locales, mais sans jamais beaucoup d'aide de l'Etat, puisque la subvention ne tient pas compte de l'augmentation des effectifs. Ainsi de nouvelles écoles ont été créées ou construites à Nantes, Angers, Toulon, Nice, Paris, Lille et Cergy-Pontoise.

Ces résultats, les écoles de la F.E.S.I.C. ont pu les obtenir sans grands moyens, mais elle ne pourront poursuivre leurs efforts que si leur équilibre financier est maintenu. Leurs ressources actuelles sont constituées essentiellement de frais de scolarité versés par les étudiants pour 30 p. 100, de la taxe d'apprentissage pour 40 p. 100, des travaux de recherche et d'aide pour 20 p. 100 et de la subvention de l'Etat pour 10 p. 100. Cela signifie que l'Etat dépense, pour la formation de ces élèves environ, 7 000 francs par élève et par an, alors qu'il dépense de dix à vingt fois plus dans les écoles qu'il gère directement.

Monsieur le ministre d'Etat, ma question sera simple : accepterez-vous d'augmenter de manière très substantielle la subvention par élève et par an, dans le cadre d'un contrat avec l'Etat, au profit des grandes écoles de la F.E.S.I.C. ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Cette question a déjà été posée. J'y ai répondu. La même réponse vaut pour la même question.

**M. Francis Saint-Ellier.** Ce n'est pas la même !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Haby.

**M. Jean-Yves Haby.** Monsieur le ministre d'Etat, je reviendrai sur un aspect, que j'estime important, du rapport de M. Giovannelli sur la formation des ingénieurs.

M. Giovannelli a fort justement mis en parallèle les 15 000 diplômes délivrés à ce titre en France chaque année et les 35 000 formations de même niveau de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne. Il a souligné aussi les besoins insatisfaits de notre économie où il semble, en effet, que 60 p. 100 des fonctions d'ingénieur soient assumées par des personnels qui n'en ont pas le titre.

Les propositions diffusées à l'issue du conseil des ministres du 26 septembre, visant à doubler les promotions d'entrée dans les écoles spécialisées d'ici à 1993, me paraissent très insuffisantes pour régler le problème. Au mieux, compte tenu des résistances à prévoir, pourra-t-on obtenir une amélioration de 50 p. 100 des flux de sortie en 1995-1996.

Des solutions complémentaires sont donc à rechercher ailleurs. Or, un hebdomadaire signalait il y a quelques semaines que le monde économique utilise en France 700 000 employés de niveau 3, c'est-à-dire équivalents des techniciens supérieurs, dont plus de la moitié, à trente-cinq ans, sont déjà arrivés à l'échelon maximum de leur fonction. C'est là un réservoir considérable dans lequel on pourrait puiser aisément chaque année quelques milliers de candidats à l'accès au niveau 2. Deux années de formation à plein temps pourraient y suffire, puisque la plupart sont déjà au niveau bac + 2 et bénéficient d'au moins dix ans d'expérience professionnelle.

Le Gouvernement compte-t-il examiner la mise au point de cette promotion interne qui aboutirait à créer des cadres supérieurs de niveau « bac + 4 » ou « bac + 5 », et répondrait à la pénurie actuelle ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, je partage tout à fait l'analyse que vous a inspirée le rapport de M. Giovannelli. Je crois, en effet, que notre formation de techniciens supérieurs est de qualité, mais que nombre de ces techniciens supérieurs n'ont pas des perspectives de carrière suffisamment encourageantes et souhaitent poursuivre leur formation.

Certaines filières d'ingénieurs existent. Ainsi, nous formons par la formation continue un millier d'ingénieurs par an. Mais c'est souvent au bout d'un grand nombre d'années : je me souviens, par exemple, avoir remis le dix-millième diplôme d'ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers, le C.N.A.M. à un technicien supérieur qui avait travaillé pendant treize ans pour pouvoir l'obtenir.

C'est dire tous les efforts qui avaient pu être consentis. Mais il faut aller plus vite et faire mieux.

Le groupe de travail réuni sous la présidence de M. Decomps a établi une nouvelle perspective de formation d'ingénieurs qui, à 80 p. 100, doivent être formés dans le cadre de la formation continue par les universités ou par des écoles - mais particulièrement par des universités. Six formations ont été habilitées sur cette base, et il y a bien évidemment des perspectives d'autres formations. Il y a actuellement soixante-seize dossiers de demande d'habilitation. Cela montre l'intérêt que suscite cette procédure.

Les formations continues de techniciens supérieurs se feront dans le cadre qui a été esquissé pour ces « nouvelles formations d'ingénieurs », c'est-à-dire sur la base de deux années d'expérience professionnelle et d'une année en temps plein, avec des équilibres qui doivent être négociés entre l'université et les entreprises.

J'ai eu récemment l'occasion, en me rendant à l'université d'Orsay, de rencontrer ceux qui mettent en place ces formations d'ingénieurs avec des responsables d'entreprise, lesquels entendent bien que leurs techniciens supérieurs puissent profiter de ces formations. Je pense aux industries d'optique, à Thomson ou à Renault, qui étaient présents à l'université d'Orsay.

Il y a là une perspective très importante, puisque, pour 1993, on prévoit que 4 000 ingénieurs seront formés par ces N.F.I., de type Decomps, et que 2 400 le seront en formation continue. Actuellement, c'est-à-dire pour la rentrée de 1991, 400 candidats devraient pouvoir déjà bénéficier de cette formation. Actuellement, c'est-à-dire pour la rentrée de 1991, 400 candidats devraient pouvoir déjà bénéficier de cette for-

mation. C'est une perspective très positive pour les entreprises, mais aussi pour tous ceux qui se lancent actuellement dans des formations à « bac + 2 » en D.U.T. ou en B.T.S. Ceux-ci trouveront à l'avenir des occasions de promotion dans la formation continue.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** Monsieur le ministre d'Etat, je ne vous interrogerai pas sur la période 1986-1988. Depuis ce matin, vous nous avez montré que vous étiez intarissable sur la chronique de ces « années terribles ».

**M. Jean-Pierre Sueur.** Dommage !

**M. Eric Raoult.** Je vous interrogerai, monsieur le ministre d'Etat, sur la période 1990-1994.

Mon collègue et ami Robert Pandraud et moi-même souhaitons vous poser une question très concrète et très pratique sur l'ouverture des nouveaux locaux universitaires en région Ile-de-France. Vous avez évoqué à plusieurs reprises ce sujet, mais, comme vous allez le voir, ma question sera plus précise que celles, qui étaient « téléphonées » par les députés socialistes.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Oh !

**M. Eric Raoult.** Voilà quelques mois, monsieur le ministre, vous nous avez annoncé l'ouverture de quatre universités nouvelles en région parisienne pour la rentrée de 1992. Etes-vous sûr de pouvoir tenir cette promesse ? Supposons le problème financier résolu. C'est le plus simple. Pouvez-vous faire le point sur les problèmes fonciers ? Pouvez-vous nous indiquer la durée normale de la procédure dans l'établissement des programmes, dans le choix de la maîtrise d'œuvre, de l'établissement du projet, des appels d'offre et de la désignation des entreprises ? Faites le calcul, monsieur le ministre d'Etat : il n'y aura pas d'ouverture dans la meilleure des hypothèses avant la fin de 1993, voire 1994.

Sans vouloir être oiseau de mauvais augure, monsieur le ministre d'Etat, je pense qu'il vous faut raccourcir les procédures. Avez-vous l'accord du ministre du budget pour utiliser des procédures d'urgence ? Sinon, le programme d'urgence des locaux universitaires que vous avez annoncé n'aura d'urgence que le nom et ne sera qu'effet d'affichage.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, l'enseignement supérieur français est certainement trop concentré sur l'Ile-de-France, et, en fait, sur Paris-centre puisque quelque 200 000 étudiants fréquentent les établissements d'enseignement supérieur parisiens tandis que les établissements de la banlieue parisienne n'accueillent guère que 80 000 étudiants.

La politique que je mets en œuvre tend à rééquilibrer cette situation et s'articule selon les trois principes suivants :

Le premier tend à renforcer les universités de la première couronne, en particulier sur le plan de l'architecture et de la qualité des infrastructures de recherche et d'accueil des étudiants. Cela concerne Paris-VIII, Paris-X, Paris-XI, Paris-XII, Paris-XIII.

Le deuxième principe a pour objet de créer quatre universités nouvelles dans la seconde couronne, à Cergy-Pontoise, à Versailles, à Saint-Quentin-en-Yvelines, à Evry et à Marne-la-Vallée, avec la possibilité d'ouvrir ultérieurement une cinquième université à Melun-Sénart si la situation démographique le justifie.

Je précise, à propos de ces universités nouvelles, que les noyaux d'étudiants existent déjà puisque l'on y compte approximativement 5 500 étudiants et que nous avons mis des bâtiments à leur disposition afin qu'ils puissent se loger. Le processus se développe donc - j'y reviendrai dans un instant en ce qui concerne les méthodes.

**M. Eric Raoult.** Ces ouvertures auront-elles lieu en 1992, en 1993 ou en 1994 ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je ne puis en deux minutes répondre à tout. Mes collaborateurs sont à votre disposition pour vous répondre en détail. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Eric Raoult.** Ce ne sont pas des questions de détail !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Enfin, le troisième principe a pour but de stabiliser les effectifs d'étudiants accueillis à Paris-centre. Le nouveau « Quartier latin », implanté le long de la Seine, de l'Institut de France à Tolbiac, comprendra la construction d'une nouvelle Sorbonne et le réaménagement du pôle scientifique Jussieu-Jardin des Plantes. En outre est prévu le regroupement de l'Institut national des langues et civilisations orientales sur le site du boulevard Jourdan.

En ce qui concerne les méthodes utilisées, en particulier pour les quatre universités nouvelles de la moyenne couronne, une structure particulière a été mise en place : le comité de développement des universités nouvelles d'Ile-de-France, le CODUNIF. Présidé par M. Biasini, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, le CODUNIF veillera, en matière de constructions, à l'établissement des calendriers et à l'arbitrage des étapes de développement, au suivi de la qualité architecturale et urbanistique des projets, à l'établissement des liens nécessaires avec les partenaires de l'Etat, au choix des opérations et des maîtres d'ouvrage appropriés pour chaque réalisation.

Ainsi les choses progresseront-elles méthodiquement.

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** M. le ministre d'Etat n'a pas répondu à la question de M. Raoult, mais cela ne me découragera pas de poser la mienne.

A l'heure actuelle, monsieur le ministre d'Etat, l'autonomie des universités est un mot vide de contenu. Celles-ci ne disposent que d'une infime partie de leur budget, ne sont pas propriétaires du patrimoine qu'elles utilisent et leur fonctionnement obéit à des règles tatillonnes. Tout se passe comme si l'on se méfiait du monde universitaire, assujéti à une législation et à une réglementation paralysantes.

A l'étranger, au contraire, on se passe fort bien de législation en matière universitaire. Seule l'indépendance des universitaires, dont on aurait tort d'oublier qu'elle constitue l'un des piliers, l'un des critères de la démocratie, fait l'objet de garanties législatives, voire constitutionnelles.

Or il apparaît clairement aujourd'hui que l'étroite dépendance de nos universités par rapport à l'Etat constitue un obstacle à l'investissement massif qu'il faut réaliser dans l'enseignement supérieur. L'Etat ne peut espérer associer à cet effort des partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des collectivités locales ou d'entreprises, s'il garde entièrement dans sa main les universités.

Quelle est, monsieur le ministre d'Etat, votre conception de l'autonomie des universités ? Et jusqu'où pensez-vous pouvoir garantir cette autonomie ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, l'ensemble de la politique qui s'inscrit dans les plans pluriannuels et dans les contrats quadriennaux conclus avec les universités est inspiré par un respect plus grand de l'autonomie des universités.

Là où, précédemment, l'administration utilisait dans ses rapports avec les universités des normes imposées de l'extérieur - les normes G.A.R.A.C.E.S., par exemple -, là où les présidents d'université étaient obligés de se rendre à Paris pour quémander des moyens auprès des différents bureaux, là où les fonctionnaires, y compris ceux de la rue Dutot, n'agissaient qu'au sein de la rue Dutot, la politique est désormais discutée, négociée. Les fonctionnaires chargés de la nouvelle direction du développement et de la programmation universitaire restent durant des semaines sur le terrain pour discuter avec les présidents d'université. Nous avons donc une tout autre conception, une tout autre méthodologie, je dirai même une tout autre pratique. La politique contractuelle avec les universités suppose certes l'autonomie des universités, mais à condition de maintenir le service public. Vont dans le même sens des mesures telles que la délégation de maîtrise d'ouvrages aux universités, la globalisation des crédits, les mesures de simplification de gestion qui permettent aux présidents d'université de prendre un certain nombre

de décisions telles que le financement des cours donnés par des maîtres de conférence ou par des professeurs venant de l'étranger.

L'autonomie des universités, qui a d'ailleurs été inscrite dans la loi par M. Edgar Faure, est désormais davantage vécue par les universités.

Bien que je sois tout à fait convaincu de l'importance d'un partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les universités sur le plan de l'enseignement supérieur - c'est le schéma « Universités 2000 » -, je crois que l'autonomie des universités est mieux assurée si c'est l'Etat qu'elles ont comme partenaire qu'elle ne le serait si elles avaient comme unique partenaire une seule collectivité territoriale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Georges Hage.** Très juste !

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** Monsieur le ministre d'Etat, je ne souhaite pas revenir sur ma question de tout à l'heure. Serait-ce 1992, 1993 ou 1994 ? Je ne prendrai pas de pari et vos services ne me répondront peut-être pas tout de suite. Quoiqu'il en soit, je ne suis pas très certain de la date, et vous savez comme moi combien sont lourdes les dispositions nécessaires à la mise en place d'une véritable Université.

Les universités de la région parisienne, notamment Paris VIII et Paris XIII, ont un très grand nombre d'étudiants boursiers. Ceux-ci sont exonérés des droits d'inscription.

Comme M. Fréville l'a souligné dans son excellent rapport, cette exonération constitue une perte de recettes propres importante, qui est chiffrée à environ 80 millions de francs au niveau national. Avant la guerre, l'Etat versait aux universités une subvention qui compensait la perte de recettes due à l'exonération de ces droits d'inscription. L'Etat pourrait prévoir de remettre en œuvre et d'actualiser cette compensation financière pour les universités accueillant un très grand nombre d'étudiants modestes - ce qui est le cas du département de la Seine-Saint-Denis, avec ses deux universités et son I.U.T.

Monsieur le ministre, comptez-vous mettre en œuvre cette compensation financière ?

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial, et M. Dominique Gambier.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je ne suis pas sûr - peut-être est-ce dû à l'heure tardive - d'avoir très bien compris quelle était la préoccupation de M. Raoult à propos de sa première question.

La réalisation du plan d'urgence pour les universités, auquel s'ajoutent les mesures de délégation ou de maîtrise d'ouvrage aux universités ou aux collectivités territoriales si elles s'investissent dans cette affaire, et tout le travail de réflexion dans lequel nous sommes engagés afin de simplifier les procédures administratives dans le domaine des constructions, devraient permettre que les échéanciers soient respectés.

Sa deuxième question est claire et tout à fait pertinente. Il est exact qu'un certain nombre d'universités, notamment celles que vous avez citées en Seine-Saint-Denis, sont amenées, en raison de l'origine sociale des étudiants qu'elles accueillent, à accorder des exonérations de droits d'inscription qui grèvent leurs ressources.

Je puis vous dire, bien que ce sujet soit complexe, que je suis tout à fait prêt à mettre à l'étude cette question, afin de voir comment nous pouvons intégrer ce manque à gagner dans la répartition des sommes que nous mettons à la disposition des universités.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Monsieur le ministre d'Etat, il faut réformer rapidement et profondément les premiers cycles universitaires.

Nous savons que vous êtes préoccupé par cette question très importante pour l'avenir de nos universités.

En effet, nous connaissons aujourd'hui une situation qui, à bien des égards, est illogique. Un nombre non négligeable de jeunes qui sont issus des séries C du baccalauréat, par exemple, vont en classes préparatoires aux grandes écoles, vont en I.U.T., vont éventuellement en S.T.S., cependant que des jeunes issus de sections F ou G du baccalauréat vont s'entasser dans des filières de D.E.U.G. général - D.E.U.G. A, D.E.U.G. B -, par exemple en sciences, où ils ont les plus grandes peines à réussir.

A la vérité, l'Université qui s'adressera demain à 40 ou 50 p. 100 d'une classe d'âge ne peut plus être la même que celle qui s'adressait voilà quelques années à 10 p. 100 d'une classe d'âge.

Et dès lors que près de 80 p. 100 d'une classe d'âge va atteindre le niveau du baccalauréat - et c'est une bonne chose -, il faut impérativement mettre en œuvre des premiers cycles susceptibles d'accueillir tous ces jeunes et de les conduire sur les chemins de la réussite.

Cela suppose une grande variété de premiers cycles, très diversifiés, avec un encadrement approprié qui permette à ces jeunes de mener des études supérieures dans de bonnes conditions.

Cela suppose aussi que l'on en finisse avec l'ambiguïté que représente aujourd'hui le D.E.U.G., qui est à la fois une étape vers des études à caractère général et un diplôme sanctionnant deux années d'études universitaires.

Il faut revoir tout cela, monsieur le ministre.

Enfin, je ne suis pas sûr que notre université, telle qu'elle est en ce moment, puisse d'elle-même engendrer une réforme profonde du premier cycle universitaire qui l'amènerait à faire autre chose que ce qu'elle a coutume de faire. Il est très difficile de savoir comment parvenir rapidement à cette profonde réforme du premier cycle, qui est absolument indispensable, et faire en sorte que la démocratisation de l'enseignement supérieur, qui est une bonne chose, permette aux très nombreux étudiants qui ont maintenant accès à l'Université d'y réussir.

**M. Roland Carrax.** Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà expliqué, et que vous savez parfaitement, monsieur Sueur, en ce qui concerne les bacs C, les premiers cycles scientifiques des universités, les bacs technologiques, les I.U.T. et le travail d'évolution des parcours sur lequel nous agissons. Mais je répondrai de façon globale à votre question relative à la rénovation des premiers cycles universitaires qui est très importante.

La réflexion engagée à la fin du premier semestre 1989 s'est poursuivie. Elle a été étayée par les conclusions émanant des colloques sur les premiers cycles de l'enseignement supérieur qui ont été organisés par les recteurs et qui se sont tenus en mars-avril 1990 dans toutes les académies. Les assises Universités 2000 s'en sont d'ailleurs fait l'écho.

La rénovation du système universitaire de formation à « bac + 2 » ainsi à l'étude a pour finalité essentielle d'offrir à des effectifs d'étudiants en forte croissance, sans sélection à l'entrée à l'Université, des parcours de réussite en adaptant les formations à la diversité croissante des profils et des acquis des candidats, à leur rythme d'acquisition, à leur motivation et à leur projet de formation.

Dans cette perspective, il est envisagé de renforcer et de développer le dispositif d'information et d'orientation des étudiants, en substituant à l'« orientation par l'échec » une « orientation-conseil » incitative.

Il conviendra aussi d'assurer une meilleure lisibilité des cursus en évitant leur multiplication excessive, qui rend les choix initiaux difficiles. De ce point de vue, peut-être faudrait-il que nous poursuivions la discussion. Nous serions-nous mal compris ? Je ne suis pas convaincu que ce soit *a priori* dans une grande variété de filières de premier cycle que l'on puisse trouver la solution. Au contraire, on constate que cela provoque l'incertitude des étudiants qui ne savent pas comment lire, comment choisir. Nous sommes plutôt favorables à une simplification. Mais le débat pourra être poursuivi.

Il faudra aussi adapter notre enseignement dès le premier cycle aux besoins évolutifs du monde économique, en répondant à la double exigence de formation générale solide et de formation professionnelle, en évitant une spécialisation trop précoce en premier cycle, en refusant les filières trop rigides qui limitent les réorientations.

En outre, dans ce contexte, les acquis du secondaire doivent être valorisés et consolidés et une formation générale reconnue facilitera l'orientation et la mobilité des étudiants dans l'ensemble universitaire.

Les conclusions de cette réflexion, qui devrait s'achever dans les prochaines semaines, serviront de base à une vaste consultation de l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Christophe Cambadélis.

**M. Jean-Christophe Cambadélis.** Monsieur le ministre d'Etat, vous savez combien les bibliothèques sont importantes pour les étudiants. Au fur et à mesure que le savoir se complexifie, il est nécessaire que les étudiants, en particulier les plus défavorisés, puissent travailler en bibliothèque.

Lorsque vous avez pris vos fonctions au ministère de l'éducation, vous avez demandé à M. Miquel un rapport qui fait état d'une situation désastreuse en ce qui concerne les bibliothèques. Plusieurs dispositions ont été adoptées depuis. Mais nous prenons, me semble-t-il, du retard, qu'il s'agisse des postes ou des dotations budgétaires. Comment comptez-vous combler le retard que nous prenons en référence au rapport Miquel et aux dispositions envisagées par lui sur cinq ans ?

**M. Eric Raoult.** Il faut mettre des appels dans les bibliothèques !

**M. Jean-Christophe Cambadélis.** Vous regardez trop la cinquième chaîne ! (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, une action de grande ampleur en faveur des bibliothèques universitaires est nécessaire pour accueillir tous les étudiants dans tous les cycles d'études et leur permettre de s'initier au travail et à la formation par la recherche qui, notamment dans les sciences humaines, mais également dans d'autres disciplines, ne se fait pas seulement dans des laboratoires mais aussi dans des bibliothèques universitaires.

Conscient du retard accumulé dans ce domaine, j'avais demandé à M. Miquel un rapport qui guide depuis la politique du Gouvernement. Dès 1988, une action en faveur du développement des bibliothèques universitaires a été engagée, le budget de fonctionnement ayant doublé en trois ans. Le projet de budget pour 1991 marque la poursuite de cet effort suivant les grandes orientations du rapport Miquel. La progression des moyens est importante : création de 140 emplois, augmentation de 30 millions des crédits de fonctionnement, relance du programme de construction.

L'effort en faveur des bibliothèques universitaires portera sur quelques grandes priorités : l'élargissement des heures d'ouverture, la revalorisation de la carrière des personnels de bibliothèque, le renforcement des réseaux documentaires informatisés dans le cadre du schéma national d'aménagement de l'enseignement supérieur, la coopération avec la Bibliothèque de France et le réseau qu'elle mettra en place.

A ces priorités s'ajoutent des actions spécifiques, comme la valorisation du patrimoine ancien et la rénovation de la bibliothèque d'art et d'archéologie en liaison avec le ministère de la culture. Ainsi les bibliothèques universitaires pourront-elles être plus ouvertes au service des étudiants et des enseignants chercheurs.

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Gambier.

**M. Dominique Gambier.** Monsieur le ministre, les professeurs des écoles, de collèges, de lycées seront désormais formés dans des instituts universitaires de formation des maîtres placés auprès des universités.

Créés par la loi du 10 juin 1989, les I.U.F.M. doivent favoriser l'engagement des universités dans la formation de tous les enseignants et dans la professionnalisation de cette formation. En 1990, l'ouverture de tels instituts a été limitée à trois académies : Grenoble, Lille et Reims. En 1991, l'expérience

doit être généralisée à l'ensemble du territoire. Le budget que vous nous présentez nous montre que cette volonté s'appuie sur un effort financier très réel que je ne rappellerai pas ici.

Pouvez-vous nous éclairer sur le calendrier et la procédure que vous entendez suivre pour parvenir à cette mise en place pour la rentrée 1991 ? La communauté universitaire, sensible à la nouvelle responsabilité qui lui est confiée, attend cependant avec une certaine incertitude que celle-ci lui soit précisée. Pouvez-vous nous indiquer quels liens institutionnels vont organiser les rapports entre les universités et ces instituts ? Comment comptez-vous impliquer concrètement les universités et les universitaires dans la mise en place et dans le fonctionnement des I.U.F.M. ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, vous avez posé deux questions. La première concerne le calendrier, la méthode, la mise en œuvre, la généralisation des I.U.F.M. La deuxième question porte sur les liens entre ces instituts et les universités.

S'agissant des calendriers, nous allons naturellement utiliser l'expérience rassemblée par les trois I.U.F.M. pilotes de Lille, Reims et Grenoble. Nous sommes en train de procéder à la nomination des chefs de projet, c'est-à-dire que nous reprendrons la méthode qui avait été utilisée pour les trois expériences pilotes dans l'ensemble des académies restantes. Ces chefs de projet, sauf exception, ont vocation - en tout cas certains - à devenir éventuellement les futurs directeurs d'institut. C'est donc en faisant notre miel de l'expérience accumulée dans les trois I.U.F.M. pilotes que, dans les mois à venir, nous appuyant aussi sur les textes réglementaires, nous mettrons les I.U.F.M. progressivement en œuvre à la rentrée prochaine.

Quant aux liens entre ces instituts et les universités, ce sont des liens de principe, puisque I.U.F.M. signifie « institut universitaire » de formation des maîtres. Le sens même de cette réforme consiste justement à rattacher les I.U.F.M. aux universités. Comme on l'a vu pour les trois instituts pilotes, ces instituts sont rattachés aux universités de l'académie dans laquelle ils se trouvent. Le lien est donc absolument indissociable. La composition du conseil d'administration de l'institut porte d'ailleurs la marque de ce lien. Les directeurs d'I.U.F.M. seront, dans la quasi-totalité des cas, des universitaires. L'institut permettra d'identifier, au sein des universités, des filières et des cursus de formation des futurs enseignants. Ce sera peut-être un des éléments qui permettront d'orienter les étudiants justement vers les I.U.F.M. parce que la filière sera bien connue, bien identifiée et présente dans l'université.

Cela signifie qu'une série d'universités en France auront à se spécialiser pour partie dans la préparation des licences autorisant à se présenter à l'entrée des instituts. Toute une série de liens vivants et profonds permettront donc que I.U.F.M. et universités vivent ensemble, chacun naturellement dans leur fonction.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Maurice Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le ministre d'Etat, avec votre plan Universités 2000, vous avez voulu organiser le développement de l'enseignement supérieur pour les années à venir, en faisant des prévisions et en indiquant des lignes d'action.

Les villes moyennes, du moins celles qui avaient compris la nécessité de la délocalisation de l'enseignement supérieur sur leur territoire, se sont senties directement concernées par votre démarche. Dans les années passées, ces villes avaient entrepris des efforts importants, notamment financiers, pour offrir à leur jeunesse la possibilité d'entrer dans l'enseignement supérieur et universitaire sans s'éloigner trop de leurs familles. Les antennes universitaires sont nées, elles permettent d'accomplir les deux premières années de nombreuses formations universitaires. Dans certains cas, elles permettent même d'aller au-delà.

Les avantages de ces formations apparaissent clairement : taille universitaire plus réduite, moindre concentration des étudiants, proximité de l'enseignant et de l'étudiant, résultats généralement supérieurs à la moyenne, moindre coût de l'entretien des étudiants pour leurs familles et animation des

villes moyennes par une jeunesse qui ne les quitte que plus tardivement. Mais le revers de la médaille, c'est la charge très lourde qui pèse sur les villes moyennes et sur leurs seuls contribuables, alors que les étudiants viennent d'un bassin très largement intercommunal.

S'agissant de ma ville, qui s'inscrit dans un contrat Etat-université, le coût de l'antenne universitaire représente en fonctionnement, 2 p. 100 des ressources fiscales - nettement plus, si l'on tient compte de l'amortissement des bâtiments.

Vous devinez ma question, monsieur le ministre d'Etat : les universités étant de la compétence de l'Etat, les antennes universitaires doivent être aussi à la charge de l'Etat. A quel niveau de développement ? Quels critères retiennent donc l'Etat pour commencer à participer au financement de leur fonctionnement, de la construction des locaux, des équipements, des bibliothèques, de la restauration scolaire et des logements d'étudiants pour les antennes des villes moyennes ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je sais quelle importance vous attachez à ces problèmes, ainsi d'ailleurs que votre collègue Auroux, le président de la fédération des villes moyennes.

Naturellement, je souhaite qu'un certain nombre de délocalisations ou de réalisations d'antennes universitaires puissent être réalisées, ce qui profitera aux villes moyennes. Mais j'ai précisé très clairement qu'il fallait maîtriser cette évolution, agir raisonnablement, de façon à ne pas courir le risque d'émettre, de « pulvériser » notre système d'enseignement supérieur.

Le document d'orientation Universités 2000 a défini les principes de délocalisation : exigence de bassins démographiques de taille suffisante ; diversification de l'offre - donc pas d'antennes mono-disciplinaires ; conditions d'encadrement pédagogique et d'environnement des formations identiques à celles du site principal ; limitation des antennes au premier cycle, mais d'antenne d'accueil pour leurs étudiants en second cycle dans l'université à laquelle elles sont rattachées.

On devrait ainsi arriver dans chaque région à développer un certain nombre d'antennes, tout en évitant l'émiettement de la carte universitaire.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Bêche.

**M. Guy Bêche.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez très justement indiqué que cet enseignement chargé de l'enseignement technique, avait su rénover et adapter ses diplômes de base. On ne le répétera jamais assez.

Je souhaitais vous interroger sur le problème du développement diversifié de l'enseignement technologique supérieur, qu'il s'agisse des formations B.T.S., D.U.T. ou ingénieurs, mais vous avez fourni des éléments de réponse concrets à l'un de nos collègues, en renouvelant l'engagement pris en septembre dernier. Je me bornerai à compléter la réflexion en vous demandant s'il ne serait pas possible, en liaison avec le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, d'inciter les partenaires sociaux à intégrer les nouvelles formations dans la grille d'emplois des conventions collectives, dès que la décision de créer le diplôme est prise. Ainsi se concrétiserait rapidement une réelle reconnaissance des diplômes et des métiers. Le rôle et la place du jeune diplômé seraient définis dans la pyramide des emplois de l'entreprise.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous avez souligné à juste titre l'importance que revêtent les formations technologiques supérieures qui doivent connaître un réel développement dans la poursuite des objectifs fixés par la loi de décembre 1985, objectifs d'ores et déjà dépassés.

Il faut en effet mentionner trois points d'appui : la formation des techniciens supérieurs, la formation des ingénieurs et la formation en second cycle qui conduit à s'interroger sur le mode de reconnaissance du diplôme.

Les formations de techniciens supérieurs ont connu un développement considérable, puisque les étudiants préparant un diplôme de technicien supérieur sont passés entre 1985 et 1989 d'environ 165 000 à près de 235 000, soit une progression de 42 p. 100 en cinq ans. Dans le même temps, le nombre des bacheliers technologiques s'est accru d'environ

30 p. 100. C'est dire qu'il y a des possibilités d'accès plus grandes pour les bacheliers technologiques dans ces formations.

Les sections de techniciens supérieurs se sont particulièrement développées entre 1980 et 1989 puisqu'elles ont triplé. En 1990, plus de 180 000 étudiants se trouvent dans les sections de techniciens supérieurs. Les effectifs des I.U.T. ont augmenté d'environ 16 p. 100 entre 1985 et 1990, avec une accélération sur les deux dernières années. Dans le budget de 1991 s'esquisse la perspective de quinze nouveaux départements au lieu de dix en 1990, avec de nouveaux groupes. Le rapport du recteur Forestier nous permettra d'assurer encore une meilleure efficacité vis-à-vis des bacheliers technologiques.

Le second point d'appui, ce sont les formations d'ingénieurs dispensées notamment par 84 établissements publics sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, y compris 23 universités. Il est très important de souligner cet effort nouveau des universités, puisque tous les diplômes récents d'ingénieur ont été créés pour des formations en université. Dans ce domaine, pour les écoles d'ingénieurs, c'est un objectif également important puisque, entre 1989 et 1993, le but est d'avoir un flux annuel de 1 600 étudiants supplémentaires.

Votre question concernait surtout le secteur des seconds cycles de licence et de maîtrise, qui ont augmenté en proportion, passant en cinq ans de 47 000 à 73 000 étudiants, dont 5 100 étudiants en maîtrise de sciences et techniques et en maîtrise d'informatique appliquée à la gestion - les M.I.A.G.E. De nouvelles formations d'ingénierie se mettent en place. Leur développement vise un objectif de 2 500 en 1993. Ce sont des formations à bac plus 4, qui, à la différence des formations de techniciens supérieurs à bac plus 2, ou des formations d'ingénieurs dites à bac plus 5, ne sont pas reconnues.

Beaucoup d'entreprises, il est vrai, constatent qu'« un cran » en quelque sorte fait défaut. Avec les partenaires sociaux, il faut réfléchir - le ministre Soisson en est bien d'accord - à la façon dont on peut, en particulier dans un certain nombre de branches professionnelles, donner une perspective de carrière, pour stabiliser ces formations. Celles-ci doivent contribuer évidemment à la création pour les techniciens supérieurs d'un palier de formation qui, différemment du palier d'ingénieur, les situe à l'intérieur du monde de l'entreprise et trouve sa correspondance dans les secteurs de gestion.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Christophe Cambadell.

**M. Jean-Christophe Cambadelle.** Monsieur le ministre d'Etat, ma question portera sur le recrutement et la formation des enseignants chercheurs.

Toutes les études actuelles soulignent le besoin considérable d'enseignants-chercheurs dans les années à venir afin de renouveler le corps universitaire, en remplacement des départs à la retraite. La mise en place du monitorat d'enseignement supérieur, des centres d'initiation à l'enseignement supérieur, C.I.E.S., et la revalorisation des allocations de recherche - augmentées en taux et en nombre - ont montré une volonté de prendre en considération ces questions. Mais un certain nombre de problèmes subsistent. D'abord, l'effort sera-t-il poursuivi ? Ensuite, comment réduire le déséquilibre entre les sciences dites exactes et les autres champs disciplinaires dans la répartition des moyens ? Comment accélérer la mise en place des C.I.E.S., dont certains ont peu fonctionné cette année ? Enfin, comment répondre à la situation difficile des doctorants entre le moment où prend fin leur allocation de monitorat et le moment où ils soutiennent leur thèse et peuvent trouver un emploi de professeur ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Le problème du recrutement et de la formation des enseignants chercheurs est essentiel. Nous devons accroître leur nombre pour opérer les renouvellements qu'imposent la pyramide des âges et l'augmentation du nombre des étudiants.

Pour faire face à cette exigence, nous avons mis en place ces moniteurs d'enseignement supérieur qui, sur la base d'une allocation de recherche portée à 7 000 francs, d'une allocation d'enseignement de 2 200 francs, de soixante-quatre

heures d'enseignement et au bénéfice d'une formation au métier d'enseignant, se préparent dans les centres d'initiation à l'enseignement supérieur qui fonctionnent tous bien à ma connaissance. Ce dispositif est d'ailleurs complété par celui des allocataires moniteurs normaliens, élèves sortant des écoles normales supérieures qui sont soumis aux mêmes obligations et rémunérés de manière similaire.

A la rentrée de 1990, environ 3 000 moniteurs et allocataires moniteurs normaliens exercent dans les établissements ; cette formule apparaît déjà comme une réussite ; il faudra donc poursuivre et aller plus loin si nous voulons enrichir ce vivier.

Si cette formule de recours au monitorat est la voie principale d'accès au métier d'enseignant chercheur, d'autres modalités peuvent être recherchées à titre subsidiaire et, notamment, le recours dans les disciplines technologiques et de gestion à des professionnels, dans le cadre d'un statut rénové de l'association, actuellement à l'examen du Conseil d'Etat.

Enfin, les conditions d'un recrutement plus facile des enseignants chercheurs doivent être facilitées par la revalorisation de leur carrière, par une simplification et une plus grande efficacité des procédures de recrutement, puis de promotion.

Comme vous le savez, le comité national des universités, dans sa structure actuelle, ne pourrait bientôt plus assurer les recrutements indispensables sans siéger de longs mois, transformant ses membres en véritables professionnels du recrutement. Nous avons donc soumis à la concertation avec les organisations syndicales et avec les représentants les plus éminents de la communauté universitaire des propositions nouvelles qui feront, dans les deux mois, l'objet d'une proposition officielle.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Proveux.

**M. Jean Proveux.** Ma question, monsieur le ministre d'Etat, concerne la situation des personnels A.T.O.S. des universités et prolongera donc celle que je vous posais lors de l'examen des crédits de l'enseignement scolaire.

M. Fréville comme M. Giovannelli ont bien montré, dans leurs rapports, le renversement de tendance depuis 1989, la reprise des créations de postes non enseignants à l'Université et surtout leur accélération, en 1991, qui répond à des situations de tension extrême.

Je voudrais néanmoins appeler votre attention sur trois points.

Premièrement, de très grandes inégalités existent entre les universités, plus fortes sans doute qu'entre les établissements scolaires. Les universités nouvelles - c'est le cas en particulier de toutes celles qui se trouvent situées dans la grande couronne du Bassin parisien - sont notoirement sous-encadrées en personnels non enseignants. Ce sous-encadrement entraîne très souvent la reprise d'un recrutement local de personnels qui se trouvent en situation professionnelle instable et sans statut clair. Ou encore, quelquefois, cela entraîne la privatisation de certains services - ménage, téléphone, etc. Comment comptez-vous corriger de telles inégalités et éviter de tels dérapages ?

Deuxième point, l'Université présente le paradoxe d'être à la fois le principal lieu de la formation et de culture dans une région et d'employer des personnels non enseignants qui bénéficient très peu de cette formation et de cette culture. Quelles mesures concrètes pouvez-vous prendre pour améliorer l'accès des personnels à la formation continue ? Comment pouvez-vous aussi reconnaître la formation acquise quelquefois sur place et faciliter ainsi la promotion interne des personnels concernés ?

Enfin, je voudrais vous interroger sur l'irritant problème du statut des personnels ouvriers des C.R.O.U.S. Vous savez qu'ils sont recrutés selon les règles du droit privé. Il avait été envisagé de les fonctionnariser avant 1986. Ne serait-il pas possible, dans le cadre de la modernisation de la fonction publique qui a instauré le nouveau statut des ouvriers d'Etat, de faire bénéficier les personnels de ce statut.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, vous le savez, depuis mon arrivée au ministère de l'éducation nationale en 1988, j'ai voulu montrer que les personnels A.T.O.S. ou I.A.T.O.S. dans l'Université étaient membres à

part entière de la communauté éducative. Cette priorité va apparaître, je crois, pleinement dans le budget de 1991. Elle se traduit par l'accélération significative des créations d'emplois, 725 dans ce budget dont 140 personnels de bibliothèque, contre 455 en 1990, plan d'urgence compris, et 20 seulement en 1989. En 1988 ou en 1987, on avait enregistré des suppressions de postes.

Ces créations sont réparties de façon à corriger progressivement les inégalités entre les divers types d'établissements.

Le deuxième effort est la revalorisation des carrières : application à au moins 10 000 agents du protocole d'accord du 1<sup>er</sup> février 1990 sur la refonte de la grille de la fonction publique, dit plan Durafour, mesures spécifiques en faveur des personnels des services documentaires, mesures d'harmonisation statutaire par l'intégration des personnels ouvriers et de service dans les corps correspondants des personnels de formation et de recherche.

Les crédits en faveur de la formation continue atteignent 11 millions de francs, soit une augmentation de 3 millions de francs. Au total, plus de 70 millions de francs de mesures nouvelles vont bénéficier dans le budget de 1991 aux personnels non enseignants.

Enfin, nous agissons par une amélioration des conditions de travail des A.T.O.S. : mesures directes, comme l'augmentation des crédits de formation des personnels, et mesures indirectes, puisque l'augmentation des crédits de maintenance, qui concerne pour une large part des travaux de mise en sécurité et de construction, a des effets immédiats sur les conditions de vie des personnels.

Quant aux personnels des C.R.O.U.S., monsieur le député, ce sont des personnels contractuels de droit public. Leurs revendications et l'application à leur endroit du protocole Durafour sur la réforme de la grille de la fonction publique, qui relèvent de la fonction publique et du budget sont en cours d'examen, comme pour d'autres catégories de personnels.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Fromet pour poser la dernière question.

**M. Michel Fromet.** Monsieur le ministre d'Etat, le plan d'urgence mis en œuvre pour cette rentrée et l'augmentation importante des crédits de paiement et les autorisations de programme le montrent, le Gouvernement entend créer les meilleures conditions d'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur. Les collectivités, elles aussi, sont prêtes à accompagner cet effort. Mais, dans certaines régions, surtout celles qui affichent un retard se mesurant au faible taux de scolarisation, l'effort nécessaire est colossal.

En région Centre par exemple, nous avons aujourd'hui 34 000 étudiants. Nous passerons à près de 80 000 dans dix ans. Cela suppose 200 000 mètres carrés de locaux supplémentaires et quelque 1 milliard de francs d'investissement. Les deux sites universitaires de Tours et d'Orléans ne pourront construire *intra muros* la totalité de cette surface. Aussi est-il souhaitable de faciliter les délocalisations dans les villes moyennes qui le souhaitent, délocalisations du premier cycle qui soient cohérentes avec les spécificités économiques, culturelles et sociales des villes d'accueil.

Ces délocalisations, monsieur le ministre d'Etat, répondent à la montée des effectifs et constituent un facteur de démocratisation du supérieur. Bien souvent, les problèmes de logements d'étudiants y sont mieux traités que dans les grands campus. De plus, elles répondent à un objectif plus large d'aménagement du territoire, car, chacun le sait, développement économique rime avec équipements culturels, sportifs, sociaux et universitaires. L'Etat et les villes candidates à la délocalisation ont donc un intérêt à irriguer plus largement les premiers cycles dans ces villes moyennes.

Le moment n'est-il pas venu pour l'Etat d'accompagner de manière plus significative, et pas seulement par le reversement de T.V.A., l'effort financier de ces villes candidates, surtout dans les régions où le taux de scolarisation post-baccalauréat accuse encore un retard important ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je crois avoir déjà répondu à d'autres parlementaires sur cette question relative aux délocalisations.

J'ai rappelé les points de vue qui doivent nous guider en la matière : un juste souci d'aménagement du territoire, une volonté de créer des structures d'enseignement supérieur plus près de certains nouveaux publics étudiants, et la préoccupation de contribuer à former une main-d'œuvre qualifiée auprès d'entreprises qui, parfois, ne s'installeraient pas ou ne resteraient pas dans les zones considérées. Par ailleurs, nous devons veiller à ne pas émietter notre potentiel d'enseignement supérieur et de recherche, mais au contraire à prévoir pour ces antennes des conditions propres à leur assurer toutes les caractéristiques de l'enseignement supérieur et de l'Université. Je ne rappelle donc pas ces critères qui déterminent la politique suivie en ce domaine.

Les schémas Universités 2000 élaborés actuellement dans les académies sont là pour tenir compte des choix des établissements d'enseignement supérieur, des universités et des collectivités territoriales. Les premières synthèses s'opèrent entre le nécessaire maintien du potentiel des universités existantes et l'utile développement de telle ou telle antenne universitaire. C'est sur cette base que nous travaillerons.

Sur le plan financier, l'effort de l'Etat - 16 milliards en cinq ans - sera un puissant élément de développement, pour les villes moyennes ou pour les antennes universitaires. Naturellement, l'Etat doit garder présents à l'esprit non seulement les besoins des universités, mais aussi l'inégalité de richesses et de possibilités existant entre certaines régions et certaines villes, afin de jouer son rôle en faveur de l'égalité des chances.

Nous sommes là au cœur de l'élaboration concrète de ce schéma. Nous aurons l'occasion de le suivre ensemble, avec les élus que vous êtes, et peut-être d'en discuter au moment de sa conclusion si, comme je le souhaite, un débat peut être organisé à l'Assemblée à la session de printemps.

C'est donc une grande ambition pour le pays que traduit ce budget de l'éducation nationale.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

Nous en avons terminé avec les questions.

## ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, enseignements scolaire et supérieur ».

### ÉTAT B

#### Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 6 752 101 248 francs ;  
« Titre IV : 2 104 099 914 francs. »

### ÉTAT C

#### Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

#### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 429 410 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 1 148 930 000 francs. »

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 123 306 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 2 521 864 000 francs. »

La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, compte tenu des positions qui ont été indiquées par les différents groupes, le Gouvernement demande la réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, enseignements scolaire et supérieur », à l'état B, titres II et IV, et à l'état C, titres V et VI.

**M. Bruno Bourg-Broc.** C'est scandaleux ! Un Parlement où l'on ne vote pas !

**M. le président.** La réserve est de droit.  
Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront appelés les crédits réservés.  
La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 1692 et distribué.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à onze heures, première séance publique.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire : Industrie.

Annexe n°26. - M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome X de M. Roger Mas, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : Aménagement du territoire.

Annexe n° 24 - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome VIII, de M. Gaston Rimareix, au nom de la commission de la production et des échanges.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mardi 6 novembre 1990, à trois heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

### CESSATION DE MANDAT ET REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Vu l'article 23 de la Constitution,

Vu l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, notamment son article 1<sup>er</sup>, et l'article L.O. 153 du code électoral,

Vu le décret du 2 octobre 1990, publié au *Journal officiel* du 3 octobre 1990, relatif à la composition du Gouvernement,

M. le président de l'Assemblée nationale a pris acte de la cessation, le 2 novembre 1990, à minuit, du mandat de député de :

M. Louis Mermaz, nommé ministre de l'agriculture et de la forêt ;

M. Bruno Durieux, nommé ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité, chargé de la santé.

Par une communication de M. le ministre de l'intérieur, faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le président a été informé que sont remplacés jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale :

M. Louis Mermaz, député de la 8<sup>e</sup> circonscription de l'Isère, par M. René Bourget ;

M. Bruno Durieux, député de la 4<sup>e</sup> circonscription du Nord, par M. Jacques Houssin.

### MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, lois et décrets, du 4 novembre 1990)

#### GRUPE SOCIALISTE

(254 membres au lieu de 255)

Supprimer le nom de M. Louis Mermaz.

#### GRUPE DE L'UNION DU CENTRE

(32 membres au lieu de 33)

Supprimer le nom de M. Bruno Durieux

#### LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(21 au lieu de 19)

Ajouter les noms de MM. René Bourget et Jacques Houssin.

### COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA GESTION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

(1 siège à pourvoir en remplacement de M. Philippe Marchand, nommé membre du Gouvernement)

La présidence a reçu la candidature de Mme Gilberte Maria-Moskovitz.

Cette candidature a été affichée et la nomination a pris effet dès la publication au *Journal officiel* du 3 novembre 1990.

[www.luratech.com](http://www.luratech.com) Prix du numéro : 3 F  
(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)